

Suivi des activités de pêche professionnelle
au sein des zones Natura 2000 en mer de
Penmarc'h – Glénan – Trévignon

Protocole d'enquête, résultats et recommandations.

**Sophie Lecerf, Comité Départemental des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins du Finistère**

Juin 2012



Field Study Report



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS
DU FINISTÈRE



Agence des
aires marines protégées

Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h – Glénan – Trévignon.

Follow-up of professional fishermen activities within Natura 2000 sites of Penmarc'h – Glénan – Trévignon.

Protocole d'enquête, résultats et recommandations.

Survey protocol, results and recommendations.



Author: Sophie LECERF, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, dans le cadre d'une mission pour le CDPMEM Finistère.

Contact: CDPMEM Finistère - Antenne du Guilvinec
Sophie Lecerf
La criée – BP 71 – 29730 LE GUILVINEC
Tel: +33(0)2 98 58 13 78
Email: natura2000.penmarch@bretagne-peches.org

Photos credits: Sophie LECERF, sauf mention contraire.
En couverture : illustration de quelques métiers pratiqués en zone Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon : le casier à gros crustacés, la palangre et le chalut de fond jumeaux à langoustines.

Work quotation: LECERF Sophie, Juin 2012, « *Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon. Protocole d'enquête, résultats et recommandations* » 126 p., CDPMEM Finistère – MAIA, Le Guilvinec, France.

This publication is supported by the European Union (ERDF European Regional Development Fund), within the Interreg IV B Atlantic Area Programme, under the Objective 2.2. "Sustainable management and protection of the resources of marine spaces".

Its content is under the full responsibility of the author(s) and does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Any reproduction of this publication done without author's consent, either in full or in part, is unlawful.

The reproduction for a non commercial aim, particularly educative, is allowed without written authorization, only if sources are quoted. The reproduction, for a commercial aim, particularly for sale, is forbidden without preliminary written authorization of the author.

Sommaire

English summary	2
Résumé	6
Acronymes et sigles utilisés	8
1. Contexte de l'étude	9
1.1. Le programme MAIA	9
1.2. Natura 2000 en mer	9
1.3. Les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (ZPS, ZSC)	10
1.4. La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en mer	11
2. Objectif de l'étude	13
3. Méthodologie mise en œuvre	15
3.1. Etapes préparatoires	15
3.1.1. Listing des données collectées dans le cadre de l'étude	15
3.1.2. Elaboration du protocole d'enquête	17
3.1.3. Création de la base de données des navires	19
3.1.4. Echantillonnage	20
3.1.5. Création de la base de données cartographiques	20
3.2. Déroulement de la phase d'enquête et post-traitement	22
3.2.1. Déroulement des entretiens	22
3.2.2. Nombre d'entretiens réalisés	22
3.2.3. Traitement des données et validation	23
4. Résultats	24
4.1. Importance socio-économique de la pêche en Cornouaille	24
4.1.1. Le Quartier Maritime du Guilvinec	24
4.1.2. Le Quartier Maritime de Concarneau	25
4.1.3. Ports d'attache des flottilles de petite pêche et pêche côtière des quartiers maritimes de Concarneau et du Guilvinec	26
4.2. Stratégies d'exploitation : typologie des flottilles	27
4.3. Fiches de synthèse par métier	28
4.3.1. Chaluts de fond jumeaux à langoustines	29
4.3.2. Dragage à coquilles Saint-Jacques	35
4.3.3. Dragage à bivalves	40
4.3.4. Bolinche	44

4.3.5. Filet droit et filet trémail	51
4.3.6. Casier à gros et à petits crustacés.....	57
4.3.7. Palangre et ligne	62
4.3.8. Chalut et drague à lançon (métier de l'appât).....	68
4.3.9. Scoubidou à goémon	73
4.3.10. Pêche du pouce-pied	78
5. Bilan du protocole d'enquête.....	82
5.1 Acceptabilité de la démarche	82
5.2 Déroulement des réunions de validation collective et perspectives de travail.....	83
5.3 Analyse critique du protocole d'enquête et de l'échantillonnage	86
5.4 Difficultés rencontrées.....	86
5.5. Limites méthodologiques du protocole d'enquête.....	87
5.6 Points positifs du protocole d'enquête	88
5.7 Le suivi dans le temps.....	88
5.8 Le programme Recopesca	88
6. Recommandations	90
Conclusion.....	91
Liste des figures et cartes.....	92
ANNEXE 1 : Grille d'enquête testée	94
ANNEXE 2 : Fiche de présentation de l'étude remise aux professionnels.....	108
ANNEXE 3 : Grille d'enquête modifiée suite au test.....	111

English summary

South Finistère (in Brittany) is concerned by the implementation of three marine Natura 2000 sites on a vast maritime space of nearly 1000 km², which extends from the point of Penmarc'h to the point of Trévignon, including the Glénan Archipelago. These sites were notified to the European Union in 2008 in conformance with the Habitats (1992) and Birds (1979) directives. Their management plans are currently being elaborated.

This territory is the historical heartland of very important and diversified small-scale coastal fisheries. This is one of the reasons why, the Regional Fishermen Committee of Brittany (CRPMEM Bretagne) decided to carry on the *Roches de Penmarc'h* SCI and SPA, in partnership with the Departmental Fishermen Committee of Finistère (CDPMEM Finistère).

In 2011, the CDPMEM of Finistère made a commitment to the elaboration and the test of a methodology to characterize and follow-up professional fishing activities within these three Natura 2000 sites, within the framework of MAIA project.

The selected methodology arises from human sciences and is based on fishermen interviews.

The first stage of this field study, consisted in listing all the vessels possessing a “right to fish” on the study area, thanks to a work on fishing authorizations listings gathered for that purpose in a database, and to the consultation of some key persons: 285 fishing boats, practicing 10 main types of “métiers” (combination of gear, target species and fishing areas), have been identified on the study area. The majority of these boats practices several “métiers” and is less than 12 meters.

A cartographic database was also prepared under Geographic Information System for the interviews: it contains navigation maps and seabed maps from the French SHOM, as well as a map with the fishing areas names elaborated with the fishermen. Indeed, a part of the interviews consisted in drawing with the professionals their fishing zones, directly under GIS or by using their navigation software (Maxsea).

At the same time, a work of analysis and synthesis of the european, national, regional and local regulations in connection with the resource and the environmental management was also led for every “métier”.

Then, the questionnaire was elaborated to collect qualitative and quantitative data, allowing to describe and to characterize each “métier” in time and space. The questions about the practices and the gears technical characteristics were defined by basing itself on the potential gears pressures on habitats and species described in the scientific literature.

The protocol of survey was implemented with a fishermen representative sample. In spite of certain fears and justifiable questionings, fishermen fully participated to the project. 57 interviews were realized: the data collected were synthesized in a sheet for each “métier” and then presented and validated in meetings with fishermen.

The protocol of survey allowed collecting accurate qualitative and quantitative data on the spatio-temporal distribution of fishing activities, as well as on practices and gears characteristics. Finally, the protocol of survey supplied to the MPA manager the main elements necessary for the identification of pressures exercised by fishing gears on habitats and species. The next stage will consist in crossing these data with the SIC ecological data, to study and check if the pressures are real or not.

This participative approach also presents the advantage to involve fishermen throughout the project, in order to lead to the co-construction of a shared diagnosis and a mutual appropriation of the stakes, as well as by the MPA manager and the professional fishermen.

The objective of this feedback from the field is to help MPA managers to set up a partnership with professional fishermen organizations to characterize and follow the professional fishing activities within the MPA.

Résumé

Le sud Finistère est concerné par la mise en œuvre de trois sites Natura 2000 en mer sur un vaste espace maritime de près 1000 km², qui s'étend de la pointe de Penmarc'h à Trévignon en incluant l'archipel des Glénan. Ces sites ont été désignés en 2008 auprès de l'Union européenne au titre des directives *Habitats Faune Flore* de 1992 et *Oiseaux* de 1979. Ils sont actuellement en phase d'élaboration de leur plan de gestion.

Ce territoire étant historiquement le fief d'une petite pêche et pêche côtière très importante et diversifiée, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM) s'est porté opérateur d'une de ces zones, en l'occurrence les *Roches de Penmarc'h*, en partenariat avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM Finistère).

En 2011, le CDPMEM du Finistère s'est engagé dans l'élaboration et le test d'une méthodologie visant à caractériser et suivre les activités de pêche professionnelle au sein de ces trois zones Natura 2000 en mer, dans le cadre du programme Interreg MAIA.

La méthodologie retenue est issue des sciences humaines et repose sur le « dire d'acteurs » : elle met en œuvre des enquêtes semi-directives réalisées auprès des professionnels de la pêche afin de caractériser et spatialiser leurs activités dans le temps et dans l'espace.

La première étape de cette étude de terrain a consisté à recenser l'ensemble des navires possédant un droit à produire sur le territoire d'étude, grâce à un travail sur les listings de licences rassemblés à cet effet dans une base de données, et à la consultation de quelques personnes « ressource » : 285 navires pratiquant 10 grands types de métier ont ainsi été identifiés sur la zone d'étude. La majorité de ces navires est polyvalente et mesure moins de 12 mètres.

Une base de données cartographique a également été préparée sous Système d'Information Géographique en vue des entretiens, comportant notamment des cartes de navigation et de nature du fond du SHOM et une carte de la toponymie des zones de pêche élaborée avec les pêcheurs. Une partie des entretiens a en effet consisté à dessiner avec les professionnels leurs zones d'activité, directement sous SIG ou en utilisant leur tables de navigation Maxsea.

Parallèlement, un travail d'analyse et de synthèse de la réglementation communautaire, nationale, régionale et locale en lien avec la ressource et la gestion environnementale a également été effectué pour chaque métier.

La grille d'enquête a ensuite été élaborée pour collecter des données qualitatives et quantitatives permettant de décrire et caractériser chaque métier dans le temps et dans l'espace. Les questions portant sur les pratiques et les caractéristiques techniques des engins ont été définies en se basant sur les pressions potentielles des engins sur les habitats et espèces décrites dans la littérature scientifique.

Le protocole d'enquête a été mis en œuvre auprès d'un échantillon représentatif de professionnels. Malgré certaines craintes et interrogations légitimes exprimées, les pêcheurs ont pleinement participé à la démarche. 57 entretiens ont été réalisés : les données collectées ont été synthétisées dans une fiche pour chaque métier puis restituées et validées collectivement par les professionnels.

Le protocole d'enquête a permis de collecter des données qualitatives et quantitatives fines sur la répartition spatio-temporelle des activités, ainsi que sur les pratiques et les caractéristiques des engins, fournissant ainsi au gestionnaire les principaux éléments nécessaires à l'identification des pressions exercées sur les habitats. La prochaine étape consistera à croiser ces données avec l'état des lieux écologique des sites, afin d'étudier si les pressions sont avérées ou non.

Cette démarche participative présente en outre l'avantage d'impliquer les professionnels tout au long du projet, afin d'aboutir à la co-construction d'un diagnostic partagé et à une appropriation réciproque des enjeux, à la fois par le gestionnaire et les professionnels de la pêche.

Cette expérience a vocation à aider les gestionnaires d'aires marines protégées à mettre en place un partenariat avec les structures professionnelles des pêches pour caractériser et suivre les activités de pêche professionnelles au sein des AMP.

Acronymes et sigles utilisés

- AAMP : Agence des Aires Marines Protégées
- AMP : Aire Marine Protégée
- CARTHAM : Cartographie des Habitats Marins
- CDPMEM 29 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère
- CLPMEM CC : Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Concarneau
- CLPMEM GV : Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Guilvinec
- CRPMEM Bretagne : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DHFF : Directive Habitat Faune Flore
- DO : Directive Oiseaux
- DOCOB : Document d'Objectifs
- FCPM29 : Fédération des Comités des Pêches Maritimes du Finistère
- MAIA : Marine protected Areas In the Atlantic arc
- MESH : Mapping European Seabed Habitats
- OP : Organisation de Producteurs
- PCP : Politique Commune des Pêches
- PGT : Ensemble des 3 sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon
- QM : Quartier Maritime
 - ↳ SB : Saint-Brieuc
 - ↳ PL : Paimpol
 - ↳ DZ : Douarnenez
 - ↳ GV : Guilvinec
 - ↳ CC : Concarneau
 - ↳ LO : Lorient
 - ↳ AY : Auray-Vannes
- REBENT : Réseau Benthique
- RIC : Registre Inter-Criée
- RTE : Référentiel Technico-économique
- SHOM : Service Hydrographique de la Marine
- SIG : Système d'Information Géographique
- SIH : Système d'Information Halieutique (Ifremer)
- TAC : Total Admissible de Capture
- ZPS : Zone de Protection Spéciale (DO)
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation (DHFF)

1. Contexte de l'étude

1.1. Le programme MAIA

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de coopération européenne MAIA (*Marine protected Areas In the Atlantic arc*) porté en France par l'Agence des Aires Marines Protégées et financé par le programme Interreg IVB Espace Atlantique sur la période 2010-2012. Il réunit des partenaires de Grande Bretagne, d'Espagne, du Portugal et de France dans un objectif de partage d'expériences en matière de gestion d'aires marines protégées (AMP), avec pour finalité la constitution d'un réseau d'échange de gestionnaires et d'acteurs d'AMP à l'échelle de l'arc atlantique.

Au niveau local, le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Concarneau (CLPMEM CC) et la Fédération des Comités des Pêches Maritimes du Finistère (FCPM29) participent à ce projet dans le contexte de la mise en œuvre de trois zones Natura 2000 en mer dans le sud Finistère, à savoir les sites des *Roches de Penmarc'h*, de l'*Archipel des Glénan* et des *Dunes et côtes de Trévignon*, désignés au titre des Directives Habitats Faune Flore de 1992 et Oiseaux de 1979. Ces trois zones contiguës sont situées dans la bande des 12 milles nautiques, c'est-à-dire les eaux territoriales françaises, et couvrent un vaste périmètre de 1000 km².

Le CLPMEM CC et la FCPM 29 ont travaillé en 2011 à l'élaboration et au test d'une méthodologie visant à suivre les activités de pêche professionnelle au sein de ces trois zones Natura 2000 en mer.

☞ *A noter : suite à la réforme de l'organisation des structures professionnelles des pêches, ces deux structures n'existent plus en tant que telles : elles sont désormais remplacées depuis les élections du 12 janvier 2012 par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM 29).*

Le contexte, les objectifs de l'étude et le protocole d'enquête mis en œuvre ont fait l'objet d'un premier rapport intitulé « *Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h – Glénan – Trévignon : rapport intermédiaire, présentation des protocoles et justification* ».

☞ *Pour faciliter la compréhension et la lecture, ce deuxième rapport reprend le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'étude (points 1, 2 et 3). Il présente ensuite les résultats obtenus et dresse le bilan du protocole d'enquête en termes de méthode et de difficultés rencontrées, afin d'en tirer des recommandations utiles aux gestionnaires de sites marins.*

1.2. Natura 2000 en mer

Natura 2000 est un réseau de sites naturels les plus remarquables de l'Union européenne, constitué en vue de répondre aux exigences de deux Directives européennes : « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et « Oiseaux » de 1979.

Ce réseau est ainsi constitué de deux types de zones naturelles :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » (avant leur classement officiel en ZSC, ces zones sont dénommées Projets de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)),
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux ».

L'objectif global de ce réseau de sites est de stopper la perte de biodiversité en préservant un échantillon représentatif des espèces et des habitats menacés et/ou remarquables à l'échelle de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Ces habitats et espèces, jugés d'intérêt communautaire, sont listés dans les annexes des directives.

Au niveau national, les zones Natura 2000 en mer bénéficient en outre du statut d'Aires Marines Protégées (AMP) au sens de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux qui crée une liste ouverte de catégories d'AMP.

1.3. Les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (ZPS, ZSC)

Les sites « *Roches de Penmarc'h* », « *Archipel des Glénan* », et « *Dunes et Côtes de Trévignon* » (nommés dans le rapport « *Penmarc'h-Glénan-Trévignon* ») ont été désignés à la fois au titre de la directive *Habitats Faune Flore* et de la directive *Oiseaux*.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant motivé leurs désignations sont les suivants :

➤ **Habitats :**

- 1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (comprenant les herbiers de *Zostera marina* et les bancs de maërl)
- 1170 - Récifs
- 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1160 - Grandes criques et baies peu profondes
- 1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz

➤ **Espèces :**

- 1349 - Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- 1351 - Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)
- 1364 - Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

➤ **Oiseaux :** de très nombreuses familles d'espèces sont listées, parmi lesquelles :

- Les Sternidés : Sterne caugek...
- Les Alcidés : Pingouin torda ...
- Laridés : Mouette pygmée...
- Procellariidés : Puffin des Anglais...
- Hydrobatidés : Océanite tempête...
- Sulidés : Fou de Bassan...

Les structures en charge de l'élaboration du plan de gestion, appelées opérateurs, sont :

- pour le site « *Roches de Penmarc'h* » : le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM) et par délégation le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM 29),
- pour le site « *Archipel des Glénan* » : la mairie de Fouesnant-Les Glénan,

- pour le site « *Dunes et Côtes de Trévignon* » : la mairie de Trévignon ; dans les faits, l'élaboration de la partie marine du DOCOB de ce site est confiée à la mairie de Fouesnant.

Ces trois sites forment un vaste ensemble cohérent d'un point de vue géographique et écologique. Les opérateurs collaborent donc pleinement pour mener leurs travaux et études de façon transversale sur les trois secteurs (les enquêtes permettant de caractériser les usages sont systématiquement menées à l'échelle des 3 sites).

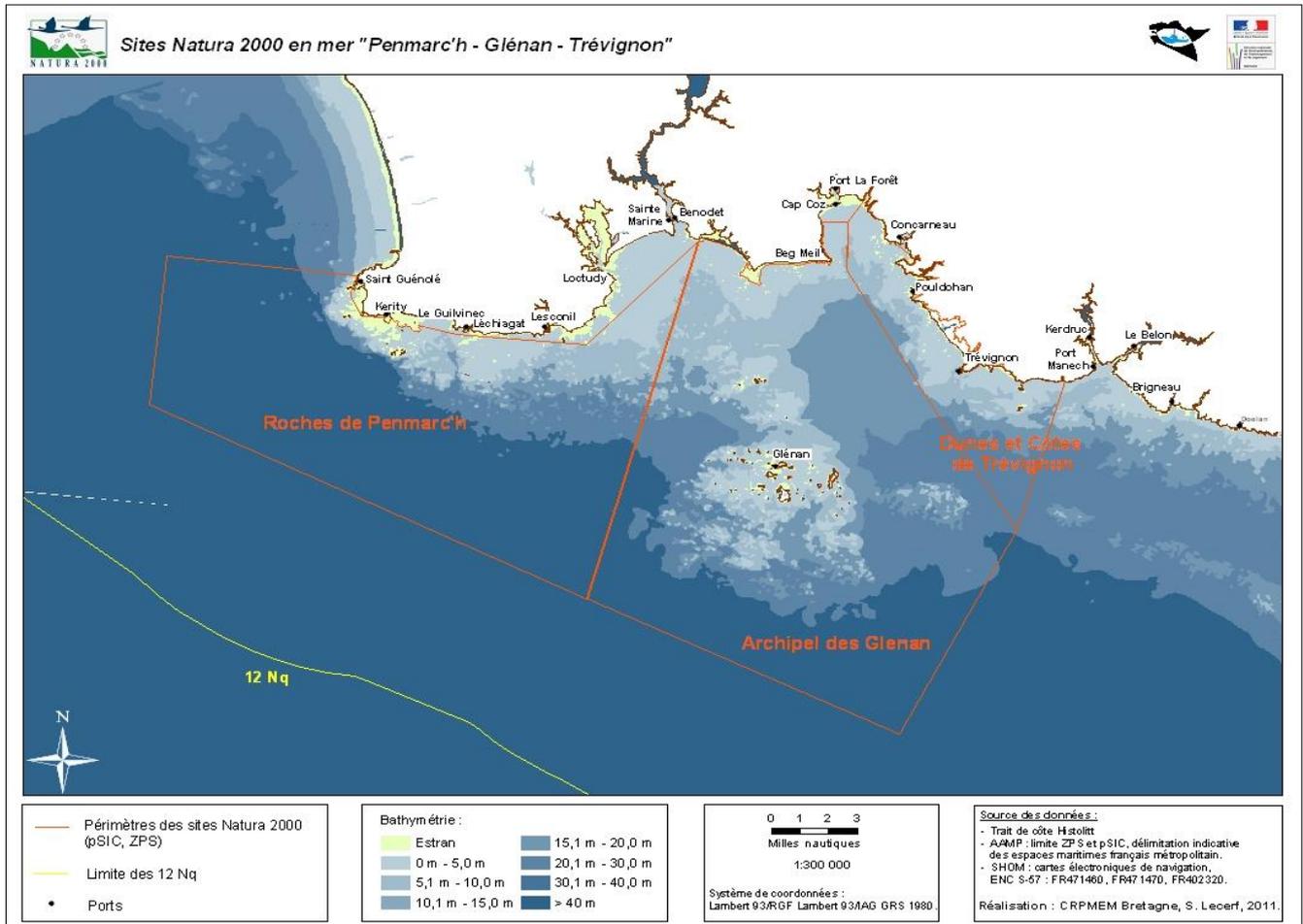


Figure 1 : Périmétres des sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon.

1.4. La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en mer

Afin de gérer durablement ces espaces naturels, la France a opté pour une politique contractuelle plutôt que réglementaire : l'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des usagers constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau. Ainsi, la démarche est basée sur l'élaboration d'un plan de gestion, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire concerné, rassemblé au sein d'un Comité de pilotage qui constitue l'organe de décision⁽¹⁾. Le plan de gestion, appelé Document d'Objectifs (DOCOB), repose sur des mesures de gestion favorisant la contractualisation avec des usagers volontaires, et sur l'adoption d'une charte.

La première phase de l'élaboration du plan de gestion consiste à réaliser un état initial de l'ensemble des activités présentes au sein du périmètre, en les caractérisant dans le temps et dans l'espace d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Cet état des lieux est réalisé par l'opérateur.

Parallèlement, l'état initial écologique est réalisé par des scientifiques :

⁽¹⁾ Le COPIL de Penmarc'h est présidé par le Préfet Maritime de l'Atlantique, ceux des Glénan et de Trévignon respectivement par les maires des communes de Fouesnant et Trévignon.

- par l'Ifremer et le Muséum National d'Histoire Naturelle pour le site de Penmarc'h, dans le cadre d'un programme Interreg MESH (Mapping European Seabed Habitats),
- par un bureau d'étude pour les sites de Glénan et Trévignon, dans le cadre du marché national pour la cartographie des habitats marins (CARTHAM) porté par l'AAMP.

☞ *A l'heure où cette étude se termine, ces états initiaux écologiques ne sont pas encore disponibles.*

Ces états de lieux écologiques doivent fournir une cartographie fine de la répartition spatiale des habitats et espèces Natura 2000, mais surtout évaluer leur état de conservation : ce dernier paramètre est essentiel, il guide l'opérateur dans la définition de ses objectifs de gestion, la finalité du plan de gestion Natura 2000 étant de garantir au minimum un maintien dans un état de conservation favorable des habitats et espèces, voire une restauration en cas de mauvais état constaté. Tous les six ans, cet état de conservation est réévalué, permettant ainsi à l'Union Européenne de s'assurer de l'efficacité des plans de gestion Natura 2000 et donc de la bonne application des directives Habitat et Oiseaux⁽²⁾.

Le croisement de l'état initial des activités avec l'état initial écologique doit permettre d'identifier les interactions spatiales et temporelles et donc les pressions potentielles que les activités exercent sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Une fois le constat autour des enjeux de conservation partagé par l'ensemble des parties prenantes, les objectifs de gestion durable sont définis dans le plan de gestion. Les mesures de gestion ainsi qu'une charte sont élaborées pour assurer le maintien voire la restauration dans un état de conservation favorable des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

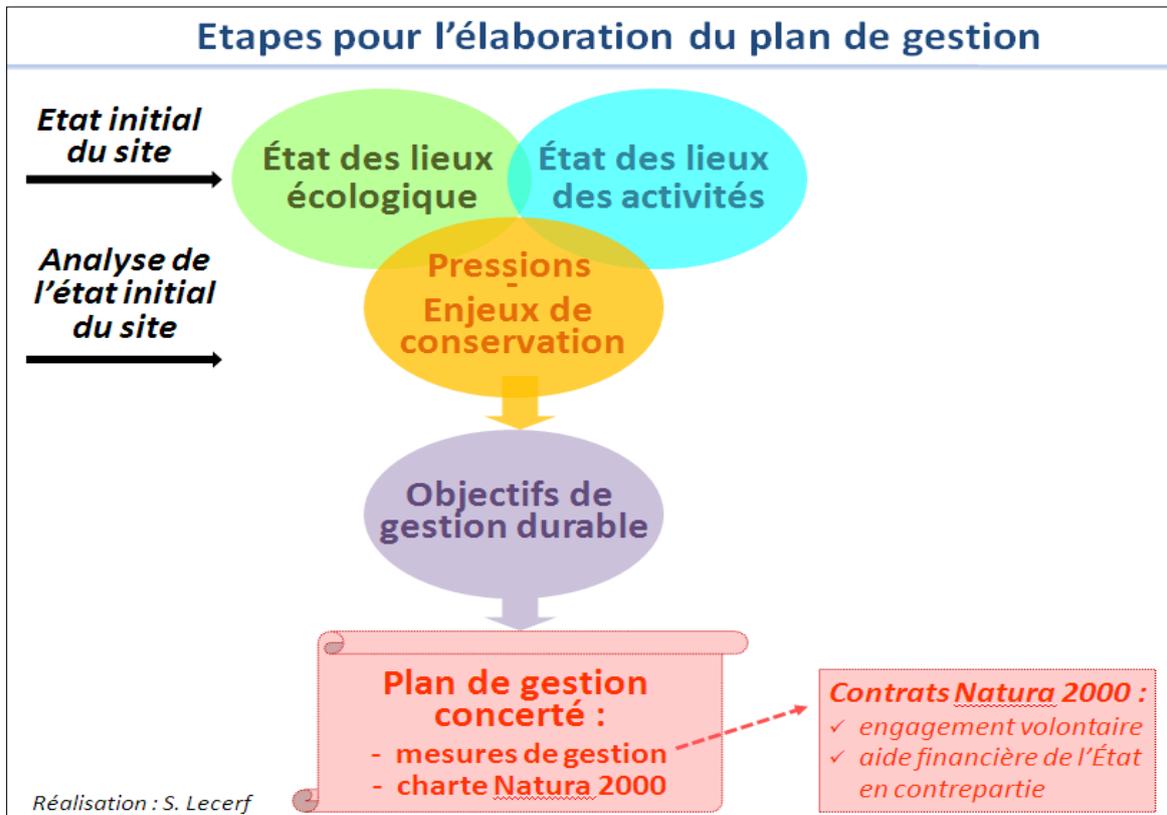


Figure 2 : Les étapes de l'élaboration du plan de gestion Natura 2000.

⁽²⁾ Il est à noter que pour l'instant, l'état initial écologique de l'avifaune ne sera réalisé qu'en 2013 : seules des initiatives locales d'acquisition de connaissances peuvent permettre à l'opérateur d'avancer sur ce sujet.

2. Objectif de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration des diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000 *Penmarc'h-Glénan-Trévignon*, le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne s'est penché en 2010 sur l'élaboration de l'état initial « pêche » et la question de la caractérisation de cette activité dans le temps et dans l'espace.

Dans cette perspective, la première source d'information consultée est le Système d'Informations Halieutiques (SIH) d'Ifremer. Dans le cadre d'une convention avec la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), Ifremer assure le suivi de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC) et reconstitue annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle, sur la base d'enquêtes auprès des professionnels et du traitement des données de géolocalisation des navires (Vessel Monitoring System, VMS).

Il est cependant vite apparu que les données disponibles ne répondaient pas aux besoins, l'échelle à laquelle elles sont collectées et traitées (rectangle statistique de 10' de latitude * 10' de longitude) étant bien plus large que les zones Natura 2000, et les données spatiales issues des VMS n'existant que pour les navires de plus de 15 m : or, 78 % des navires présents dans ce secteur font moins de 15 m ⁽³⁾. Par ailleurs, l'accès à ces données qui appartiennent à la DPMA, est difficile et compliqué du fait de leur confidentialité d'une part, et de l'important travail d'extraction et de traitement que cela nécessiterait pour les adapter aux sites Natura 2000 d'autre part.

Il a donc été nécessaire d'opter pour une méthodologie issue des sciences humaines : en 2010, un premier travail d'enquête individuelle auprès des professionnels de la pêche a ainsi permis de cartographier et caractériser leurs pratiques dans le temps et dans l'espace. Cette approche « à dire d'acteurs » n'est pas à opposer à une approche scientifique et statistique, qui comporte par ailleurs également des biais. Elle est complémentaire et répond à un besoin actuellement non satisfait. Une démarche menée par la DPMA, l'AAMP et l'Ifremer, est d'ailleurs en cours au niveau national pour fournir aux opérateurs Natura 2000 des fiches de synthèse des activités de pêche professionnelle embarquée pour chaque aire marine protégée.

Forts de cette première expérience et des conclusions méthodologiques qui ont pu en être tirées, la FCPM 29 et le CLPMEM CC ont donc décidé, en accord avec l'AAMP, d'aller plus loin dans cette étude et de tester une méthodologie plus fine permettant de caractériser et de suivre les activités de pêche professionnelle dans une zone Natura 2000 en mer.

Cette étude doit permettre de répondre aux besoins générés par la mise en œuvre de Natura 2000, à savoir la réalisation de l'état initial pêche comportant d'une part, la description des activités et leur importance socio-économique et d'autre part, l'identification des interactions et des pressions générées par les métiers sur les habitats et espèces Natura 2000. Elle doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- quels métiers (engin/espèce) ?
- quelles flottilles ? (typologie des navires selon leur polyvalence ou non)
- quels engins ? (caractéristiques techniques)

⁽³⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2012, la VMS est obligatoire pour tous les navires de pêche d'une longueur hors tout supérieure ou égale à 12 m (règlement (CE) n°1224/2009). Sur la zone, 60 % des navires mesurent moins de 12 m.

- quelles pratiques ?
- quelles zones de pêche ? (localisation, nature des fonds travaillés)
- quelles saisons ?
- quel effort de pêche (nombre de navires, nombres de jours de mer) ?
- quelle importance socio-économique (nombre de marins, volumes, chiffres d'affaire) ?
- quelle évolution des métiers (régression, stagnation, progression) ?

Selon les métiers et donc les pressions pressenties, les enquêtes doivent être plus ou moins approfondies pour permettre d'apprécier la réalité des pressions et leur intensité, et ainsi définir des mesures de gestion adaptées lorsque la pression est avérée.

Cette étude doit également permettre de collecter les éléments nécessaires à la réalisation des évaluations des incidences, exigées pour toutes les activités se déroulant dans ou à proximité d'une zone Natura 2000⁽⁴⁾.

Le protocole d'enquête élaboré a été testé auprès d'un échantillon représentatif de professionnels. Ce rapport présente les résultats de ce test et dresse le bilan du protocole : pour chaque métier, il identifie les paramètres qui doivent être enquêtés ainsi que le niveau de précision nécessaire, selon les interactions potentielles.

Enfin, il dresse le bilan de la démarche d'enquête en termes de concertation, de limites méthodologiques et de points positifs apportés, dans la perspective d'être reproductible ou d'apporter des éléments méthodologiques aux gestionnaires de sites Natura 2000 en mer.

⁽⁴⁾ La France a été condamnée le 04/03/2010 par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour manquement de transposition de la directive européenne Habitat Faune Flore de 1992. Par conséquent, pour répondre à ces obligations réglementaires, la France met progressivement en place un **régime d'évaluation des incidences** pour toutes les activités susceptibles d'affecter les habitats et espèces N2000 de manière significative, eu égard aux objectifs de conservation du site. Si des listes nationales et locales identifiant toutes les activités, plans ou programmes devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sont entrain d'être élaborées par l'Etat, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le cas de la pêche professionnelle étant donné la complexité et les enjeux socio-économiques liés à ce secteur.

3. Méthodologie mise en œuvre

3.1. Etapes préparatoires

3.1.1. Listing des données collectées dans le cadre de l'étude

La première étape de l'étude a consisté à identifier les données à collecter, à savoir :

- des données générales et leurs tendances permettant de décrire et de caractériser l'activité de pêche professionnelle dans la zone Natura 2000 (métiers pratiqués et flottilles correspondantes), avec notamment des indicateurs socio-économiques permettant d'apprécier la dépendance d'un métier à un secteur (emploi, volumes de production et chiffre d'affaire par pêcherie),
- des données spatiales et d'effort de pêche permettant d'identifier les zones d'interactions entre engins et habitats/espèces et donc les enjeux de conservation (zones de pêche, saisons, nombre de jours de mer...),
- des données plus précises sur les pratiques et les caractéristiques des engins de pêche pour les métiers où des interactions avec les habitats/espèces sont identifiées,
- la réglementation encadrant les activités de pêche et les bonnes pratiques mises en œuvre par la profession afin de prendre en compte les mesures de gestion existantes et les efforts faits par les professionnels pour gérer durablement la ressource.

Le tableau ci-après recense les objectifs et identifie les sources à solliciter :

Objectif/Besoin	Sous-objectif	Source
Quoi/qui ? Définir les métiers pratiqués sur la zone N2000	Lister les différents métiers pratiqués sur la zone : ☞ <i>engin / espèce ciblée</i>	Licences délivrées par le CRPMEM Bretagne. Licence langoustine délivrée par le CNPMEM (NB : OP à partir de 2011). Autorisations administratives « lançon » par la DDTM Finistère.
	Identifier et caractériser les flottes correspondantes : ☞ <i>caractérisation des flottes (combinaisons de métiers)</i> ☞ <i>nombre de navires par métier</i> ☞ <i>taille des navires</i> ☞ <i>les ports d'attache</i>	Idem : licences, autorisations. Entretiens auprès de personnes ressources pour : - identifier les navires fréquentant la zone mais immatriculés dans d'autres QM. - identifier les ports d'attache
Où ? Identifier les zones de pêche	Spatialiser les zones de pêche par métier : ☞ <i>dessin sous SIG ou Maxsea</i>	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
Quand ? Identifier la saisonnalité	Les mois travaillés pour chaque métier.	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
Comment/combien ? Définir l'effort de pêche	Identifier les caractéristiques techniques des engins : ☞ <i>nombre, poids, taille, longueur, etc. : cf. grilles d'entretien par métier</i>	Analyse de la réglementation (règlements communautaires puis délibérations régionales et locales). Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nombre de jours de mer annuel par métier	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nombre d'actions de pêche : ☞ <i>durée des traits, fréquence de virages, etc. : cf. grilles d'entretien par métier</i>	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nature des fonds travaillés	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
Prendre en compte la réglementation existante ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre par la profession	Recenser et analyser l'ensemble de la réglementation encadrant les activités de pêche en lien avec la gestion environnementale	Réglementation communautaire, nationale, régionale et locale
	Identifier les bonnes pratiques mises en place par la profession : ☞ <i>repos biologique, sélectivité, ramassage des déchets, etc.</i> ☞ <i>initiatives ou propositions de gestion</i>	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs Enquêtes auprès des structures professionnelles
Prendre en compte l'évolution des pêcheries dans le temps	Evolution du nombre de navires sur les dix dernières années.	Licences délivrées par le CRPM Bretagne et le CNPM.
Valoriser l'importance socio-économique	Nombre de navires, nb de marins	DDTM Finistère
	Volumes et chiffres d'affaire par métier	France Agrimer, criées, OP, Observatoire économique breton, CDPMEM/CRPMEM

Figure 3 : Listing des données à collecter

3.1.2. Elaboration du protocole d'enquête

Lors du premier travail de cartographie des zones de pêches réalisé en 2010 et portant sur l'année 2009, un seul modèle d'enquête avait été élaboré pour enquêter l'ensemble des métiers. Le bilan tiré de cette première expérience a mis en évidence la nécessité de modifier cette grille en la décomposant en deux parties : une première partie commune permettant d'identifier rapidement le navire, les métiers pratiqués, les saisons et l'effort de pêche, et une seconde partie spécifique à chaque métier afin de collecter les caractéristiques techniques des engins ainsi que les types de pratiques.

Cette grille d'enquête est semi-directive. Elle est présentée en **annexe 1**.

L'élaboration de cette seconde partie a nécessité d'identifier les interactions potentielles entre les activités de pêche et les habitats et espèce, afin de définir les paramètres à enquêter pour chaque métier.

Le « *Référentiel Technico-Economique pêche professionnelle* » (RTE) de l'AAMP est un document de base sur cette question : à partir d'un travail de recherche et d'analyse des publications scientifiques existantes, il expose pour chaque métier, les interactions potentielles entre engins et habitats et espèces Natura 2000.

Sur la base de ce document, un tableau de synthèse sous forme de matrice a donc été élaboré : il présente, pour les habitats et espèces protégés des trois sites *Penmarc'h-Glénan-Trévignon*, les interactions spatiales et pressions potentielles que les métiers de pêche peuvent exercer sur le secteur. Ainsi, les enquêtes se sont focalisées sur ces points, dans la perspective de vérifier la réalité ou non de ces interactions.

Il est important de rappeler que ces interactions sont complexes et multi-factorielles : elles dépendent de l'engin utilisé (lequel peut avoir des caractéristiques très différentes d'une région à une autre), de la puissance du navire, de l'intensité de l'effort de pêche, de la façon dont il est mise en œuvre, mais aussi de la saisonnalité, de la sensibilité de l'espèce, de sa capacité de résilience, de son contexte environnemental, etc. Cette matrice est donc une base de travail et ne constitue en aucune manière une vérité absolue.

Figure 4 : Matrice des interactions entre habitats/espèces et activités de pêches sur les sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (PGT), issues du RTE :

Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de pêche professionnelle sur les habitats de la directive « Habitat Faune Flore » : Pressions potentielles/Interactions spatiales (pas de pressions potentielles)	Sites N2000 concernés*	Chalut de fond	Drague remorquée (Atlant.)	Scoubidou	Senne coulissante à divers poissons	Senne de plage	Filet calé de fond	Casier	Ligne à main	Palangre
1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente										
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (Atlant.)	PGT									
1110 - 2 : Sables moyens dunaires (Atlantique)	T									
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (Atlantique)	PGT									
1110 - 4 : Sables mal triés (Atlantique)	GT									
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse										
1140 - 1 : Sables des hauts de plage à Talitres (Atlantique)	T									
1140 - 2 : Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i> (Atlantique)	T									
1140 - 3 : Estrans de sable fin (Atlantique)	GT									
1140 - 4 : Sables dunaires (Atlantique)	T									
1140 - 5 : Estrans de sables grossiers et graviers (Atlantique)	PGT									
1140 - 6 : Sédiments hétérogènes envasés (Atlantique)	T									
1160 - Grandes criques et baies peu profondes										
1160 - 1 : Vasières infralittorales (Atlantique)	PT									
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl (Atlantique)	PGT									
1170 - Récifs										
1170 - 1 : La roche supralittorale (Atlantique)	PGT									
1170 - 2 : La roche médiolittorale en mode abrité (Atlantique)	PG									
1170 - 3 : La roche médiolittorale en mode exposé (Atlantique)	PGT									
1170 - 5 : La roche infralittorale en mode exposé (Atlantique)	PGT									
1170 - 6 : La roche infralittorale en mode abrité (Atlantique)	PG									
1170 - 8 : Les cuvettes ou mares permanentes (Atlantique)	PGT									
1170 - 9 : Les champs de blocs (Atlantique)	PGT									
1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz	GT									
Mammifères										
1349 : Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	PGT									
1351 : Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	PGT									
1364 : Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	PG									
Oiseaux										
ESTRAN										
ESTRAN + SURFACE										
SURFACE										
SURFACE PELAGIQUE										
ESTRAN + PLONGEE SURFACE										
ESTRAN + PLONGEE 5 m										
PLONGEURS 20 m										
PLONGEURS PELAGIQUES										
PLONGEURS PROFONDS jusqu'à 150 m										

P : Penmarc'h / G : Glénan / T : Trévignon

3.1.3. Création de la base de données des navires

Les activités de pêche professionnelle pratiquées sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon sont très diversifiées. Elles se pratiquent dans le cadre de licences de pêche délivrées pour chaque métier : sur la zone d'étude, il en existe onze types délivrés par le CRPMEM Bretagne ou le CNPMEM (langoustine), auxquels il faut ajouter une autorisation administrative délivrée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère pour la pêche d'appât.

Tous les navires bénéficiant d'un droit de pêche en 2010 (année de référence retenue), ont été répertoriés dans une base de données Excel. Pour ce faire, dans un premier temps seuls les navires immatriculés dans les quartiers maritimes de Concarneau et Guilvinec ont été sélectionnés. Puis, à partir des connaissances personnelles des Comités locaux des pêches mais aussi de certains pêcheurs professionnels considérés comme des personnes « ressources », les navires immatriculés dans d'autres quartiers maritimes et identifiés comme fréquentant la zone ont été ajoutés. C'est le cas par exemple de coquillers de Saint-Brieuc venant faire la saison de langoustine dans le sud Finistère, des bolincheurs douarnenistes ou morbihannais travaillant sur toute la zone, de dragueurs d'Auray, etc.

Au total, ce travail a permis d'identifier, en 2010, 393 licences et autorisations administratives attribuées à 285 navires immatriculés en grande majorité sur les quartiers maritimes du Guilvinec et de Concarneau, et à la marge sur les quartiers d'Auray-Vannes, Lorient, Bayonne, Douarnenez et St Brieuc. Ces licences sont ventilées comme suit :

LICENCE	METIER CORRESPONDANT	NB DE LICENCES ATTRIBUEES							
		GV	CC	AY	LO	BA	DZ	SB	Total
Langoustine	Chalut de fond à langoustine	73	22		10			5	110
CSJ - Secteur CC Les Glénan	Drague à CSJ	10	14	2		1			27
Bivalves & autres coquillages - Secteur Glenan	Drague à bivalves	1	4	1					6
Bolinche	Bolinche	10	9	1	1	2	1		24
Algue	Scoubidou à goémon	2							2
Crustacé	Casier à gros crustacés et casiers à petits crustacés	16	26						42
Filet	Filet droit et trémail	22	28						50
Palangre et ligne	Palangre et ligne	16	10						26
<i>Canot</i>	<i>Casier / filet / pal. et ligne</i>	54	20						74
Pouce-pied – Les Glenan	Pouce-pied	1	2		1				4
Drague à oursins	Drague à oursins	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorisation admin. lançon	Chalut et drague à lançon	19	9						28
NB DE NAVIRES LICENCIES TOTAL		224	144	4	12	3	1	5	393

Figure 5 : Licences et autorisations administratives délivrées sur Penmarc'h-Glénan-Trévignon

NB : ☞ les navires de moins de 10 m ont la possibilité de prendre la licence *Canot* : elle leur permet de pratiquer le métier du filet, de la palangre et de la ligne et du casier, leur laissant ainsi une grande souplesse dans leur activité. Certains navires font cependant le choix de prendre uniquement la licence Crustacé, Filet ou Palangre et ligne.

☞ la licence « Coquille Saint-Jacques – Secteur CC Les Glénan » fonctionne par campagne, généralement à cheval sur deux années civiles (déc.-janv.) : l'étude étant menée sur 2010, sont donc pris en compte les navires licenciés sur les campagnes 2009/10 et 2010/11.

- ☞ drague à oursins : aucune licence n'est attribuée depuis une dizaine d'années, faute de stocks suffisants.

Ces licences de pêche sont « des droits à produire » et ne représentent pas forcément la réalité des pratiques : la majorité des navires sont polyvalents et possèdent plusieurs licences de façon à moduler leur stratégie de pêche en fonction des cours, des volumes de captures, des fermetures éventuelles pour raisons sanitaires (toxines ASP et DSP). Ils prennent donc parfois des licences par « précaution », ou juste pour garantir une antériorité de pêche. Ainsi, les chiffres doivent être nuancés et seuls les entretiens pourront apporter un éclairage sur la réalité des pratiques.

3.1.4. Echantillonnage

Un travail d'enquête exhaustif sur ces navires n'est pas envisageable étant donné le nombre de navires total. Il convient donc pour mener des enquêtes représentatives, d'identifier au sein de chaque métier s'il existe différents types de pratiques ou stratégies de pêche : par exemple les professionnels pratiquant le chalut à langoustine peuvent travailler exclusivement dans le franc ou bien dans les zones plus caillouteuses, cibler la langoustine toute l'année ou uniquement en saison et faire le poisson l'hiver, etc.

Il convient donc, lors de la détermination de l'échantillonnage, de veiller à ce que chacune de ces stratégies de pêche soit enquêtée afin d'avoir la représentation la plus juste possible de chaque métier.

De même, une attention a été portée à la couverture géographique des zones de pêches, en veillant à enquêter des navires dans tous les ports d'attache.

Il a été décidé en outre de fixer un minimum de 20% de navires à enquêter par métier et de renforcer l'échantillonnage sur les métiers où il existe le plus de pressions potentielles, tels que le chalut et la drague.

Les pêcheurs ont globalement été sélectionnés au hasard dans la base de données et un rendez-vous a été pris avec eux par téléphone ou directement sur le quai.

3.1.5. Création de la base de données cartographiques

En préalable aux entretiens, une base de données cartographiques a été préparée sous Système d'Information Géographique (SIG). Le logiciel utilisé est ArcGis.10. Une partie de l'enquête consistant à dessiner avec les professionnels leurs zones de pêche, il est indispensable d'avoir les mêmes références spatiales qu'eux, à commencer par les cartes marines de navigation du SHOM.

Les cartes sous format raster (image) permettent de se repérer facilement avec son interlocuteur grâce à la signalisation maritime et aux noms des hauts-fonds et écueils, tandis que les cartes sous format vectoriel sont plutôt utiles par la suite afin d'effectuer des requêtes sur la profondeur, la distance à la côte, etc. L'ortholittoral a également son intérêt lorsque l'on dessine des zones de pêche sur l'estran et des écueils rocheux et que l'on souhaite être précis, par exemple pour la pêche du pouce-pied ou du goémon.

D'autre part, si pour le néophyte la mer semble être un grand espace sans repère, les professionnels connaissent quant à eux parfaitement les fonds marins et leurs spécificités. La toponymie des zones de pêche témoigne de cette occupation de l'espace : « *Toul Marie Louise* », « *Le Foulen* », « *Karek Jean* », etc., sont des noms dont l'origine provient de la nature du fond, d'une croche,

du nom du découvreur... Il est indispensable que l'enquêteur les connaisse : une carte avec la toponymie a donc été réalisée avec la collaboration des professionnels.

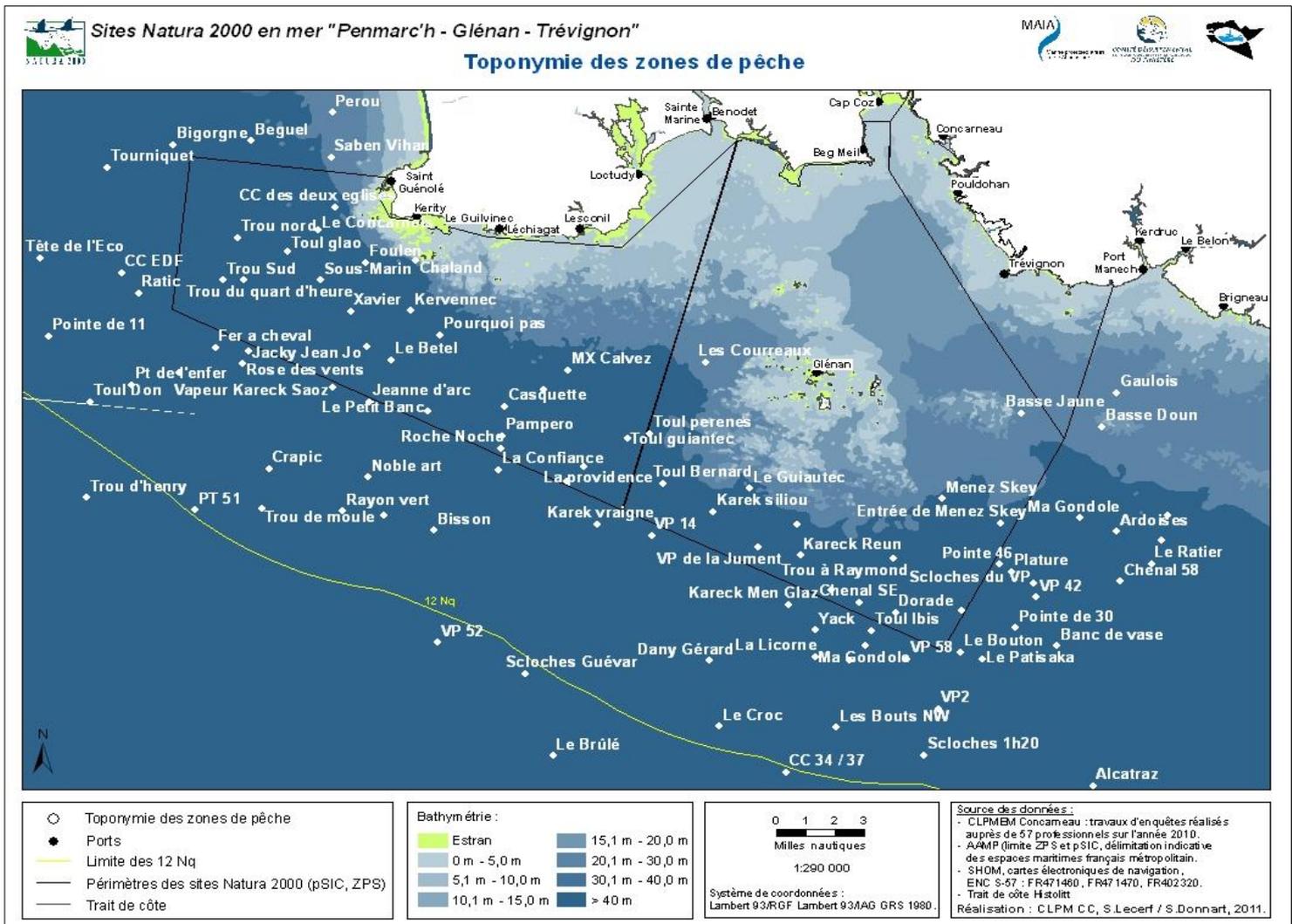


Figure 6 : Toponymie des zones de pêche

Par ailleurs, la nature des fonds conditionne les pêcheries. Lors de l'entretien, les professionnels décrivent donc leurs zones de pêche en parlant de la nature des fonds : ils travaillent dans « le franc », à « l'accore de la roche », sur la « sonde des 80 m », etc. Il est donc très utile d'avoir une carte sédimentologique des fonds lors de l'entretien, en l'occurrence la carte G du SHOM, afin de gagner en précision lors du dessin.

Cette carte s'avère cependant souvent très imparfaite et les professionnels la complètent avec leurs propres connaissances, acquises au fil des années. Quasiment tous les professionnels ont à leur bord un logiciel de navigation (Maxsea, TurboWin, MPS 100 ou MPS 200) qui, relié à leurs instruments de navigation, leur permet de noter un grand nombre d'informations : sur le fond de carte SHOM, ils y répertorient leurs zones de pêche, le positionnement de leurs filières pour les arts dormants, leurs traînes pour les arts traînants, et toutes autres informations utiles comme les croches, les épaves, les zones de roches, etc. Au fil du temps, les pêcheurs ont acquis et compilé un grand nombre de données sur les fonds, qui sont indispensables pour exercer leur métier. Ces plans de pêche sont précieux et généralement ils ne les divulguent pas : cependant, dans le cadre de l'étude, certains plans de pêche ont pu être récupérés pour être convertis sous Système d'Information Géographique (de .ptf à .shp).

Pour réaliser les entretiens, l'enquêteur s'est donc servi du logiciel Maxsea afin de pouvoir dessiner directement sur informatique les zones de pêches avec les professionnels. Des cartes SHOM papier au format A3 étaient également prévues s'il s'avérait difficile de sortir l'ordinateur (entretien sur le quai par exemple).

3.2. Déroulement de la phase d'enquête et post-traitement

3.2.1. Déroulement des entretiens

Les enquêtes ont été réalisées par Stéven Donnart, un ancien marin pêcheur qui a travaillé près de onze ans au chalut sur le quartier du Guilvinec, ce qui a beaucoup facilité le contact avec les professionnels et le déroulement des enquêtes puisqu'il connaît parfaitement les zones de pêche et les flottilles.

Les entretiens se sont déroulés à quai ou au Comité local des pêches. Plusieurs embarquements ont également été réalisés, au minimum un par métier, afin de prendre le temps de discuter de leurs pratiques et de Natura 2000. Les entretiens ont duré 15 minutes à 1h30, selon la disponibilité du professionnel et son intérêt à la démarche.

Une note présentant le contenu et les objectifs du projet a été remise à chaque patron enquêté afin que celui-ci garde une trace du passage de l'enquêteur ainsi que ses coordonnées en cas de question. Cette note figure en **annexe 2**. En outre, avant de démarrer la phase d'entretiens les pêcheurs ont été informés des tenants et aboutissants de la démarche à l'occasion des commissions thématiques des CLPM CC et GV ainsi que par le biais du site Internet du Comité des pêches du Guilvinec, aujourd'hui Comité départemental : www.comitedespeches-finistere.fr.

3.2.2. Nombre d'entretiens réalisés

Sur les 393 licences attribuées, 87 ont été enquêtées, soit 22 % des licences, ce qui représente 57 navires enquêtés sur les 285 fréquentant la zone, soit 20 % des navires.

L'effort d'échantillonnage par métier a été le suivant :

LICENCE	METIER CORRESPONDANT	NB DE LICENCES ATTRIBUEES								ENTRETIENS REALISES	
		GV	CC	AY	LO	BA	DZ	SB	Total	Nb	%
Langoustine	Chalut de fond à langoustine	73	22		10			5	110	21	19%
CSJ - Secteur CC Les Glénan	Drague à CSJ	10	14	2			1		27	6	22%
Bivalves & autres coquillages – Secteur Glenan	Drague à bivalves	1	4	1					6	2	33%
Bolinche	Bolinche	10	9	1	1	2	1		24	2	8%
Algue	Scoubidou à goémon	2							2	2	100%
CANOT	Casier / filet / pal. et ligne	54	20						74	15	20%
Crustacé	Casier à gros crustacés et casiers à petits crustacés	16	26						42	9	21%
Filet	Filet droit et trémail	22	28						50	16	32%
Palangre et ligne	Palangre et ligne	16	10						26	6	23%
Pouce-pied – Les Glenan	Pouce-pied	1	2		1				4	2	50%
Autorisation admin. lançon	Chalut et drague à lançon	19	9						28	6	21%
NB DE NAVIRES LICENCIES TOTAL		224	144	4	12	2	2	5	393	87	22%

Figure 7 : Nombre d'entretiens réalisés par licence

3.2.3. Traitement des données et validation

Les données spatiales concernant les zones de pêche ont été retranscrites dans un Système d'Information Géographique (SIG) : elles **ont été agrégées pour ne former qu'une seule grande zone de pêche par métier, garantissant ainsi la confidentialité et l'anonymat des pêcheurs.**

Les principales données techniques ont été reportées dans une deuxième base de données Excel dédiée aux entretiens, afin de faciliter leur traitement.

Pour chaque métier, l'ensemble des données collectées a été synthétisé dans une fiche reprenant les items présentés dans les points 3.1.1 et 3.1.2, à savoir :

- la définition du métier,
- la présentation de la flottille à l'échelle de la zone d'étude : nombre de navires, type de pêche, polyvalence, nombre d'hommes embarqués,
- le pourcentage de navires enquêtés,
- la tendance évolutive : régression/stabilité/augmentation,
- le type de vente (criée, grossistes, bord à quai...) et l'importance économique de la pêche lorsque celle-ci est connue,
- la description des pratiques,
- les caractéristiques techniques des engins,
- la saison et la fréquentation (les mois travaillés et le nombre de jours de mer annuels),
- la réglementation en lien avec la gestion environnementale (milieu, ressource),
- les pressions potentielles sur les habitats et espèces identifiées dans le RTE pêche : ce point constitue le socle des futures discussions qui s'attacheront à déterminer si ces pressions sont réelles ou non,
- la carte des zones de pêche (les zones de pêches sont agrégées en une seule, de façon à garantir la confidentialité et l'anonymat des pêcheurs.).

Ces fiches de synthèse ont été restituées aux professionnels pour être validées. A cette occasion, l'ensemble des titulaires de la licence correspondante était invité. Ils recevaient en amont la fiche de synthèse avec l'invitation, puis suite à la réunion et aux corrections apportées, la version finale leur était envoyée pour dernière relecture.

Cette phase de validation collective est essentielle car les informations que les pêcheurs acceptent de transmettre leur appartiennent avant tout. Il faut donc s'assurer de la représentativité des données collectées auprès de l'échantillon, et corriger les éventuels biais.

4. Résultats

L'élaboration du plan de gestion d'une aire marine protégée nécessite dans un premier temps de collecter des données générales sur ce secteur afin de prendre en compte son importance socio-économique et culturelle sur le territoire.

Pour ce faire, des données ont été collectées auprès de la DDTM, de la CCI, du RIC de France Agrimer et de l'Association des Directeurs de Halle à Marée de France.

4.1. Importance socio-économique de la pêche en Cornouaille

D'un point de vue historique et culturel, la pêche est un élément fondamental de l'identité de la Cornouaille⁽⁵⁾ et demeure, malgré les nombreuses difficultés structurelles et conjoncturelles rencontrées par la filière, un pilier essentiel au tissu socio-économique local : l'ensemble des flottilles, qui se caractérisent par leur grande diversité en termes de types de pêche (*grande pêche dont une pêche thonnière tropicale très importante, pêche hauturière, pêche côtière, petite pêche*) et de formes entrepreneuriales (*artisanale, industrielle, armements coopératifs*), totalise en 2010 421 navires sur lesquels naviguent 1 971 marins. Elle génère plus de 9 350 emplois dans l'économie locale⁽⁶⁾.

Le secteur représente de surcroît près du quart de la pêche fraîche française en volume et valeur débarqués sous les criées françaises en 2010 : les 51 836 tonnes de produits de la mer débarquées sous les criées cornouaillaises ont généré un chiffre d'affaire de 129,7 millions d'euros en 2010 (soit 23 % des apports en volume et 21 % du chiffre d'affaire national des criées françaises cette année-là)⁽⁷⁾.

La filière est cependant confrontée à de nombreuses difficultés structurelles et conjoncturelles depuis de nombreuses années : crise du gazole, érosion des apports sous criée, suppression des aides à la construction et à la modernisation, durcissement des TAC et quotas, plans de casse successifs, vieillissement de la flotte, etc., les sujets de préoccupations sont nombreux pour la filière. En 10 ans, le nombre de marins a diminué de 29 % et la flottille de 25 %.

4.1.1. Le Quartier Maritime du Guilvinec

Le quartier maritime du Guilvinec, premier port de pêche artisanale français, compte en 2010, 173 navires immatriculés à la petite pêche et pêche côtière⁽⁸⁾ susceptibles de travailler dans les zones Natura 2000 en mer des Roches de Penmarc'h et des Glénan, sur lesquels naviguent 392 marins.

☞ *Le segment hauturier a été retiré de l'étude car les zones de pêche travaillées se situent au-delà des périmètres Natura 2000 en mer.*

Ces navires se concentrent essentiellement dans les ports de *Saint-Guérolé–Penmarc'h*, du *Guilvinec* et de *Loctudy*. Les autres navires se répartissent dans les différents petits ports qui ponctuent le littoral sud bigouden : *Kerity, Lechiagat, Lesconil* (dont la criée a fermé en février 2008, les produits

⁵ La Cornouaille regroupe les quartiers maritimes du Guilvinec, Concarneau, Audierne et Douarnenez.

⁶ Source : DDTM Finistère / CCI Quimper –Cornouaille. Les emplois correspondent à l'ensemble de la filière amont, aval et production.

⁷ Source : Association des Directeurs et Responsables de halles à Marée de France.

⁸ Source : DDTM Finistère 2010.

sont dorénavant acheminés par la route à la criée du Guilvinec) et *Sainte Marine* (cf. carte de répartition des navires ci-après).

L'essentiel de la pêche est débarquée et vendue sous les criées de *Saint-Guénolé-Penmarc'h*, *Loctudy*, et *Guilvinec*, mais la vente directe représente également une part importante pour les petites unités qui peuvent vendre leurs produits au détail bord à quai, à des viviers attirés, à des mareyeurs, etc.

En 2010, plus de 32 000 tonnes ont été vendues sous les trois criées bigoudènes, pour un chiffre d'affaire de 93,4 millions d'euros⁹. Les espèces phares débarquées par les flottilles de ce quartier sont la langoustine vivante du golfe de Gascogne et la lotte, ainsi que d'autres espèces nobles comme le bar et le Saint-Pierre et la cardine. La criée de Saint-Guénolé possède la particularité d'avoir en plus de gros volumes de sardines débarqués.

4.1.2 Le Quartier Maritime de Concarneau

Le quartier maritime de Concarneau compte en 2010, hors pêche au large et grande pêche, 89 navires immatriculés à la petite pêche et pêche côtière¹⁰ susceptibles de travailler dans les zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h, Glénan et Trévignon, sur lesquels naviguent 210 marins.

Ces navires se concentrent majoritairement dans le port de Concarneau doté d'une criée, mais douze petits ports accueillent une partie des unités de petite pêche, tels que Le Belon, Doëlan, Trévignon et Port-La-Forêt (cf. carte de répartition des navires ci-après).

L'essentiel de la pêche est débarquée et vendue à Concarneau sous la seule criée du quartier maritime. La vente directe représente également une part importante pour les petites unités.

En 2010, 6 500 tonnes ont été débarquées et vendues sous criée pour un chiffre d'affaire de près de 21,8 millions d'euros. Les principales espèces vendues en 2009 en termes de valeur, sont la langoustine et la lotte.

Synthèse QM GV et CC :

Au total, **285 navires possèdent un droit de pêche et sont susceptibles de travailler sur les trois zones Natura 2000 en mer Penmarc'h-Glénan-Trévignon.**

Parmi ces navires, 25 unités immatriculées dans les quartiers maritimes de St Brieuc, Douarnenez, Auray-Vannes, Lorient ou Bayonne ont été identifiées comme fréquentant la zone (chalutiers, bolincheurs, dragueurs, canot). De la même manière, certains navires immatriculés au Guilvinec et à Concarneau peuvent ne pas travailler dans la zone.

⁹ Source : Réseau Inter-criées (RIC) de France Agrimer.

¹⁰ Source : DDTM Finistère 2009.

4.1.3 Ports d'attache des flottilles de petite pêche et pêche côtière des quartiers maritimes de Concarneau et du Guilvinec

Les flottilles du sud Finistère sont réparties dans 21 ports et petits ports qui ponctuent le littoral. Les navires de pêche sont essentiels à l'attractivité et au dynamisme de ces ports.

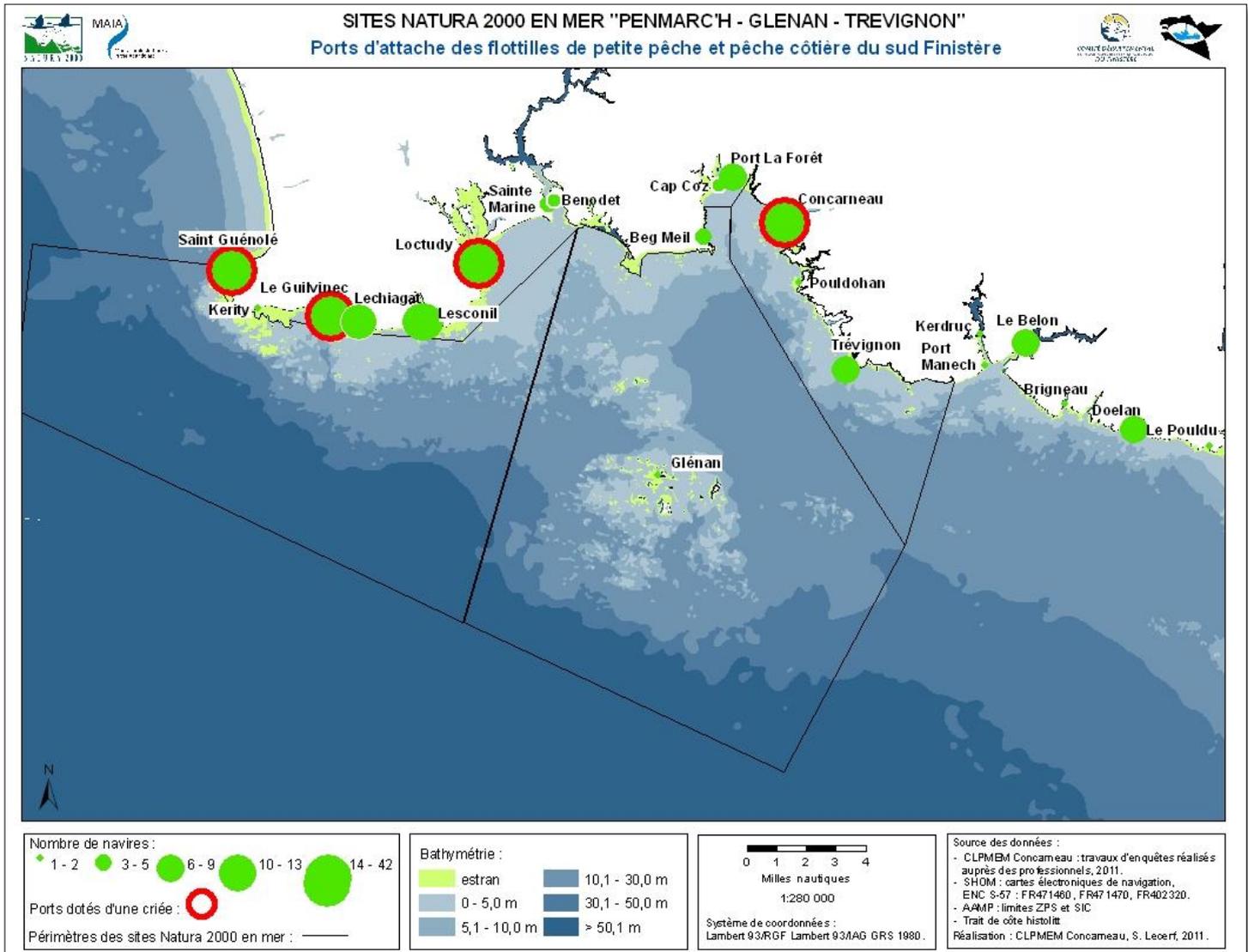


Figure 8 : Ports d'attache des flottilles de pêche côtière du sud Finistère

4.2. Stratégies d'exploitation : typologie des flottilles

Les flottilles de pêche se caractérisent par une **forte polyvalence** : seuls **49% des navires ne possèdent qu'une licence**, 20% en possèdent deux et 26% ont la licence Canot qui permet de pratiquer trois métiers (filet, palangre et ligne, casier).

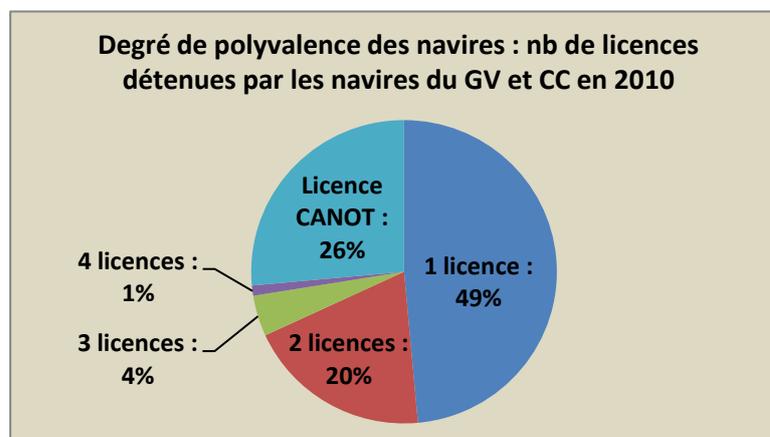


Figure 9 : Polyvalence des navires

La polyvalence est une notion très importante en termes de stratégie de pêche. L'alternance des métiers permet d'assurer une activité tout au long de l'année, en fonction des variations spatio-temporelles des ressources, des cours des produits, des périodes de fermetures, etc.

Au regard des licences détenues par les 285 navires, les flottilles concarnaises et guilvinistes sont principalement composées de chalutiers exclusifs ciblant la langoustine et le poisson ainsi que de navires polyvalents de moins de 10 m appelés canots. Dans une moindre mesure, le reste de la flottille est constituée de fileyeurs caseyeurs, de chalutiers non exclusifs pratiquant notamment la drague en hiver, de bolincheurs, ainsi que de fileyeurs et de ligneurs « purs ».

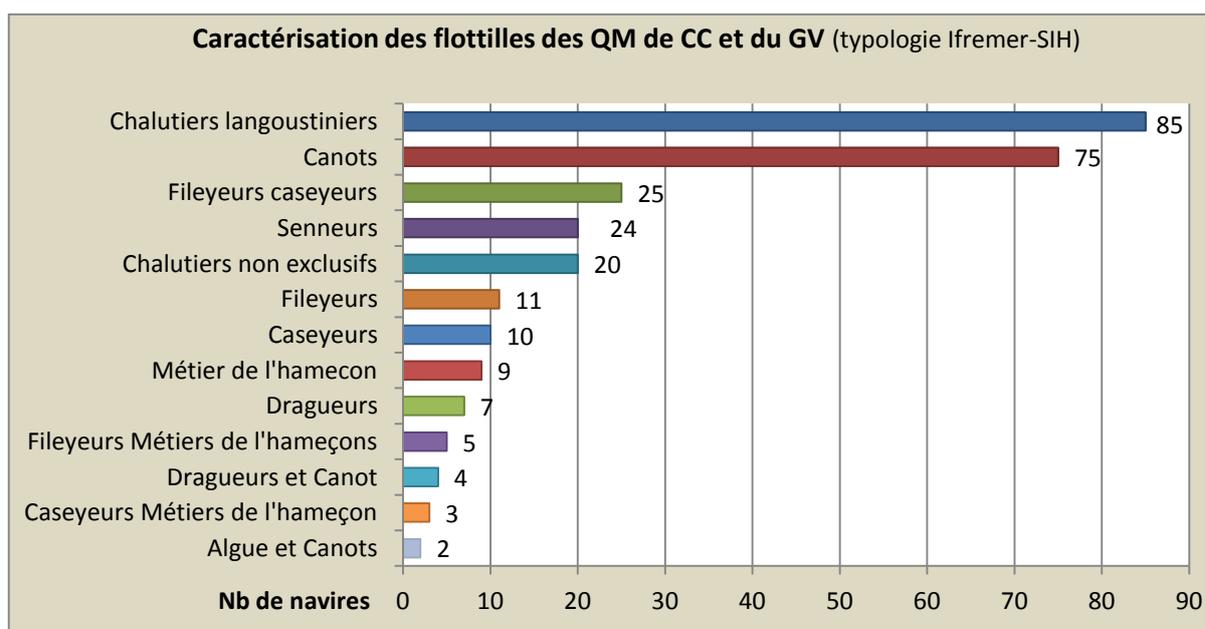


Figure 10 : Caractérisation des flottilles

La grande majorité des navires est de petite taille puisque 78 % mesurent moins de 15 mètres ce qui signifie qu'ils ne sont pas équipés de VMS comme évoqué page 12.

Lorsque tous les navires compris entre 12 et 15 m seront également équipés de VMS conformément à la réglementation qui les y oblige depuis le 1^{er} janvier 2012, il y aura toujours 60 % des navires non équipés d'un système de géolocalisation permettant la localisation précise de leurs zones de pêche.

Répartition des 285 navires par taille		
< 11,99 m	>12 m et <14,99 m	> 15 m
171	51	63
60%	18%	22%

Figure 11 : Répartition des navires par taille

L'évolution de cette réglementation concernera surtout le segment des chalutiers langoustiniers, puisqu'à l'heure actuelle près de 40 % mesurent entre 12 et 15 m, ainsi que les bolincheurs.

Types de licences et autorisations administratives	Nombre attribuées	Répartition des navires par classe de taille		
		< 11,99 m	>12m et <14,99m	> 15 m
Langoustine	110	27	43	40
Coquille Saint Jacques - Secteur CC Les Glénan (!! campagnes 2009/10 et 2010/11)	27	24	3	0
Bivalves et autres coquillages – Secteur CC Les Glénan	6	6	0	0
Pouce-pied - Glénan	4	4	0	0
Bolinche	24	0	6	18
Algue	2	2	0	0
Crustacé	42	38	1	3
Filet	50	43	2	5
Palangre et ligne	26	24	1	1
Canot	74	74	0	0
Autorisation admin. chalut et drague à lançons	28	28	0	0
Total	389			

Figure 12 : Répartition des navires par licence et classe de taille

4.3. Fiches de synthèse par métier

Les dix fiches de synthèse présentées ci-après ont été élaborées à partir des données collectées lors des entretiens. Pour respecter l'anonymat des pêcheurs, elles ont été agrégées (surtout les données spatiales) en une fiche descriptive générale qui a leur a été soumise à validation.

Il est important de rappeler que les enquêtes ont porté sur l'année de référence 2010 : ces fiches doivent donc être considérées comme une « photo prise à un instant t » et non comme un descriptif figé. C'est particulièrement le cas pour les cartes des zones de pêche, les mois travaillés et la fréquentation qui peuvent évoluer significativement d'une année sur l'autre.

Les 10 « Fiches métiers » présentées ci-après concernent le(a) :

- Chaluts de fond jumeaux à langoustines
- Drague à coquilles Saint-Jacques
- Drague à bivalves
- Bolinche
- Filet droit et filet trémail
- Casier à gros et à petits crustacés
- Palangre et ligne
- Chalut et drague à lançon (métier de l'appât)
- Scoubidou à goémon
- Pêche du pouce-pied

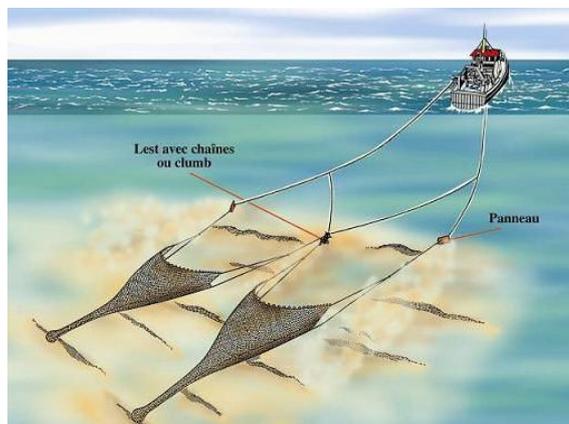
Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence langoustine et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée collectivement en réunion.

Définition

Le chalut de fond est un **filet de forme conique remorqué**. Il est déployé verticalement grâce à des flotteurs fixés sur sa partie haute appelée **corde de dos**, et par une partie basse lestée. L'écartement horizontal du chalut se fait par l'intermédiaire de **panneaux divergents**. Le contact avec le fond est assuré par le poids de ces panneaux ainsi que du bourrelet.

Les chalutiers langoustiniers ciblent la langoustine dans les vasières du golfe de Gascogne au moyen de **chaluts jumeaux de fond**.

Ils capturent également des **galathées** ainsi que des **poissons de fond** tels que la lotte et la sole et démersaux tels que le merlu.



Chaluts jumeaux de fond. Source : Ifremer

Flottille

- **Nombre de navires en 2010** : 110 (GV, CC, LO, SB).
- **Type de pêche** : petite pêche et pêche côtière artisanale.
- **Flottille** : chalutiers langoustiniers exclusifs (**35%**), chalutiers langoustiniers pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques en hiver (**15%**), chalutiers langoustiniers non exclusifs (**65%**).
- **Taille** : 8,56 m à 18 m.
- **Hommes embarqués** : 2 à 4.

➤ **Pêcheurs enquêtés en 2010** : 21, soit 19%.



Chalutier langoustinier du Guilvinec virant ses chaluts.

Photo : S. Lecerf

Tendance évolutive



La pêche reste attractive : mise à l'eau en janvier 2012 du dernier-né de la flottille des chalutiers langoustiniers guilvinistes. Photo : Le Télégramme.

Stabilité relative. Depuis les années 90, l'effort de pêche a été réduit de plus de 60% sur le Golfe de Gascogne¹ à travers les plans de sortie de flotte successifs. L'adaptation du format de la flottille, ainsi que la gestion rigoureuse des stocks opérée par la profession ont permis de récupérer un niveau de biomasse historiquement élevé et des rendements à même de permettre aux navires d'absorber jusqu'ici le choc pétrolier. La pêche est donc aujourd'hui stabilisée et maîtrisée.

¹ Source : chiffre officiel du Working Group on the Assessment of Southern Shelf Stocks of Hake, Monk and Megrim du CIEM, quartier du GV, 2009. Le WGHMM du CIEM est le groupe de travail en charge notamment de l'évaluation du stock de sole, cardine, merlu et lotte du golfe de Gascogne.

Ventes

Vente sous criée majoritairement, vente directe.

La langoustine est commercialisée vivante car la proximité des zones de pêche permet aux bateaux de faire des sorties à la journée, faisant de ce crustacé un produit noble très recherché. Cette pêcherie artisanale, emblématique des ports de pêche du sud Finistère, constitue une production essentielle des 4 criées avec 2 424 tonnes vendues en 2010 pour un chiffre d'affaire de 21,5 millions d'euros.



La langoustine, espèce emblématique des ports cornouaillais. Photo : S. Lecerf.



Retour au port des chalutiers langoustiniers pour la vente de 17h au Guilvinec, sous les yeux des touristes. Photo : S. Lecerf.

Outre la langoustine, cette flottille débarque également une grande variété d'espèces de poissons, essentielle à la diversité des apports sous criée et à la filière aval du mareyage et poissonniers détaillants, notamment à Concarneau.

Cette pêcherie est également facteur d'attractivité pour le territoire : au Guilvinec, le spectacle du retour au port des chalutiers langoustiniers pour la vente de 17h, attire chaque année des milliers de touristes.

Description de la pratique

On distingue **trois stratégies d'exploitation** :

- Les **chalutiers langoustiniers exclusifs** qui pêchent la langoustine toute l'année : ces navires partent tôt le matin et rentrent pour la vente du soir à 17h dans les criées bigoudènes, ou à 6h du matin à Concarneau (35% des navires travaillent ainsi).
- Les **chalutiers langoustiniers qui pratiquent la drague à coquille Saint-Jacques** sur le gisement des Glénan en hiver (selon le calendrier d'ouverture), ce qui constitue un complément important au chiffre d'affaire annuel de ces entreprises (15% de la flottille).
- Les **chalutiers langoustiniers non exclusifs** : ils ciblent la langoustine en saison d'avril à septembre en moyenne, puis la ressource de langoustine diminuant durant les mois hivernaux, ils partent pêcher le **poisson au chalut de fond** (lottes, limandes, soles, merlu, lieu, Saint-Pierre...) sur des marées de 2 à 4 jours. Ces zones de pêche au poisson se situent au-delà des zones Natura 2000 (environ 65% de la flottille).



Virage et filage des chaluts. Photos : S. Lecerf.



Terrier de langoustine. Photo : Océanopolis.

Durant une marée, les navires réalisent en moyenne **3 à 5 traits de 3 heures, sur des fonds de vases ou caillouteux compris entre 40 m et 120 m de profondeur** où vit la langoustine en terrier. En pêche, le navire a une allure de 3,5 nœuds en moyenne.

Caractéristiques de l'engin

Selon la nature des fonds travaillés, le bourrelet peut être de deux types : **franc** pour les fonds mous (sable, vase), gréé avec des **diabolos** pour les zones caillouteuses.

Les diabolos sont des **rondelles de caoutchouc** montées sur le bourrelet et qui **roulent sur le fond**, permettant ainsi au chalut d'évoluer dans des zones caillouteuses sans difficulté. Grâce à leur connaissance des fonds et à leurs instruments embarqués (sondeur, logiciel de cartographie et de navigation), certains professionnels travaillent ainsi dans des secteurs accidentés et exploitent les « coursives » de vase entre les récifs.



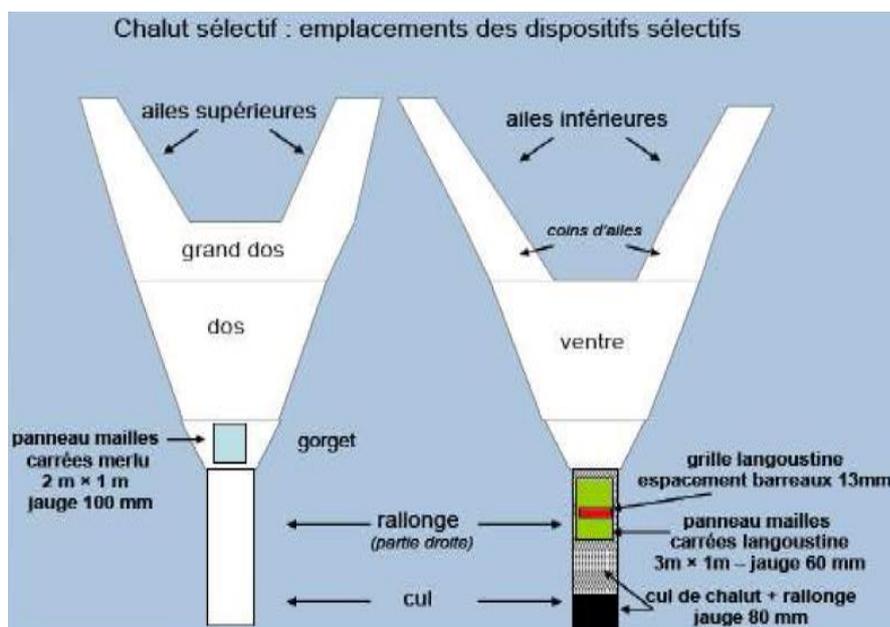
Panneau divergent.
Photo : S. Lecerf.

Le poids et la forme des panneaux varient d'un navire à l'autre, selon leur puissance et le type de fond. Ils pèsent **entre 100 et 400 kg**. D'une longueur d'1,30 m en moyenne, ils peuvent être rectangulaires, polyvalents ou en « V ». Beaucoup d'efforts ont été entrepris **pour réduire la traînée de ces panneaux sur le fond**, en agissant à la fois sur le poids et la forme de ceux-ci afin d'améliorer l'hydrodynamisme du train de pêche et donc faire des économies d'énergie et réduire l'impact sur le fond.



Bourrelet gréé avec des diabolos. Photo : S. Lecerf.

Les chaluts mesurent entre 12 et 18 m de longueur de corde de dos. **La profession a initié un programme de sélectivité** sur la langoustine et le merlu : pour la langoustine, ce dernier impose **au choix** la mise en place d'un **panneau de mailles carrées** ou **l'augmentation du maillage sur le cul du chalut**. La grille flexible n'est pas encore obligatoire. Sur le merlu, le **panneau à mailles carrées** est obligatoire. Ces dispositifs ont depuis été transposés dans la réglementation européenne.



Grille de 13 mm, mailles carrées langoustine (devant), mailles carrées merlu (au fond).
Photo : L. Flageul.

Par ailleurs, la profession a également été l'initiative de la mise en place d'une **goulotte** qui permet de rejeter à l'eau plus rapidement les individus hors taille et les espèces accessoires, augmentant ainsi leur taux de survie. Quelques navires en sont équipés.

Saison et fréquentation

La principale saison de pêche à la langoustine s'étend des mois **d'avril à septembre**.

Durant cette période, **110 navires travaillent**, sauf durant les week-ends et jours fériés. Parmi eux, 5 unités de Saint-Brieuc qui habituellement ciblent la coquille Saint-Jacques dans leur quartier maritime, s'installent chaque année au port de Saint-Guénolé pour faire la saison.

Saisonnalité des 21 navires enquêtés (2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5	9	17	18	19	20	18	17	20	12	12	12

Le reste de l'année, de septembre à mars, les volumes pêchés sont moindres voire même nuls les jours de fortes houles notamment. La grande majorité des navires (environ 65%) part donc au poisson. Seuls **35% des navires** continuent de cibler la langoustine et de plus la moitié d'entre eux s'arrêtent temporairement pour faire la campagne de coquilles Saint-Jacques entre décembre et février.

- Nombre de jours de mer annuel des 21 navires enquêtés : **entre 100 et 220 jours**, selon que les navires travaillent à l'année ou uniquement en saison.

↳ **A noter** : les zones de pêche vont bien au-delà des sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (les navires fréquentent l'est, le sud et l'ouest de ces zones). Il faut donc relativiser ce nombre de jours de mer qui est donné pour l'ensemble des zones de pêche.

- Dépendance aux sites Natura 2000 : **totale pour les petits chalutiers ou les chalutiers de conception ancienne, très importante pour les autres** (surtout dans le contexte actuel de hausse du coût du gasoil qui incite les navires à aller moins loin pour économiser le carburant).

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Le chalut de manière générale, et le chalut de fond à langoustine en particulier, est un des engins de pêche les plus réglementés.

- **Zone** :
 - Le chalutage est interdit à moins de 3 milles de la laisse de basse mer des côtes du continent et des îles et îlots émergeant en permanence (Décret N°90-94 du 25/01/1990). Il existe une dérogation administrative pour la zone du Foulen à la pointe de Penmarc'h où cette distance est ramenée à 1,5 milles nautiques.
 - La zone de câbles sous-marins liés aux télécommunications est également interdite à l'ouest de Penmarc'h.
- **Condition d'attribution de la licence** :
 - La détention de la « licence langoustine » est obligatoire dès lors que les captures de langoustines dépassent 2 tonnes par an, en poids entier débarqué, ou que les captures présentes à bord dépassent 200 kg par jour de mer.
 - Les licences sont délivrées à l'armateur pour un navire déterminé par l'Organisation de Producteurs auquel il est adhérent ou par l'Etat s'il est hors OP, et ce, sur avis du Comité National des Pêches Maritimes.
 - Un contingent de licences est fixé.
- **Navire** :
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout \leq à 20,8 mètres (jusqu'à 22,50 m si antériorité).
- **Engins** :
 - La pêche de la langoustine avec plus de deux chaluts est interdite.
 - Les navires doivent utiliser obligatoirement sur chacun de leurs chaluts un « dispositif sélectif merlu » tel que défini par le règlement (CE) n° 1288/2009.

- Les navires doivent être équipés d'au moins un des dispositifs sélectifs langoustine suivants :
 - fenêtre ventrale à mailles tournées de 45 degrés,
 - grille à langoustine, d'espacement de 13 mm entre les barreaux ronds,
 - maillage du cul du chalut de 80 mm ou plus,
 - cylindre à maille tournée de 45 degrés.

La pêche de la langoustine peut être exercée sans dispositif sélectif langoustine dans la limite de 50 kg de langoustines à bord par jour de pêche.

- **Ressource :**

- Taille minimale des captures : 9 cm (réglementation européenne 7,5 cm).
- Quotas de pêche globaux gérés par les Organisations de Producteurs.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, le « chalut de fond » serait susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Physique, biologique, chimique
1110 - 2 : Sables moyens dunaires	Physique, biologique, chimique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique
1110 - 4 : Sables mal triés	Physique, biologique, chimique

Sur le secteur, les chaluts de fond entrent peu, voire pas du tout, en interaction spatiale avec ces habitats. Par contre, il existe une interaction spatiale avec l'habitat récif du circalittoral qui n'est pas identifiée dans le RTE.

Le RTE fait également mention de probabilité de captures accidentelles de mammifères marins tels le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et le phoque gris (*Halichoerus grypus*) : dans les faits, aucune capture accidentelle de ce genre n'existe.

Concernant les oiseaux, il existe au contraire une interaction positive liée à la dépendance alimentaire de certaines espèces telles que le Puffin des Baléares par exemple, qui viennent se nourrir des rejets dans le sillage des chalutiers.

Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"

Zones de pêche au chalut de fond jumeaux à langoustines

(21 professionnels enquêtés sur l'année 2010)



Zones de pêche au chalut à langoustine

- Limite des 3 Nq + dérogation 1,5 Nq du Foulen
- Limite des 12 Nq
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC, ZPS)
- Toponymie des zones de pêche
- Ports

Bathymétrie :

Light blue	0 m - 5,0 m
Medium blue	5,1 m - 10,0 m
Dark blue	10,1 m - 15,0 m
Very dark blue	> 40 m
Lightest blue	15,1 m - 20,0 m
Lightest blue	20,1 m - 30,0 m
Lightest blue	30,1 m - 40,0 m

0 1 2 3
Milles nautiques
1:234 883

Système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/AG GRS 1980.

Source des données :

- CDP MEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 67 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZPS et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
- SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR402320.
- Géolittoral (ortholittoral dalles 32, 30b, 30a, 24, 26).

Réalisation : CDP MEM 29, S. Leocart, 2012.

Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Coquille St-Jacques et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée collectivement en réunion.

Définition



Tractée par un navire sur des fonds meubles ou caillouteux à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à coquilles Saint-Jacques est une sorte de **râteau** muni à l'arrière d'un **sac en anneaux d'acier**. Les dents positionnées sur l'ouverture permettent de ratisser la surface du substrat pour attraper le bivalve.

Le Zoë Jules en pêche.
Photo : R.P. Chever.

Flottille

- Nombre de navires : **27 navires** en 2010 (campagne 2009-10 et/ou 2010-11).
- Type de pêche : **petite pêche artisanale**.
- Flottille : **chalutiers langoustiniers (18), canots polyvalents (9)**.
- Taille : de **6,73 m à 13,42 m** pour le plus grand qui a une dérogation du fait de son antériorité car normalement la taille maximale est de 12 m.
- Hommes embarqués : **1 à 2**.

➤ **Pêcheurs enquêtés : 6, soit 22%.**



L'Aral, chalutier langoustinier faisant la coquille en saison. Photo : R.P. Chever.

Tendance évolutive

Stable, malgré les fermetures répétées pour cause de contamination des coquillages par la phycotoxine amnésiante ASP (*Amnesic Shellfish Poisoning*), produite par la micro-algue *Pseudo-nitzschia*.

☞ Ces périodes de contamination des coquilles St-Jacques par la toxine ASP sont connues pour être très longues, puisqu'elles peuvent durer plusieurs mois après la disparition de l'espèce toxique responsable. Depuis 2006, ces épisodes de toxicité ont touché tous les ans les coquilles Saint-Jacques de Bretagne ouest et sud : sur le secteur, les campagnes 2010-11 et 2011-12 ont ainsi été annulées. Ce phénomène engendre donc de graves conséquences économiques pour les entreprises.

Vente

Vente directe ou criée. La coquille Saint-Jacques des Glénan est un produit très recherché car elle est coraillée¹¹.

L'Ifremer détermine chaque année le stock pouvant être exploité : en moyenne, un quota global de **120 à 140 tonnes** est fixé pour chaque



Coquille Saint-Jacques.
Photo : D. Ader, doris.ffessm.fr

¹¹ La glande génitale de la coquille St-Jacques est appelée corail en gastronomie. Espèce hermaphrodite, elle est constituée d'une partie femelle rouge-orangée et d'une partie mâle blanc ivoire.

campagne, ce qui représente un **chiffre d'affaire moyen de 540 000 à 630 000 €**.

La coquille Saint-Jacques constitue une part importante du chiffre d'affaire annuel des navires, surtout en hiver où ils travaillent dans la baie à l'abri alors que le mauvais temps les empêcherait de travailler à l'extérieur au chalut.

Description de la pratique

Cette pêcherie est **très encadrée par les structures professionnelles** qui fixent pour chaque **campagne** un calendrier et des horaires de pêche précis, ainsi qu'un quota global et par navire. Elle est également **très surveillée et contrôlée par l'Etat**.

Durant la campagne, les navires sont autorisés à pêcher **300 kg de coquilles Saint-Jacques par jour**, sur un temps de pêche maximal de **4 heures** (le navire arrête son action de pêche dès le quota atteint). Ils travaillent avec **une ou deux dragues** qu'ils tractent à une vitesse comprise entre **3,2 et 4,5 nœuds** sur des fonds de **sable, vase, maërl ou graviers**. Ils ne travaillent pas dans le maërl vivant car la drague s'y colmaterait.

D'un navire à un autre, les pratiques varient selon la stratégie de pêche adoptée : les navires travaillant avec 2 dragues font des **traits de 10 à 15 minutes**, tandis que ceux qui travaillent avec une seule font des **traits un peu plus longs (30 minutes)**. De la même manière, le nombre de traits varient beaucoup selon les pêcheurs enquêtés, de **4 à 16 par marée**.

Caractéristiques techniques de l'engin

Les dragues font **1,80 m de long** maximum (alors que la réglementation nationale est de 2m), et les anneaux qui constituent le sac de la drague mesurent **92 mm de diamètre** conformément à la réglementation. Les dents font **10 cm** de long sur 1,5 cm de large et sont **espacées de 90 mm**.

Les navires travaillant avec deux dragues ont des dragues pesant entre **250 et 350 kg**, tandis que ceux travaillant avec une seule ont une drague pesant **160 kg**.



Drague à dents sur l'Eter Vag. Photo : R.P. Chever

Saison et fréquentation

La pêche à la **coquille Saint-Jacques** est **saisonnaire** : chaque année, un calendrier autorise l'ouverture et la fermeture de la campagne qui se déroule généralement entre les mois de **décembre et février**.

Saisonnalité des 6 navires enquêtés (campagne 2009-10)												
Pour chaque navire enquêté : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.												
D 09	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
6	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les chiffres se basent ici sur la campagne 2009-2010, la campagne 2010-11 ayant été annulée pour cause d'ASP.

Le quota disponible est relativement faible (120 à 140 tonnes en général) : il s'agit donc de **le valoriser au mieux par rapport au marché** durant les fêtes. L'effort de pêche varie donc beaucoup d'un navire à un autre, selon la stratégie d'exploitation propre à chaque patron. Généralement, il est le plus fort juste avant les fêtes.

- Nombre de jours de mer des 6 navires enquêtés pour la campagne 2009-2010 : **entre 15 et 40 jours**.
- Dépendance aux sites Natura 2000 : **totale**.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures :

- **Navire :**
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout \leq à 12 m et d'une puissance motrice non bridée \leq 200 KW (272 CV).
- **Engin :**
 - 2 dragues maximum à bord,
 - Normes techniques plus contraignantes que la réglementation nationale (définie dans l'arrêté du 15/07/2010) fixées à la demande des professionnels :
 - > largeur maximale : 1,80m,
 - > espacement entre les dents d'un bord interne à l'autre : 90 mm,
 - > diamètre intérieur des anneaux métalliques composant le tablier et le dos de la drague : 92 mm,
 - > ajout d'une alèze en maille de 100 autorisé, pour autant que le tapis d'anneaux du dessus et celui du dessous soit de longueur égale.
- **Ressource :**
 - Taille minimale des captures : 10,2 cm,
 - Obligation de trier la pêche sur place en mer,
 - Interdiction de décortiquer sur zone,
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Un contingent de licences,
 - Des quotas de pêche globaux et par navire,
 - Des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche, un calendrier et des horaires de pêche ainsi que des jours de rattrapage.
- **Divers :**
 - Dans la mesure du possible, les parasites et prédateurs tels que la crépidule et l'étoile de mer doivent être ramenés à terre pour être détruits.



Le Trouz Ar Mor en pêche. Photo : R.P. Chever

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, la « drague remorquée en Atlantique » est susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Physique, biologique, chimique
1110 - 2 : Sables moyens dunaires	Physique, biologique, chimique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique
1110 - 4 : Sables mal triés	Physique, biologique, chimique
1160 - 1 : Vasières infralittorales	Physique, biologique, chimique
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique

Les professionnels collaborent avec les scientifiques d'Ifremer au suivi du gisement : chaque année avant l'ouverture de la pêche, une campagne de prospection est réalisée avec l'aide des professionnels pour évaluer l'état des stocks en termes d'abondance, de structure de population en taille et en âge, afin de déterminer le quota alloué.

Par ailleurs, dans une perspective d'exploitation durable des stocks, les professionnels ont décidé en 2011 de lancer une opération de réensemencement des gisements.

Enfin, un des professionnels est équipé d'une balise Recopesca permettant la collecte de données sur son effort de pêche ainsi que des données environnementales physiques (température, salinité).



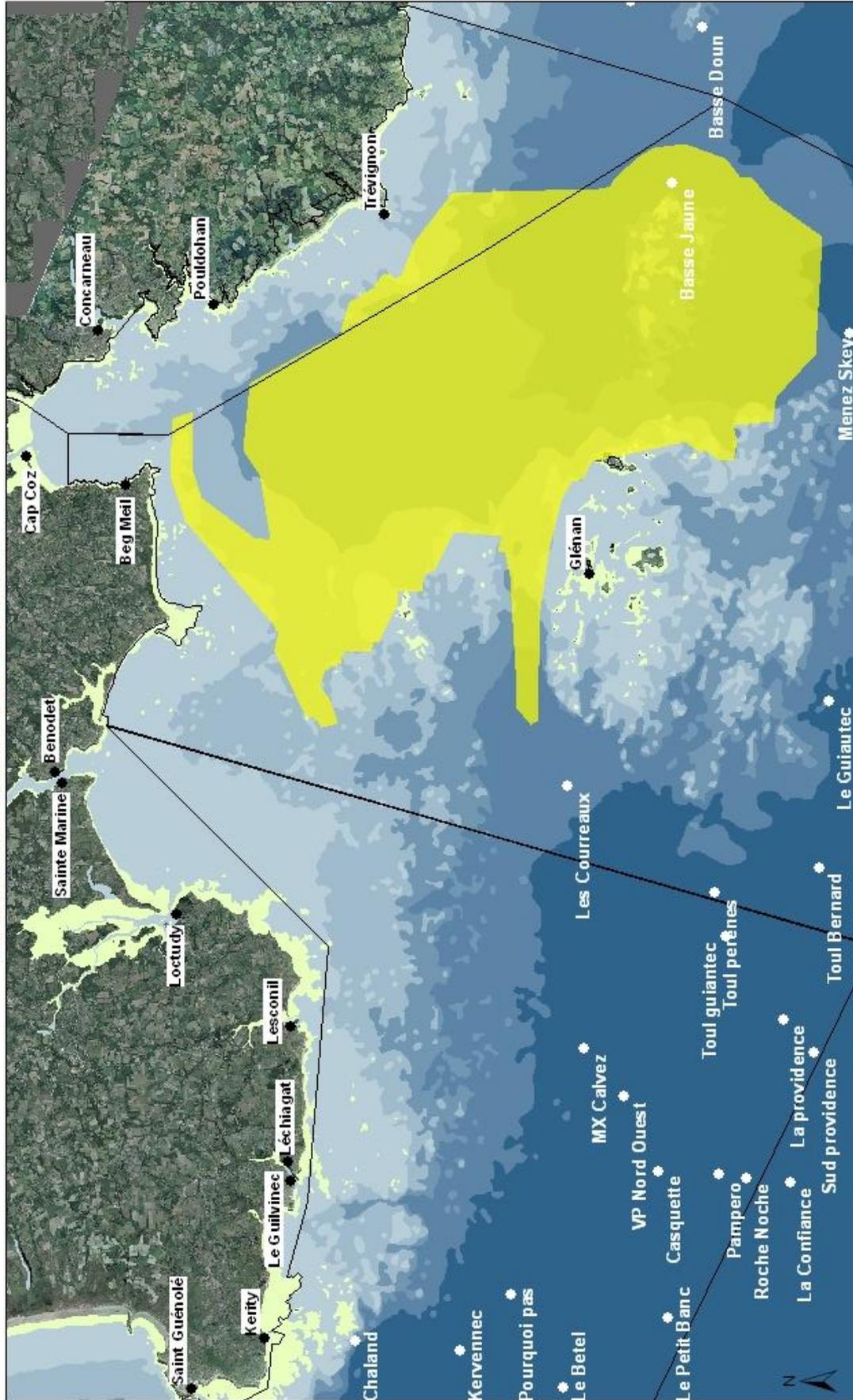
Coquilles Saint-Jacques. Photo : R.P. Chever



Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"

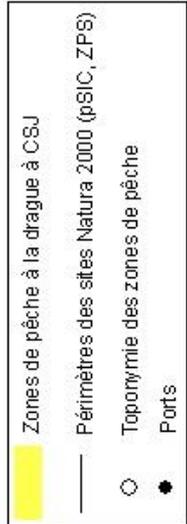
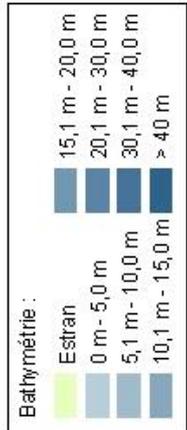
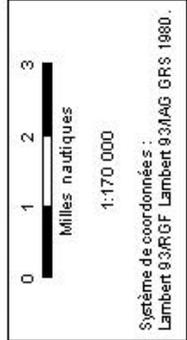
Zones de pêche à la drague à coquilles Saint-Jacques

(6 professionnels enquêtés sur la campagne 2009-10)



Source des données :

- CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 57 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZP S et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
- SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR402320.
- Géolittoral (ortholithoral dalles 32, 30b, 30a, 24, 26).
- Réalisation : CDPMEM 29, S. Lecerf, 2012.



Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Bivalves et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée collectivement en réunion.

Définition

Tractée par un navire sur des fonds meubles à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à bivalves est constituée d'une armature métallique rigide avec des barrettes en acier parallèles, dont la partie inférieure de l'ouverture est munie d'une lame courte et cintrée permettant de racler les bivalves fousseurs dans le substrat.



Professionnel virant sa drague à palourdes en baie de Concarneau. Crédit photo : S. Lecerf.

Principales espèces ciblées



Palourde rose
(*Tapes rhomboïdes*)



Vernis
(*Callista chione*)



Praire
(*Venus verrucosa*)



Vénus
(*Spisula solida*)



Amande
(*Glycymeris glycymeris*)

Flottille

- Nombre de navires : 6.
- Type de pêche : **petite pêche artisanale.**
- Flottille : **dragueurs exclusifs.**
- Taille : **de 7,35 m à 9,76 m.**
- Hommes embarqués : **1 à 2.**

➤ *Pêcheurs enquêtés : 2, soit 33%.*



Dragueur. Photo : S. Lecerf.

Tendance évolutive

Stable : le métier fonctionne bien et a trouvé son équilibre en terme de flottille et d'exploitation. Les dragueurs ont su mettre en place une stratégie d'exploitation pour gérer durablement la ressource et palier aux périodes de fermeture sanitaire (principalement liées au *Dinophysis sp.*).

Signe de cette stabilité et attractivité, les entreprises se sont renouvelées et de jeunes patrons viennent de s'engager dans ce métier.

Vente

Vente directe : les professionnels travaillent majoritairement sur commande avec des viviers, des restaurateurs, des poissonniers et détaillants. L'ensemble de la production est valorisé.

Description de la pratique

Les dragueurs ciblant les bivalves travaillent tous avec **une seule drague**. Le nombre de traits réalisés durant leur marée dépend de la quantité de coquillages qui leur a été commandée : en moyenne ils font entre **5 et 15 traits**. Ces traits durent globalement **20 à 30 minutes**.

La **faible puissance motrice des navires** (150 CV) ne leur permet pas de tracter leur drague en ligne droite. Les navires décrivent donc des **circulaires** relativement larges à une vitesse comprise entre **2,5 et 3,5 nœuds**, tandis que la drague avance au centre à une vitesse beaucoup plus réduite (et couvre donc une distance moindre).



Palourde rose des Glénan.
Photo : S. Lecerf.

Cette pratique permet aux professionnels de **cibler les secteurs productifs très localisés** : ainsi sur l'ensemble des zones potentielles de travail, seules de petites zones précises sont travaillées.

Ces zones se trouvent essentiellement **entre 2 et 20 mètres de profondeur** et jusqu'à 60 m pour l'amande, sur des fonds de **sable, maërl ou graviers**. Les professionnels ne travaillent pas dans les herbiers dont ils connaissent bien la localisation car la drague s'y colmaterait, tout comme dans le maërl vivant pour les mêmes raisons.

Les stocks de bivalves ne font plus l'objet de suivis par l'Ifremer. Pour les exploiter durablement, la profession a identifié et délimité sur l'ensemble du gisement classé (cf. réglementation), **quatre bancs** spécifiques sur lesquels elle a mis en place un **système de jachère**. Ces bancs se nomment La Voleuse, Le Leuriou, Le Huic et Le Pouldu (ce dernier se situe hors site Natura 2000). Cf. carte.

Caractéristiques techniques de l'engin

La **forme, la taille et le poids des dragues à bivalves varient beaucoup d'une pêcherie à une autre** : il ne faut donc pas faire de généralités sur le métier de la drague et bien prendre en compte les spécificités locales.

Sur le secteur des Glénan, les dragues sont équipées d'une **lame** et non de dents. Elles pèsent entre **110 et 150 kg** et mesurent **jusqu'à 2,50 m de long pour 70 cm de large**, conformément à la réglementation mise en place par les professionnels. Par contre, l'écartement entre les barrettes est de **1,8 cm ou 2 cm**, allant ainsi au-delà de ce qu'impose la réglementation (1,6 cm).



Lame. Photo : S. Lecerf.

Saison et fréquentation

Les bivalves peuvent être exploités **toute l'année**. Cependant, la pêcherie connaît des **périodes de fermeture sanitaire récurrentes** pour cause d'efflorescences de phytoplanctons toxiques *Dinophysis*. De manière générale, cette activité est **très dépendante de la bonne qualité des eaux côtières**.

Saisonnalité des 2 navires enquêtés (2010)

Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	2	2	2	0,5	2	2	1,5	2	2	2

- Nombre de jours de mer annuels des 2 navires enquêtés : entre **150 et 200 jours**.
- Dépendance aux sites Natura 2000 : **totale**.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures :

- **Navire :**
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout \leq à 10 m et d'une puissance motrice non bridée \leq 110 KW (150 CV).
- **Engin :**
 - Normes techniques sur les engins : distance minimale entre les barrettes de 1,6 cm pour la palourde et 1,1 cm pour la vénus, largeur maximale de la lame de 70 cm.
- **Ressource :**
 - Taille minimale des captures : palourde rose 3,8 cm, vénus 2,8 cm, vernis 6 cm, praire 4,3 cm,
 - Obligation de trier la pêche sur place en mer,
 - La drague à « bivalves et autres coquillages du secteur Concarneau-Les Glénan » est autorisée sur le gisement s'étendant à l'Ouest de la bouée de Basse Spinec à la pointe du Pouldu à l'Est en passant par la Jument des Glénan au sud, et allant jusqu'au zéro des cartes à terre. A l'intérieur de ce périmètre, il est défini 4 bancs pour lesquels des périodes d'ouverture et de fermeture sont définies sur décision du CRPM : la Voleuse, le Huic, le Leuriou, le Pouldu.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Un contingent de licences,
 - Des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche, ainsi qu'un calendrier et des horaires de pêche,
 - Des quotas de pêche globaux et par navire peuvent également être fixés.
- **Divers :**
 - Dans la mesure du possible, les parasites et prédateurs tels que la crépidule et l'étoile de mer doivent être ramenés à terre pour être détruits.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

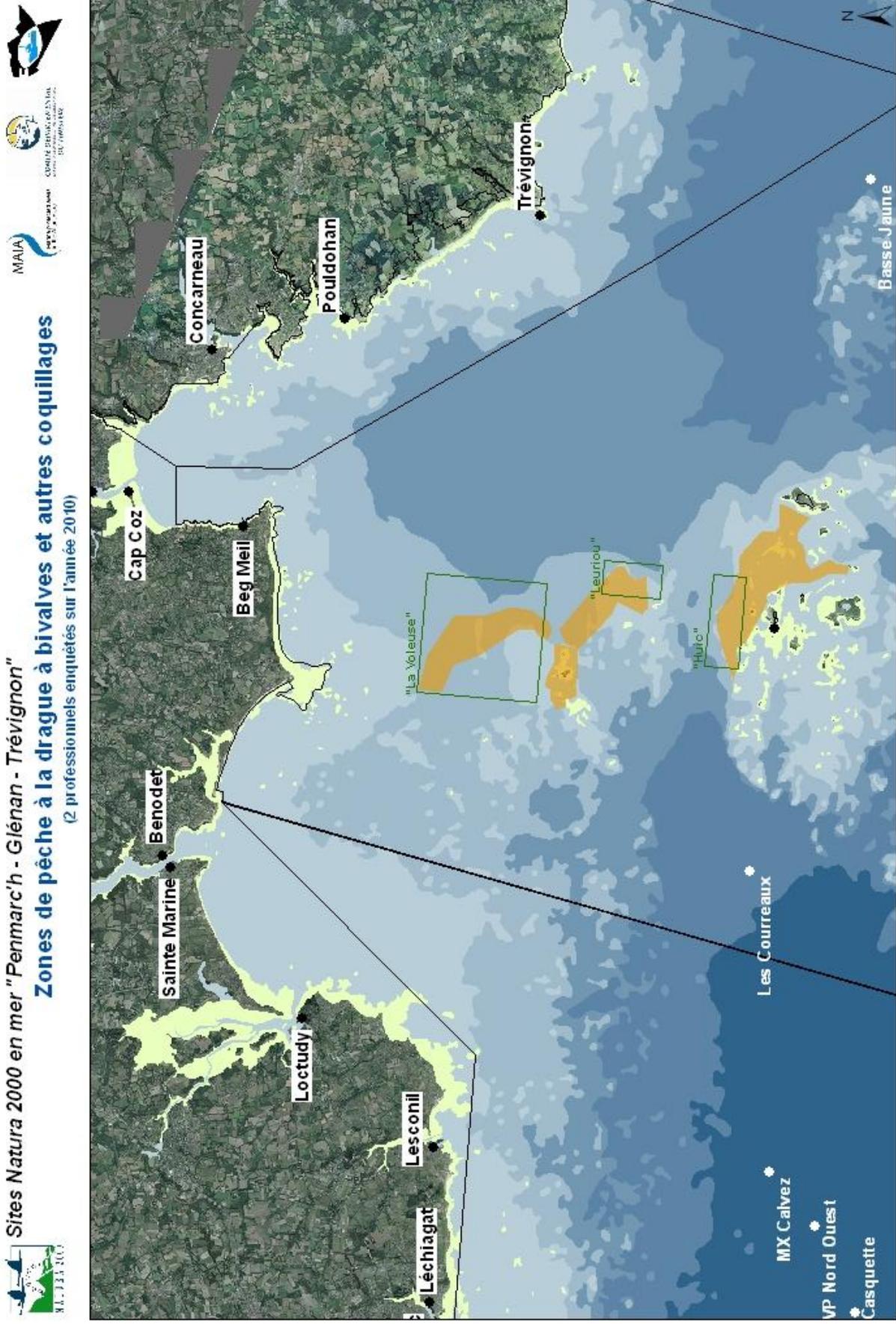
Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, la « drague remorquée en Atlantique » est susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Physique, biologique, chimique
1110 - 2 : Sables moyens dunaires	Physique, biologique, chimique
1110 - 3 : Sables grossiers et gravières, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique
1110 - 4 : Sables mal triés	Physique, biologique, chimique
1160 - 1 : Vasières infralittorales	Physique, biologique, chimique
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique

Divers

Les professionnels ont développé une collaboration avec les scientifiques dans le cadre de travaux de recherche menés par le Laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne rattaché à l'Université de Bretagne Occidentale, sur la maladie de l'anneau brun qui affecte la palourde.

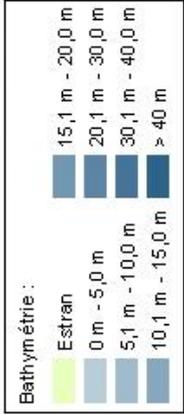
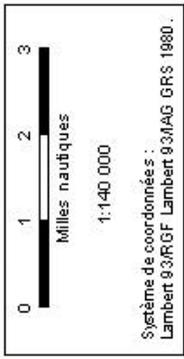
Par ailleurs, un des professionnels est équipé d'une balise Recopesca permettant la collecte de données sur son effort de pêche ainsi que des données environnementales physiques (température, salinité).



Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"
 Zones de pêche à la drague à bivalves et autres coquillages
 (2 professionnels enquêtés sur l'année 2010)



Source des données :
 - CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 57 professionnels sur l'année 2010.
 - AAMP (limite ZP S et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
 - SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-87 : FR471460, FR471470, FR402320.
 - Géolocal (orthoréctal dalles 32, 30b, 30a, 24, 26).
 Réalisation : CDPMEM Finistère, S. Lecerf, 2012.



- Zones de pêche à la drague à bivalves
- Zones de jachères
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC et ZPS)
- Toponymie des zones de pêche
- Ports

Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Bolinche et portant sur leur activité en 2010.

Définition

La bolinche ou senne tournante est une technique de pêche consistant à encercler le plus rapidement possible des bancs de poissons pélagiques, préalablement repérés au sonar, à l'aide d'un grand filet rectangulaire.

Une bouée éclairante est mise à l'eau puis le navire file la bolinche tout en manœuvrant pour former un cylindre autour de la matre de poisson, jusqu'à revenir à la bouée. Le déploiement vertical de la bolinche dans la colonne d'eau est assuré par une série de flotteurs fixés sur la ralingue supérieure et une corde de plomb sur la partie inférieure.

Une fois le poisson encerclé, la bolinche est refermée par le dessous (boursage) grâce à un système d'anneaux coulissants montés sur une corde intermédiaire, formant ainsi une poche ramenée progressivement sur le flanc du navire. Le poisson est ensuite chargé vivant à bord, au moyen d'une grande épuisette appelée salabarde et stocké dans des cuves réfrigérées.



War Raog IV.

Crédit photo : A l'assaut des remparts.

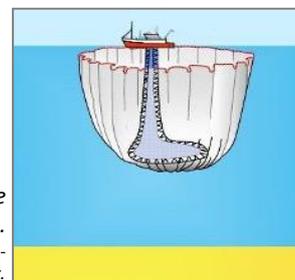


Schéma d'une bolinche.

Source : Normapêche - Bretagne Qualité Mer.

Espèces ciblées :

La sardine constitue plus de 85% des captures annuelles réalisées par les bolincheurs (source : OPOB, PMA, moyenne des espèces capturées par les bolincheurs de Bretagne sud en 2007-08-09).



Sardine (*Sardina pilchardus*)
© Ifremer/P. Porcher



Anchois (*Engraulis encrasicolus*)
© Ifremer/P. Porcher



Chinchard commun (*Trachurus trachurus*)
© Ifremer/P. Porcher



Maquereau (*Scomber spp.*)
© Ifremer/P. Porcher



Dorade grise ou grisot (*Spondyliosoma cantharus*)
© Ifremer/P. Porcher



Mulet (*Liza aurata*)
© Ifremer/P. Porcher



Dorade royale (*Sparus aurata*)
© Ifremer/P. Porcher



Bar (*Dicentrarchus labrax*)
© Ifremer/P. Porcher

Flottille

- Nombre de navires : **24** sur les 27 licences attribuées par le CRPME en 2010 (3 navires ne sont pas en activité), localisés dans les ports de Concarneau, Saint Guérolé et Douarnenez selon la saison, ainsi que Quiberon et Lorient.
- Type de pêche : **pêche côtière artisanale.**
- Flottille : **bolincheurs** (monoactivité).
- Taille : entre **14,05 m et 19 m.**
- Hommes embarqués : **6 ou 7 marins.**

➤ **Pêcheurs enquêtés : 2, soit 8,3 %.**



Flottille de bolincheurs au port de Saint-Guérolé. Photo : S. Lecerf.

Tendance évolutive

En progression.

Vente

Débarquement de la pêche
au petit matin à Saint-
Guénolé. Photo : S. Lecerf



Criée, conserveries.

Avec près de 20 000 tonnes de sardines pêchées par an, dont 12 000 tonnes vendues en frais en 2009 sous les criées des ports de Saint-Guénolé, Douarnenez et Concarneau (soit 36 % de la production nationale) pour un chiffre d'affaire de 5,6 millions d'euros*, les ports cornouillais confirment leur identité de ports sardinières (*source : France Agrimer, Données de vente des halles à marée, 2009).

En 2003, des organisations de producteurs et deux conserveries ont créé l'association *Poissons Bleus de Bretagne* (PBB) : elle a obtenu en 2005 la certification « Label Rouge » pour les sardines de bolinche achetées fraîches à la période de l'année où leur taux de graisse est d'au moins 8 %, puis qui sont travaillées à l'ancienne à la main dans les conserveries.

En 2005, tous les bolincheurs se sont regroupés en « Association des bolincheurs de Bretagne ». Ils ont obtenu en février 2009, l'écolabel « Marine Stewardship Council » (MSC) qui reconnaît et valorise la pêche durable selon trois principes fondamentaux : la pérennité des stocks ciblés, la préservation de l'écosystème et l'efficacité du système de gestion de la pêche.



Etiquette label rouge des
sardines de Bretagne
Source : Océalliance



Label MSC
Source : MSC.

Description de la pratique et caractéristiques de l'engin

Les bolincheurs sont particulièrement **mobiles**, ils suivent les espèces pélagiques tout au long de l'année sur des **zones étendues**, comprises **entre la côte et 100 m de profondeur maximum**. Selon la saison, ils sont donc basés dans les ports de **Concarneau, Saint-Guénolé ou Douarnenez**, et débarquent aussi parfois à Loctudy au printemps.

La pêche se déroule essentiellement la **nuit**, lorsque les matras de poissons se rapprochent de la surface pour se nourrir. En hiver, les flottilles quittent donc le port vers 17h pour rentrer dans la nuit, tandis qu'en été le départ se fait plus tard pour un retour au petit matin. Au printemps par contre, la pêche se déroule de **jour** entre 9h et 17h globalement, les bolincheurs pêchant à vue le maquereau et le mullet du côté des Moutons et des Glénan.

Cette pêche s'apparente à une chasse. La **phase de prospection** du poisson peut être relativement longue (voire parfois infructueuse) : le patron parcourt les zones de pêche, les yeux rivés sur le **sonar** pour **détecter des « tâches »** indiquant la présence d'un banc de pélagiques.

Lorsqu'une matras de poisson est repérée, le patron considère la direction du **courant et du vent** avant de donner l'ordre de larguer la **bouée éclairante** (pour la repérer de nuit), ces paramètres étant essentiels pour réussir la manœuvre la bolinche. Une fois la bouée larguée, le patron évalue le **comportement de la matras**, le sens dans lequel elle évolue et si elle reste groupée, avant de donner enfin l'ordre « laisser aller », c'est-à-dire de filer la bolinche.

Celle-ci mesure **350 m de long** pour une **hauteur de chute de 70 m** : elle est équipée de flotteurs sur sa partie haute, et d'une **corde de plombs** sur sa partie basse. Reliés à une ralingue intermédiaire par un système de mousquetons et de pattes de longueur variable (appelées garcettes, mesurant jusqu'à 1 m), des **anneaux d'acier** d'un diamètre intérieur de 20 cm appelés margouillots sont placés tous les 11 m environ, par lesquels passe une **coulisse** de 32 mm de diamètre, servant à fermer la bolinche par le dessous (manœuvre appelée boursage). La coulisse est reliée à la bouée éclairante.

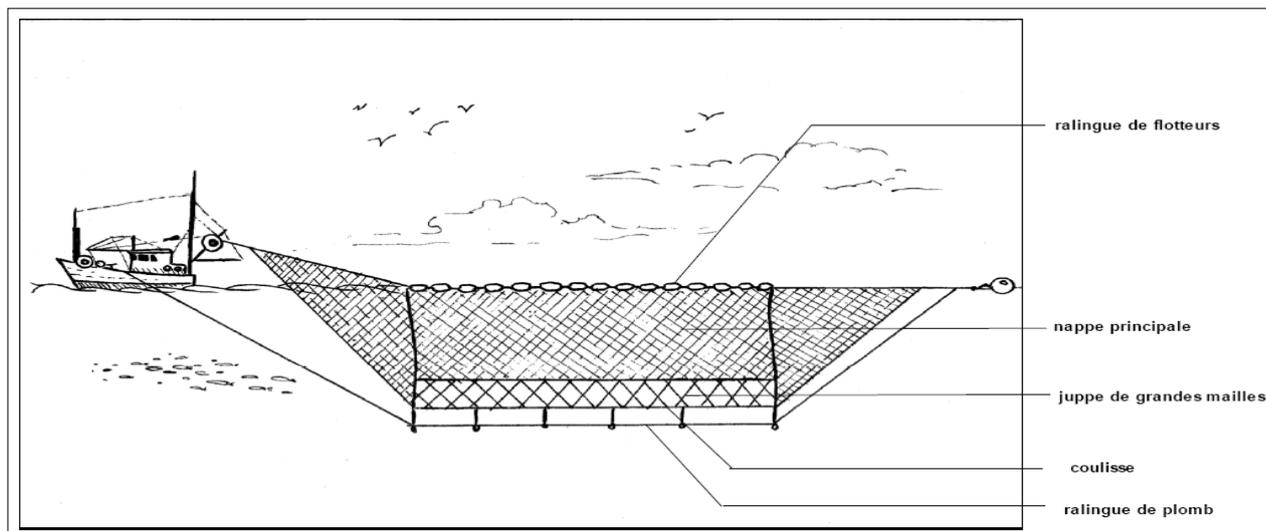


Schéma d'une bolinche. Source : Rapport final du programme d'embarquement à bord des bolincheurs dans le PNMI, E. Duhamel, C. Laspougeas, A. Fry, décembre 2011.

Le filage doit s'effectuer **le plus rapidement possible** afin de réussir à encercler tout le banc. Le navire **tourne autour de la détection** à une vitesse de 5 ou 6 nœuds jusqu'à revenir à la bouée, formant ainsi un cylindre avec la senne : celle-ci est **refermée au plus vite par le dessous avec la coulisse** au moyen d'un treuil hydraulique. Cette opération prend moins de 15 minutes.



La toile et la ralingue flottante sont virées et rangées au fur et à mesure. Crédit photo : S. Lecerf.

La première partie de la senne (le tale) est ensuite virée à l'aide d'un power block : les flotteurs, la corde de plomb, les margouillots et la toile sont rangés progressivement à bord, ramenant peu à peu le poisson sur le flanc du navire.

Le reste de la senne est ensuite halé à la main par l'équipage jusqu'à ce que le poisson se trouve concentré dans la **poche** (partie de la senne où le maillage est renforcé).

A la fin de la manœuvre, la bolinche est halée à la main pour ramener la poche sur le flanc du navire. Crédit photo : S. Lecerf.



C'est à ce stade qu'il **peut être décidé de relâcher tout ou partie du poisson**, dans le cas où la capacité des cuves est atteinte, que l'espèce capturée n'est pas celle recherchée (quota atteint ou espèce interdite), que la proportion de juvéniles est trop importante ou encore que la matre de poissons contient trop d'espèces mélangées et que le tri à quai serait beaucoup trop long (le tri à bord est impossible). Le poisson est donc relâché vivant (opération considérée comme un relâché et non comme un rejet).

Le poisson est ensuite **salabardé** (une salabarde peut contenir jusqu'à 500 kg de poissons) et stocké dans des cuves réfrigérées. L'opération de pêche dure approximativement 1h, selon le volume pêché. Le navire repart ensuite pour une nouvelle phase de prospection.



Salabarde.
Photo : S.Lecerf

Les bolincheurs tournent essentiellement sur des **fonds de sable ou de vase**, parfois dans des zones très peu profondes (moins de 10 m). Il leur arrive également de tourner au-dessus de fonds rocheux, mais dans ce cas, une hauteur d'eau minimum de 30 m est nécessaire pour ne pas créer d'avaries sur la senne. Depuis quelques années, les bolincheurs ont tous équipé le bas de leur bolinche d'une jupe de **grandes mailles** (300 mm contre 10 mm pour le reste de la senne), d'environ 50 cm de hauteur. Cette jupe est fixée sur la ralingue intermédiaire de la toile de façon à ce que **seules la corde de plomb et cette jupe touchent le fond**, limitant ainsi considérablement les dégradations du substrat et la capture d'espèces benthiques (poissons plats notamment).

Les bolincheurs ont mené un **travail collaboratif avec le Parc Naturel Marin d'Iroise**¹² dans le cadre d'un **programme d'embarquement visant, notamment, à évaluer l'impact de la bolinche sur les habitats**. Entre janvier 2010 et mars 2011, 64 embarquements ont été réalisés à bord de 13 bolincheurs travaillant dans la zone du Parc naturel marin d'Iroise : sur les 106 opérations de pêche observées, **37% ont touché le fond**. Les **captures de benthos**, essentiellement constituées d'ophiures et d'étoiles de mer, **ont été évaluées comme nulle ou faible**, leur poids ne dépassant pas **9 kg**.

Il faut noter que certains bolincheurs sont équipés de **capteurs scanmar fixés sur la corde de plomb** : ces sondes indiquent au patron **la profondeur à laquelle se trouve le bas de la bolinche**, facilitant ainsi sa manœuvre pour encercler le banc de poisson et lui permettant d'éviter de toucher le fond, surtout lorsqu'il tourne au-dessus de fonds rocheux.

Saison et fréquentation

La sardine est pêchée toute l'année, mais près de **90% des captures sont réalisées entre mai et septembre** car c'est à cette période qu'elle est la plus grasse. Ensuite vient la saison de **l'anchois en septembre et octobre** (pêche réouverte depuis 2010 après 4 ans d'interdiction).

L'hiver, les bolincheurs ciblent des espèces comme le **chinchard et le griset** autour des îles Glénan ou dans des zones plus abritées comme les baies de Concarneau et Douarnenez en cas de forts coups de vents. La pêche et les conditions de mer étant moins bonnes, c'est à cette période que les navires calent leur période d'arrêt technique.

Au printemps, ils pêchent de jour à vue les bancs de **maquereaux ou de mulets** aux alentours des Glénan.

Saisonnalité des 2 navires enquêtés pratiquant la bolinche (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

- Nombre de jours de mer annuels des 2 navires enquêtés : **environ 170 jours**.
- Dépendance au site : **très importante**.

¹² Source : Rapport final du programme d'embarquements à bord des bolincheurs travaillant dans le Parc naturel marin d'Iroise, E. Duhamel, C. Laspougeas, A. Fry, décembre 2011.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures, pour le secteur compris entre le 48°30' (situé au nord d'Ouessant) et la ligne séparative des régions Bretagne/Pays de Loire :

- **Navire :**
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout (LHT) inférieure ou égale à 17 mètres, sauf dérogation.
- **Ressource :**
 - Quotas pour l'anchois, le maquereau et le chinchard (réglementation communautaire),
 - La pêche de la daurade rose est interdite.
 - L'activité de pêche ne doit pas être dirigée vers le bar et la daurade grise. Des volumes maximaux de captures sont fixés :
 - . 3 tonnes de bars et 5 tonnes de dorades grises maximum par navire et par semaine (décomptées selon les horaires hebdomadaires de sorties autorisées) ;
 - . 30 tonnes de bars et dorades grises maximum par an, dont 10 tonnes maximum de bars.
 - . Plafond total annuel de 72 tonnes de bars pour l'ensemble de la flottille de bolincheurs.
 - . Le transfert de bar et de dorade grise d'un navire à un autre est interdit.
 - Par ailleurs, le repos biologique du bar du 15 février au 15 mars de chaque année est respecté.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Un contingent de licences global (27 en 2011) réparti par quartier (10 à Concarneau, 12 au Guilvinec).
 - Des dates d'ouverture et de fermeture de pêche ainsi qu'un calendrier : la pêche est interdite du vendredi 14h au dimanche 14h, ainsi que la veille des jours fériés.
 - Des quotas de pêche pour certaines espèces (ex : 20 tonnes de sardines maximum par jour).
- **Les organisations de producteurs auxquelles les patrons ou armements adhèrent fixent également des mesures pour s'adapter au marché :**
 - L'interdiction de captures de certaines tailles et de certaines espèces en lien avec le marché,
 - La limitation des compensations financières du poisson invendu,
 - La limitation de captures d'espèces sous quota telles que le maquereau.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, la bolinche serait susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

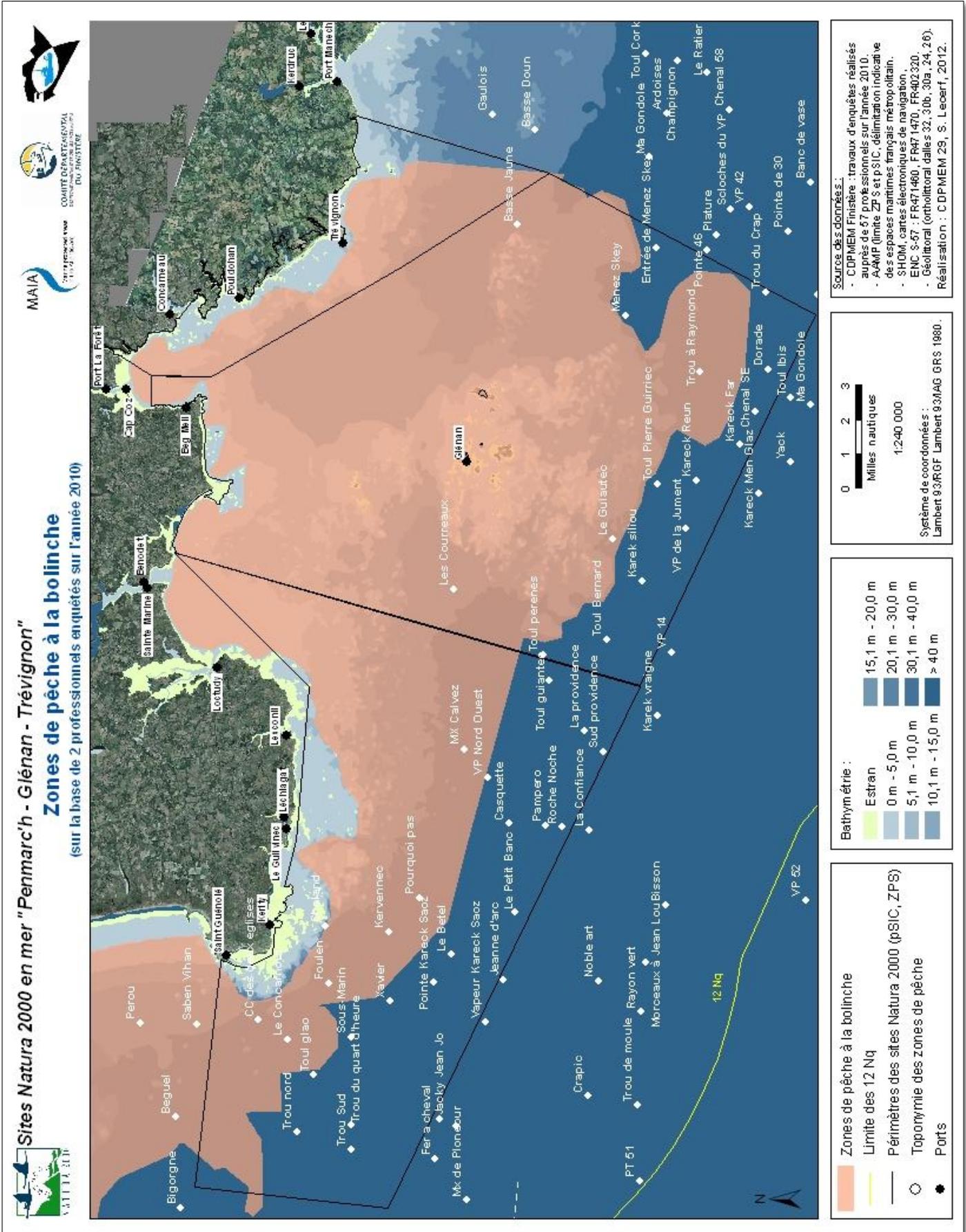
Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Biologique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Biologique

LE RTE précise que le contact de la coulisse et de la senne sur le fond lors des opérations de pêche se déroulant sur de faibles profondeurs, engendrerait des impacts physiques sur ces habitats. Rédigé en 2009, il mentionne également qu'aucune étude à leur connaissance ne quantifie ces impacts mais qu'il semblerait néanmoins qu'ils soient faibles : le rapport du programme d'embarquement réalisé par le PNMI en 2010 et évoqué plus haut, apporte ici des réponses à ces questions puisque les captures de benthos seraient nulles voire faibles. Le fait que les bolincheurs aient équipé le bas de leur senne d'une jupe de grandes mailles et rajouter des garcettes, a en effet considérablement limité cet impact sur le fond.

Le RTE mentionne également des impacts biologiques, principalement quand des individus hors taille ou de faible valeur commerciale sont rejetés : la même étude du PNMI distingue les rejets des relâchés et conclut que les rejets sont faibles.

Concernant les mammifères marins, les captures accidentelles de marsouin ou dauphin sont rares et si cela arrive, ils sont relâchés tout de suite sans dommage.

Concernant les oiseaux enfin, il y a une certaine dépendance alimentaire pour certaines espèces d'oiseaux, mais pas de risque de capture.



Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence filets ou canots et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée collectivement en réunion.

Définition

Le filet est un **engin de pêche passif** permettant de cibler des **poissons** ou des **crustacés** (tourteaux, araignées, langoustes). Constitués **d'une ou plusieurs nappes**, ils sont **calés sur le fond** et maintenus à la **verticale** par une **ralingue équipée de flotteurs en haut** et une **ralingue plombée en bas**.

Il existe deux grands types de filets :

- le **filet maillant droit** : constitué d'une **seule nappe de mailles**, les **espèces pélagiques ou démersales** comme le rouget, le lieu, le merlu, le merlan, etc. y sont piégées par les ouïes (si leur taille correspond à la maille). Majoritairement **calés sur le fond**, ils peuvent parfois être **flottants** (entre deux eaux) pour cibler le bar.
- le **filet emmêlant trémail** : il est constitué de **trois nappes**. Les deux nappes extérieures (les aumées) sont constituées de larges mailles, tandis que la nappe intérieure (la flue) est constituée de mailles de taille inférieure et est plus grande pour « donner du flou » et ainsi piéger le poisson par emmêlement. Le trémail permet de cibler des **espèces benthiques et démersales** telles que la sole, la raie, la lotte, la seiche ou le turbot et des **crustacés** suivant la saison.

Le **maillage** ainsi que la **hauteur de chute** de ces deux types de filets varient **selon l'espèce ciblée**.



Relevage des filets grâce au vire-filet.
Crédit photo : S. Lecerf.

Flottille

- Nombre de navires : **50 navires** possèdent la **licence Filets** ; **74 navires** sont titulaires de la **licence Canot** réservée aux navires inférieurs à 10 m et qui permet de faire le filet, la palangre, la ligne et le casier.
Important : nombre à nuancer, une petite partie seulement des titulaires de la licence Canot pratique le métier du filet, et certains navires possèdent la licence Filets par précaution.
 - Type de pêche : **petite pêche et pêche côtière artisanale**.
 - Flottille : **fileyeurs exclusifs** (11), **fileyeurs-caseyeurs** (25), **fileyeurs-ligneurs palangriers** (5), **canots polyvalents** (83).
 - Taille : majoritairement des **canots de moins de 10 m**, une **dizaine d'unités entre 10 et 12 m**.
 - Hommes embarqués : de **1 à 3**.
- *Pêcheurs enquêtés : 16 pour les titulaires de la licence filet, soit 32% ; 15 pour les titulaires de la licence canot, soit 20% (9 d'entre eux pratiquent le filet).*

Tendance évolutive

Après une période de forte croissance du métier, il est **en régression sur les 10 dernières années**.

Vente

Criée.

Rouget-barbet pêché au filet droit. Photo : S. Lecerf.



Description de la pratique

La plupart des navires pratique **le filet trémail et le filet droit.**

Selon l'espèce ciblée, le matériel est filé sur des **fonds meubles ou durs**. Les professionnels essaient globalement de suivre une **ligne de sonde ou l'accore de la roche** et balisent chaque extrémité par une perche avec un pavillon.

Les filets sont relevés tous les jours afin de garantir la fraîcheur du poisson. Parfois ils sont filés et virés en l'espace de deux heures pour certaines espèces fragiles comme le rouget. Seule exception, le filet trémail à lotte qui reste deux nuits à l'eau. Le virage se fait à l'aide d'un vire-filet puis le filet tombe directement sur une table de tri où le poisson est démaillé.

La majorité des fileyeurs ramasse leur matériel en période de vives-eaux lorsque le coefficient dépasse 85 et que le courant devient trop fort, ainsi qu'en cas de coup de vent et de fortes houles.



Bouées servant à repérer les filières. Photo : S.Lecerf.

Caractéristiques techniques de l'engin

Les filets de **50 m** sont montés en **séries**, lestées à chaque extrémité. Les navires filent au maximum **60 filets de 50 m par homme embarqué**. Les maillages et la hauteur de chute varient selon l'espèce recherchée.

Saison et fréquentation

La saison dépend de l'espèce ciblée. Le métier est pratiqué toute l'année excepté durant les périodes de fortes houles et de grandes marées.

- Nombre de jours de mer annuels des 31 navires enquêtés : **entre 20 et 240 jours pour le filet trémail, entre 15 et 240 pour le filet droit.**

↳ Cette grande variation s'explique par la stratégie d'exploitation de chaque navire, selon que le filet soit le principal métier pratiqué ou accessoire.

- Dépendance au site : **totale** pour la majorité.

↳ A noter : les zones de pêches sont vastes et l'effort de pêche est réparti sur l'ensemble de la zone Natura 2000.

Saisonnalité des 17 navires enquêtés pratiquant le filet trémail (en 2010)

Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5,5	8	11	10	12	12	8	6	8	5	6	7

Saisonnalité des 21 navires enquêtés pratiquant le filet droit (en 2010)

Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
17	17	16	14	15	15	14	9	13	14	15	15

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures (*les secteurs Natura 2000 se trouvent dans la zone réglementaire C pour laquelle s'applique la réglementation ci-dessous*) :

- **Navire :**
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout (LHT) :
 - ≤ à **12 m** pour la partie du périmètre compris entre **les 6 milles comptés à partir des lignes de bases droites et la terre** (possibilité de licence dérogatoire si justification d'antériorité de pêche) ;
 - ≤ **16 m** pour la partie du périmètre compris entre **les 6 milles et les 12 milles** comptés à partir des lignes de bases droites (possibilité de licence dérogatoire si justification d'antériorité de pêche).
- **Engin :**
 - 1. Dispositions générales quelque soit le type d'engin utilisé, à l'exception des filets trémails >=220m/m :**

Nombre maximum de filets de 50 m : 60 filets par marin inscrit au rôle d'équipage.
Toutefois, **les navires d'une LHT > à 10 m** pourront mouiller **10 filets de 50 m supplémentaires par tranche de 1,00 m de longueur**, dans la limite de **20 filets** de 50 m supplémentaires.
Le nombre total de filets de **50 m est fixé à un maximum de 30 par filière**.
La longueur totale des filières ne peut dépasser **10,5 km par navire**.
 - 2. Dispositions particulières concernant les filets trémails :**

Maillage compris entre 100 et 119 m/m
Maillage mini. des filets à soles : **100 m/m**. Ils sont soumis à relève quotidienne.
 - 3. Dispositions particulières concernant les filets droits maillants >=80m/m et >=100m/m :**

La longueur des filets est limitée à **2 km** par marin inscrit au rôle d'équipage.
Maillage mini. des **filets à merlus : 100 m/m** pour la région CIEM 3.
Maillage mini. des **filets à lieus : 80 m/m** pour la région CIEM 3.
Ils sont soumis à relève quotidienne.
 - 4. Dispositions particulières concernant les filets trémails de maillage >=220m/m :**

Maillage > ou = à 220 m/m si captures de lottes > à 30% du total des captures.
La longueur des filets est limitée à **10 km** par marin inscrit au rôle d'équipage. Les filets ne pourront pas rester immergés pendant une durée supérieure à **3 nuits**.
 - 5. Dispositions particulières concernant les filets droits à grandes mailles :**

Maillage >=220m/m la longueur des filets est limitée à **10 km** par marin inscrit au rôle d'équipage.
Les filets ne pourront rester immergés pendant une durée supérieure à **3 nuits**.
 - 6. Usage des filets droits à grandes mailles et des trémails de maillage >=220m/m :**

La longueur totale cumulée de ces engins ne peut excéder **10 km** par marin inscrit au rôle d'équipage.
 - 7. Dispositions particulières concernant les filets flottants :**

Nombre maxi. de filets : **12 filets de 50 m** par marin inscrit au rôle d'équipage.
Maillage mini. : **100 m/mm** sauf pour la pêche du **maquereau** pour laquelle il est de **70 m/m**.
 - 8. Dispositions particulières concernant le maillage des filets à rougets :**

Le maillage ne peut être inférieur à **50 m/m**.
- **Ressource :**
 - Tailles minimales de capture,
 - Crustacés : la détention de la licence Crustacés est obligatoire dès lors que le volume des captures de crustacés dépasse 10% du volume total des captures détenues à bord.
Le nombre et la longueur des filets à araignées sont limités à **100 filets de 50 m** par marin embarqué, avec un maillage minimum de **220 mm** maille étirée.
Les araignées claires et les tourteaux clairs doivent être remis à l'eau dès leur capture.
Il est interdit de débarquer des pattes de crabes détachées du corps de l'animal à l'exception d'un maximum de **5 kg/homme/jour/navire/débarquement** pour les navires titulaires de la licence crustacés, dans la limite des quantités autorisées par la réglementation européenne (R724/2001 du 04 avril 2001), soit **75 kg** de pattes pour les fileyeurs.
 - Interdiction de débarquement de langouste rouge du **1^{er}/01/2012** au **31/03/2012**, puis à partir du **1^{er}/04/2012** obligation de marquer la capture.

- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - une gestion spécifique pour les zones de pêche,
 - un contingent de licences,
 - un contingent de licences établi par catégorie de navire en tenant compte de leur longueur,
 - les caractéristiques particulières des navires autorisés à pratiquer cette activité,
 - les caractéristiques particulières des engins de pêche et/ou de leur montage,
 - un nombre maximal de filets pouvant être embarqué par navire et/ou par homme d'équipage,
 - la longueur de filets pouvant être utilisée par navire et/ou par homme embarqué,
 - des règles relatives aux durées d'immersion et/ou aux conditions de relève périodiques des engins,
 - des dates d'ouverture et de fermeture générale ou par zone ou appliquées à certaines espèces,
 - des quotas de pêche globaux ou par licence ou par zone.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, le « filet calé de fond » serait susceptible d'entrer en interaction avec les **habitats d'intérêt communautaire** suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Biologique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Biologique
1110 - 4 : Sables mal triés	Biologique
1160 - 1 : Vasières infralittorales	Biologique
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl	Biologique
1170 - 5 : La roche infralittorale en mode exposé	Biologique
1170 - 6 : La roche infralittorale en mode abrité	Biologique

Il est par ailleurs précisé : « *Au cours de sa calée un filet droit n'est en contact avec le fond que par sa ralingue inférieure; les risques de dégradation du biotope ne peuvent donc intervenir que lors du relevage du filet et en cas de croche sur des fonds rocheux ou coralliens. Selon les auteurs, les impacts sur les fonds marins sont faibles à modérés* ».

Concernant les **espèces d'intérêt communautaire**, le RTE recense des risques de captures accidentelles de marsouin commun et phoque gris, mais cela reste relativement rare.

Autour des Etocs, les fileyeurs constatent une déprédation des phoques dans leurs filets.

Les enquêtes menées auprès professionnels n'ont révélé aucune capture accidentelle sur le secteur.

Concernant les **oiseaux marins d'intérêt communautaire**, le RTE recense des risques de captures accidentelles mais qui restent également relativement rares :

« En Bretagne des captures accidentelles de guillemots, de pingouins, d'alcidés et de cormorans huppés sont mentionnées dans une étude de Bretagne vivante-SEPNB (...). Différentes études en Europe et observations montrent ainsi les interactions entre l'utilisation de filets calés et les oiseaux marins. Cependant par manque d'informations, leur intensité et les impacts sur les populations sont encore inconnus. Il est à noter que les oiseaux marins peuvent profiter des rejets occasionnés par cette pratique ».

Les enquêtes menées auprès professionnels n'ont révélé aucune capture accidentelle sur le secteur.

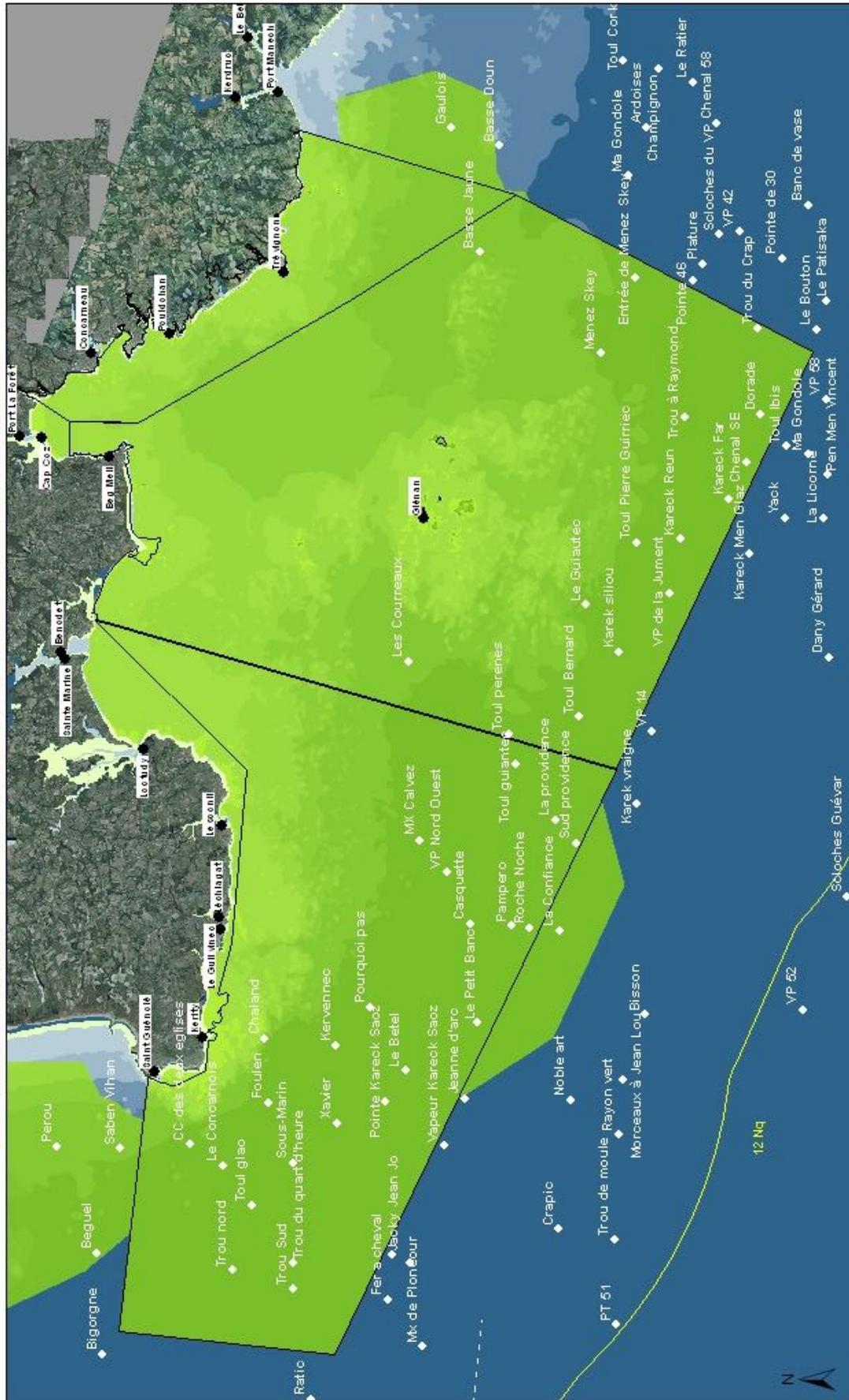
Autre pression soulevée par le RTE : la **pêche fantôme** liée à la perte des filets. De la même manière, les enquêtes n'ont révélé aucune perte de filets sur le secteur : en cas de croche, ils sont systématiquement récupérés pour des raisons économiques et par souci écologique.



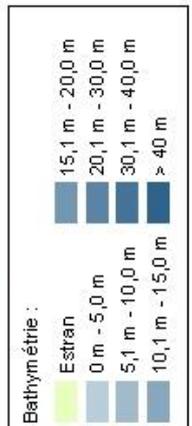
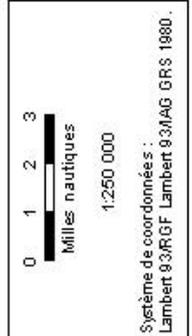
Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"

Zones de pêche au filet trémail

(sur la base des 31 professionnels enquêtés sur l'année 2010 et de la réunion de validation collective)



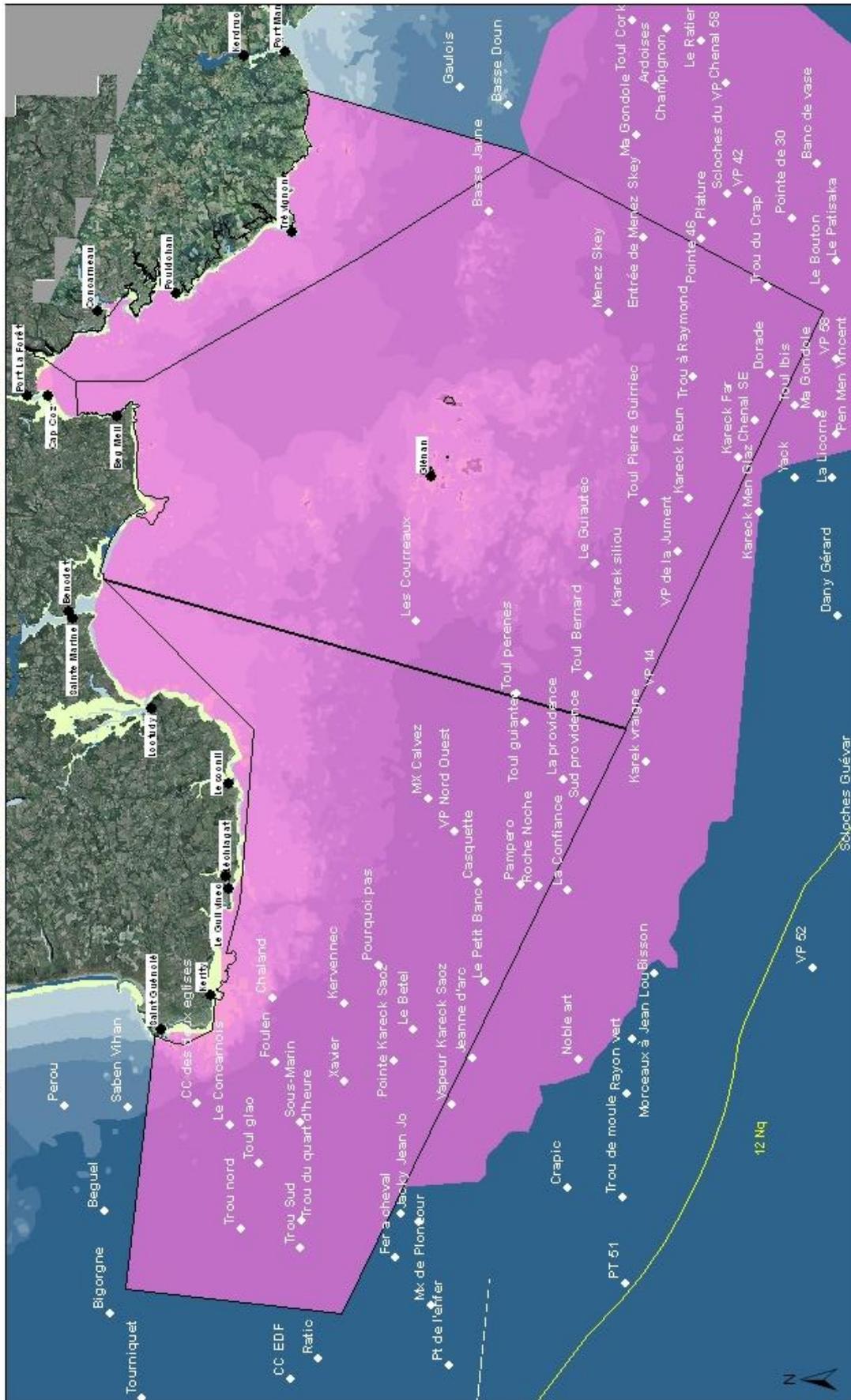
Source des données :
 - CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 47 professionnels sur l'année 2010.
 - A-MVP (limite ZN et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain.
 - SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR402320.
 - Géolittoral (ortholittoral dalles 32, 30b, 30a, 24, 26).
 Réalisation : CDPMEM 29, S. Leocorff, 2012.



- Zones de pêche au filet maillant droit
- Limite des 12 Nq
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC, ZPS)
- Toponymie des zones de pêche
- Ports

Zones de pêche au filet maillant droit

(sur la base des 31 professionnels enquêtés sur l'année 2010 et de la réunion de validation collective)



Zones de pêche au filet maillant droit

- Limite des 12 Nq
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC, ZPS)
- Toponymie des zones de pêche
- Ports

Bathymétrie :

15,1 m - 20,0 m
0 m - 5,0 m
5,1 m - 10,0 m
10,1 m - 15,0 m
> 40 m

0 1 2 3
Milles nautiques
1:250 000

Systèmes de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/MAG ORS 1980.

Source des données :

- CLP/EM Concarnau : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 67 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZPS et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
- SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR402320.
- Géolittoral (ortholithoral dalles 32_30b, 30a, 24, 26).

Réalisation : CLP/EM Concarnau, 2011.

Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Crustacés et Canots et portant sur leur activité en 2010.

Définition

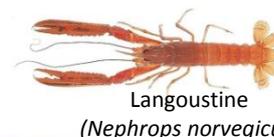
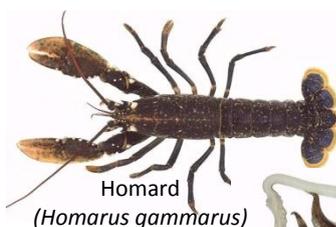
Les casiers ou nasses sont des pièges constitués d'une armature rigide en bois, plastique ou acier, et recouverte d'un filet ou d'un grillage plastique ou métallique. Montés en filière, ils sont lestés afin de reposer sur le fond. Les proies sont attirées par l'odeur d'un appât disposé à l'intérieur et entrent par une ouverture en forme d'entonnoir appelée goulotte, laquelle limite leur sortie.

Les casiers sont de différentes formes selon les espèces ciblées. On distingue ainsi les casiers à gros crustacés (tourteaux, araignées, homards, langoustines), les casiers à petits crustacés (crevettes, étrilles, crabes verts) et les casiers à seiches.



Le Galathée, caseyeur exclusif, virant ses filières à l'aide d'un treuil vire-casier. Crédit photo : S. Lecerf

Espèces ciblées :



Crédit photo : © Ifremer/P. Porcher

Flottille

- Nombre de navires : **42 navires** possèdent la **licence Crustacés** (26 immatriculés au QM de Concarneau, 16 au Guilvinec) autorisant la pêche des crustacés au casier ou au filet ; **74 navires** possèdent la **licence Canot** réservée aux navires inférieurs à 10 m et qui permet de faire le casier, le filet et la palangre et ligne.
 - ↳ Important : sur ces 116 navires pouvant potentiellement exercer le métier du casier, seule une petite part le fait réellement. De plus, ce métier est souvent pratiqué en complément d'un autre.
 - Type de pêche : **petite pêche artisanale**.
 - Flottille : **caseyeurs exclusifs** (10), **fileyeurs-caseyeurs** (19), **ligneurs-palangriers** (3), **canots polyvalents** (84).
 - Taille : majoritairement des **canots de moins de 10 m**, 1 navire de 13,23 m travaillant en partie dans la zone Natura 2000.
 - Hommes embarqués : de **1 à 3**.
- *Pêcheurs enquêtés : 24 pêcheurs enquêtés (9 titulaires de la licence Crustacé soit 21% ; 15 titulaires de la licence Canot soit 20%). Sur ce nombre, 16 pratiquent le casier et 13 dans le périmètre Natura 2000.*

Tendance évolutive

Stable.

Vente

Grossistes, criées et vente directe aux particuliers.



Tourteau pêché au casier.

Photo : S. Lecerf

Description de la pratique

Les casiers sont mouillés en filières dont la longueur varie selon la nature des fonds travaillés. Elles sont signalées en surface par une bouée mouillée à chaque extrémité, sur laquelle figurent l'immatriculation et le nom du navire (les casiers sont également marqués, cf. réglementation).

Les casiers sont boëtés au moment du filage, avec des **poissons ayant une odeur forte** et ne se désintégrant pas trop vite, tels que la raie, le grondin, le chinchard ou la roussette, etc. Pour les casiers à gros crustacés, l'appât est suspendu dans la partie centrale soit dans une bourse, soit fixé sur la goulotte au moyen d'élastiques.

Les casiers sont filés à une vitesse de 2 à 3 nœuds (5 nœuds pour le navire de plus grande taille).

Les casiers sont virés après avoir été laissés à l'eau pendant un **temps variable, généralement 1 nuit**. Le virage est effectué soit manuellement pour les petites unités, soit à l'aide d'un treuil vire-casiers qui permet de remonter les casiers à bord sans effort.

La pêche aux casiers nécessite une **bonne connaissance des fonds marins**, des courants et des coefficients de marée. Par exemple, si le tourteau travaille avec la houle, l'araignée travaille par mer calme. Les casiers sont filés sur des fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accroche de la roche est recherché.

La crevette se travaille à la côte dans les zones rocheuses.



Les tourteaux mous et hors taille sont remis à l'eau, tandis que les nerfs des pinces des tourteaux conservés sont sectionnés. Photo : S Lecerf.

Le casier est une technique de pêche **très sélective**, les captures de taille inférieure à la réglementation étant remises à l'eau vivantes.

Sur l'ensemble de la flottille, deux navires ciblent la langoustine au casier sur des fonds sablo-vaseux de 60 m en moyenne (pêche soumise à la détention d'une licence langoustine si la production dépasse 2 tonnes/an ou 200 kg/jour), mais seul un d'entre eux travaille dans la zone Natura 2000 de Trévignon à l'est du plateau de Basse Jaune.

Caractéristiques techniques de l'engin



Casier à gros crustacés (casier paimpolais) boîté avec du grandin et de la roussette. Photo : S. Lecerf.

Les **casiers à gros crustacés** sont pourvus d'une **seule goulotte** sur le dessus et pèsent **entre 10 et 20 kg**.

Les **casiers à petits crustacés**, appelés nasses, sont semi-cylindriques et possèdent **deux gouottes**, positionnées sur chacun des côtés. Ils pèsent **4 à 6 kg**.

Le nombre de filières et de casiers par filière est très variable d'un navire à l'autre, selon la stratégie de pêche retenue. Le nombre de casiers à gros crustacés ne peut être supérieur à **300 par homme embarqué, dans la limite de 1000 par navire**.

Dans les faits, la plupart des petits canots polyvalents travaille avec peu de casiers.

Saison et fréquentation

La saison dépend de l'espèce ciblée et de la réglementation en vigueur pour les espèces.

Si le tourteau est pêché toute l'année, le homard est plutôt ciblé du mois de mai à août et l'araignée entre les mois de novembre et février.

La crevette est ciblée à partir du mois d'août/septembre jusqu'en janvier (selon la température de l'eau).

Saisonnalité des 8 navires enquêtés pratiquant le casier à gros crustacés (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5	4	5	5	7	9	8	9	7	5	7	7

Saisonnalité des 10 navires enquêtés pratiquant le casier à petits crustacés (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
7	4	2	0	0	0	0	5,5	10	12	11	11

- Nombre de jours de mer annuels des 13 navires enquêtés : **entre 50 et 230 jours pour le casier à gros crustacés, entre 30 et 150 pour le casier à petits crustacés.**

↳ Cette grande variation s'explique par la stratégie d'exploitation de chaque navire, selon que le casier soit le principal métier pratiqué ou accessoire.

- Dépendance au site : **totale** pour la quasi-totalité des navires.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures (elles concernent essentiellement les grands crustacés (tourteaux, araignées, homards, langoustes)) :

- **Engin :**
 - Interdiction du casier à parloir dans l'ensemble des eaux territoriales bretonnes : est considéré comme tel toute nasse à crustacés et tout engin disposant de deux chambres juxtaposées et non superposées, muni d'un dispositif anti-retour entre les 2 chambres, distinct de la ou des gouottes d'entrée.
 - Nombre maximum de casiers à gros crustacés (homard, tourteau, araignée, langouste) par homme embarqué pour les navires immatriculés au Guilvinec et à Concarneau : 300, dans la limite de 1000 casiers par navire.
 - Obligation de marquage de chaque casier (nom et immatriculation du navire).

- **Navire/Zone :**
 - Seuls les navires ayant une longueur hors tout inférieure à 13,50 mètres sont autorisés à pratiquer la pêche des gros crustacés dans le périmètre de l'Archipel des Glénan défini par les limites suivantes :
 - Au Nord, le parallèle passant par la balise « LEURIOU »
 - Au Sud, le parallèle passant par la Bouée « LA JUMENT DES GLENAN »
 - A l'Ouest, le méridien passant par la Bouée « BASSE PERENNES »
 - A l'Est, le méridien passant par la Bouée « LAOUENNOU »
- **Ressource :**
 - Tailles minimales de capture (tourteau : 13 cm ; araignée : 12 cm ; homard : 8,7 cm ; langouste : 11 cm...).
 - Période de fermeture chaque année pour la pêche à l'araignée : en 2011, du 01/09 au 15/10.
 - Interdiction de débarquer des pattes de crabes détachées du corps de l'animal à l'exception d'un maximum de 5 kg par homme, par jour, par navire et par débarquement pour les navires titulaires de la licence crustacés, dans la limite des quantités autorisées par la réglementation européenne (R724/2001 du 04 avril 2001), soit 1% du poids total pour les caseyeurs.
 - Interdiction de débarquer des araignées claires et des tourteaux clairs sur l'ensemble de la Région Bretagne, ils doivent être remis à l'eau dès leur capture.
 - Obligation de relâcher toute femelle homard marquée par une entaille à la queue.
 - Interdiction de débarquer des langoustes rouges le premier trimestre de l'année civile (en vigueur depuis 2011). A titre expérimental, il est obligatoire depuis le 1^{er} avril 2012 de marquer la capture.
 - Crevettes grises, langoustines : obligation de posséder une licence de pêche spéciale.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche, temporaire ou générale (*il existe des cantonnements à crustacés où le caseyage est interdit de façon permanente, mais à l'extérieur de la zone Natura 2000 de Trévignon, côté Est*), un calendrier et des horaires de pêche pour une ou plusieurs espèces et pour un ou plusieurs secteurs,
 - Des conditions techniques particulières pour la pêche d'une ou plusieurs espèces,
 - Des conditions techniques particulières pour l'usage des différents engins de pêche,
 - Des quotas de pêche globaux et par licence,
 - Des zones obligatoires de tri de la pêche,
 - Le marquage des casiers et/ou des filets,
 - Un contingent de timbres par espèce.

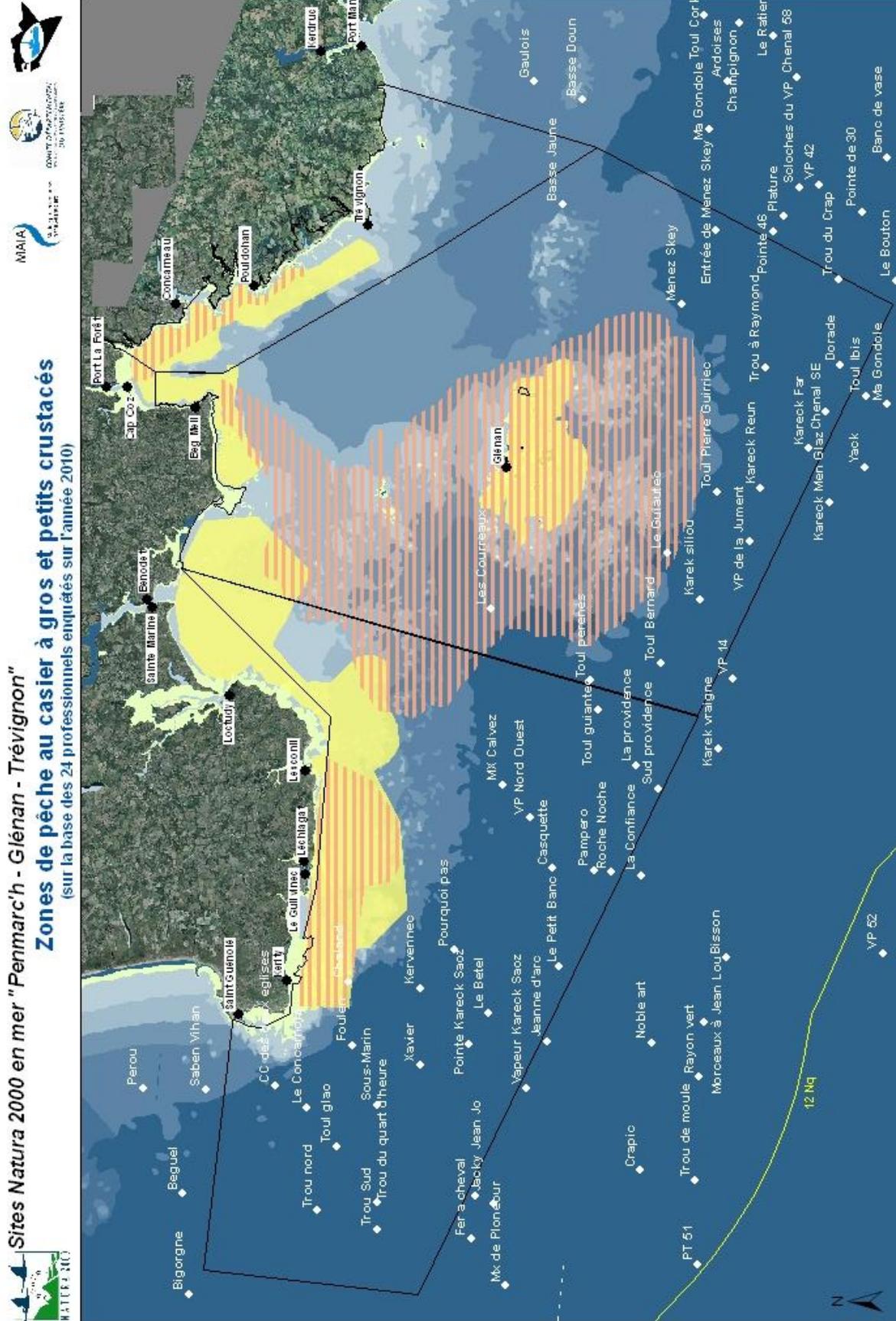
Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Concernant le casier, différentes études indiquent que ce métier engendre peu d'impacts physiques sur les fonds marins et que les impacts biologiques sont très faibles.

Par ailleurs, il n'y a pas de problème de pêche fantôme liée à la perte de casiers, d'une part parce qu'il y a très peu de pertes et parce que dans le cas où cela arriverait les professionnels essaient systématiquement de les récupérer étant donné leur coût, et d'autre part parce qu'une fois l'appât désintégré, le casier n'est plus pêchant. Enfin, le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne a interdit l'usage du casier à parloir, qui contrairement aux casiers utilisés actuellement, ne permet pas aux proies de s'échapper.

Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévigignon"
Zones de pêche au casier à gros et petits crustacés
 (sur la base des 24 professionnels enquêtés sur l'année 2010)



Legend:

- Zones de pêche au casier à gros crustacés
- Zones de pêche au casier à petits crustacés
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC, ZPS)
- Limite des 12 Nq
- Ports
- Toponymie des zones de pêche

Bathymétrie :

Estran	15,1 m - 20,0 m
0 m - 5,0 m	20,1 m - 30,0 m
5,1 m - 10,0 m	30,1 m - 40,0 m
10,1 m - 15,0 m	> 40 m

Scale:

0 1 2 3
Milles nautiques

1:240 000

Systeme de coordonnées :
 Lambert 93RGF Lambert 93MAD CRS 1980.

Source des données :

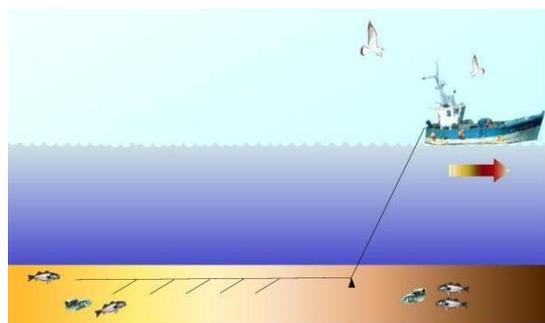
- CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 24 professionnels sur l'année 2010;
- AAMFR (limité ZP-S et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain);
- SHOM, cartes électroniques de navigation, ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR402320;
- Géolittoral (ortholithoral dalls 32, 30b, 30a, 24, 26).

Réalisation : CDPMEM 29, S. Leocorff, 2012.



Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Palangre et ligne ou Canots et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée en réunion.

Définition



La pêche à la traîne sur le fond.

Source : Association des ligneurs de la pointe de Bretagne.

Les lignes sont des engins très simples sur lesquels pendent **un ou plusieurs hameçons appâtés** (appâts vivants ou leurres artificiels) et **lestés** dans la partie basse de l'hameçon par un plomb dont le poids dépend du courant, du fond travaillé et de l'espèce ciblée.

Les lignes sont mises en œuvre **en dérive** ou **traînées à l'arrière** du navire à la main ou fixée au bout d'une canne. Elles permettent de cibler essentiellement le **bar** et le **lieu**, ou le **maquereau**. Il existe plusieurs techniques de pêche : à la traîne, à la dandine, à la mitraille.



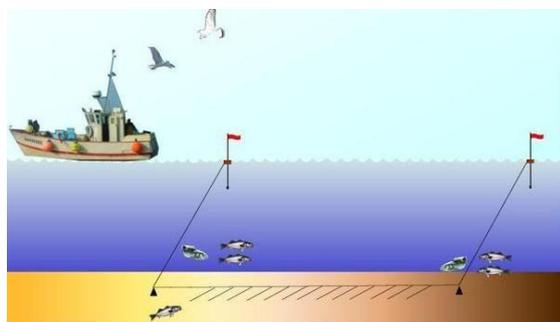
Bar (*Dicentrarchus labrax*)
© Ifremer/P. Porcher



Lieu jaune (*Pollachius pollachius*)
© Ifremer/P. Porcher



Maquereau (*Scomber spp.*)
© Ifremer/P. Porcher

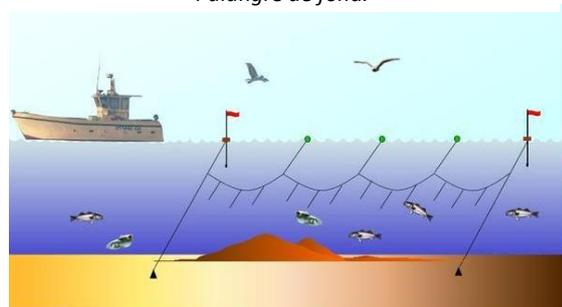


Palangre de fond.

Contrairement à la ligne, les palangres font parties des **arts dormants** puisqu'elles sont **calées** au moyen d'une ancre amarrée à chaque extrémité et matérialisées en surface par un ballon et/ou un pavillon. Elles sont constituées d'une **ligne mère** (ou ligne maîtresse) sur laquelle **sont montées en dérivation au moyen d'émerillons, des lignes plus fines grées d'hameçons**. L'ensemble émerillon/ligne/hameçon est appelé **avançon**. La longueur de la ligne mère, le nombre d'avançons, leur longueur et leur écartement sont variables.

Les hameçons sont appâtés soit avec des appâts naturels vivants ou morts, soit avec des leurres artificiels.

Suivant la nature du fond travaillé et l'espèce ciblée, les palangres peuvent être **posées sur le fond** grâce à un **lest**, ou maintenues **entre deux eaux** à un degré d'immersion variable au moyen de **flotteurs placés le long de la ligne mère**. On parle ainsi de palangre de fond, pélagique ou de surface.



Palangre de surface.

Source : Association des ligneurs de la pointe de Bretagne.

On distingue deux principaux métiers :

- les **palangres de fond à congre, julienne**,
- les **palangres de fond, pélagique et de surface à bar et lieu**.



Lingue ou julienne (*Molva molva*)
© Ifremer/P. Porcher



Congre (*Conger conger*)
© Ifremer/P. Porcher

Flottille

- Nombre de navires : **26 navires** possèdent la licence **Palangre et ligne** ; **74 navires** la licence **Canot**, réservée aux navires inférieurs à 10 m et qui permet de faire la palangre et la ligne, le filet et le casier.
 - ↳ *Important* : sur ces 100 navires pouvant potentiellement pratiquer le métier de la palangre et de la ligne, seule une petite part le pratique donc réellement.
 - Type de pêche : **petite pêche et pêche côtière artisanale.**
 - Flottille : **ligneurs-palangriers exclusifs (9), ligneurs-palangriers fileyeurs (4), ligneurs-palangriers caseyeurs (3), canots polyvalents (84).**
 - Taille : **majoritairement des canots de moins de 10 m, 6 unités entre 10 et 12 m, 1 palangrier de 16,50 m.**
 - Hommes embarqués : de **1 à 5.**
- Il faut ajouter à cette description deux palangriers franco-espagnols de 24 m avec 11 hommes d'équipage qui travaillent dans la zone du fait d'antériorité de pêche.
- *Pêcheurs enquêtés* : **21 pêcheurs enquêtés** (6 titulaires de la licence Palangre et ligne, soit 23,1% ; **15** pour les titulaires de la licence Canot, soit 20%). Sur ce nombre, **15 pratiquent la palangre et ligne.**



Le Gwenn Ha Du, ligneur de 8,50 m basé à Sainte Marine. Photo : S. Lecerf

Tendance évolutive

Stable.

Vente

Criée.

Le bar est un produit noble à haute valeur marchande. En 1993, dans un contexte de montée en puissance de l'aquaculture et d'effondrement des prix, les ligneurs ont créé leur association, les *Ligneurs de la pointe de Bretagne*, afin de valoriser leur production et de se démarquer du bar d'élevage et du bar pêché au chalut.

Sur chacune de leur prise, les professionnels fixent une étiquette « *Bar de ligne de la pointe de Bretagne* » sur l'ouïe du poisson, attestant ainsi de sa provenance et de la technique de pêche. Le consommateur peut découvrir le navire qui l'a pêché sur le site internet de l'association www.pointe-de-bretagne.fr. Cette démarche a depuis été étendue au lieu jaune et la dorade.



Une fois le poisson vidé et nettoyé, le bar de ligne est étiqueté. Photo : S. Lecerf.

Description de la pratique et caractéristiques de l'engin

Les métiers de l'hameçon requièrent une bonne connaissance des fonds marins et du comportement des espèces.

La **ligne** est mise en œuvre localement pour cibler le **bar, le lieu ou le maquereau**. La longueur de la ligne, le poids du plomb, l'appât et la vitesse de traîne sont des paramètres essentiels pour réussir la capture.

Les professionnels adaptent leur matériel et leur technique de pêche selon la nature du fond, le courant, la houle et la saison qui influe sur le comportement du poisson. Les ligneurs recherchent le poisson le plus souvent sur des têtes de roches ou des épaves, mais il arrive également qu'ils le cherchent sur des fonds de sable l'hiver lorsque le poisson s'y trouve en masse. Ils savent observer les chasses d'oiseaux qui constituent d'excellents indices de présence du poisson.

Il existe deux principales techniques de pêche à la ligne :

- à la **traîne** : la ligne est remorquée **à la main** ou **fixée à une canne**, à une vitesse comprise entre **1,5 et 3 nœuds**. C'est la technique la plus employée.

La ligne est constituée d'une maîtresse d'assez forte section, souvent en tresse, et mesurant jusqu'à 100 m. Elle porte dans sa partie terminale un plomb pesant jusqu'à 5 kg, selon la force du courant et la profondeur à laquelle le professionnel cherche le poisson. Légèrement au dessus du plomb, une ligne fine est montée en dérivation : elle est constituée d'un fil fin en nylon s'étirant sur plusieurs mètres, et porte, sur de courtes dérivations, jusqu'à une douzaine d'hameçons espacés chacun d'une ou deux brasses et grésés de leurres artificiels ou d'appâts vivants.

Le pêcheur doit garder le contact avec le fond et sonde donc régulièrement en laissant filer le plomb jusqu'au fond, pour ne reprendre de fil que le nécessaire pour parer au risque de croche.

- à la **dandine** : le navire est en dérive. La ligne fine de nylon est armée d'une lourde cuillère en métal, que le pêcheur anime de mouvements saccadés sur quelques mètres, aux abords supposés des concentrations de prédateurs.

A noter : certains professionnels pêchent le lançon à la mitrailleuse dans des trous de sable.

La palangre de fond, pélagique et de surface à bar permet de cibler des espèces pélagiques telles que le **bar**, le **lieu** ou la **daurade**.

Les palangres sont **filées le matin pour quelques heures** à une vitesse de 2 ou 3 nœuds. Elles sont bouëtées au fur et à mesure du filage avec un appât vivant ou mort, du **lançon** préférentiellement, mais aussi du crabe vert. Chaque hameçon est monté sur un fil d'une longueur d'une brasse et relié à la ligne mère par un émerillon. Au total, les professionnels mettent à l'eau **jusqu'à 1000 hameçons**, mais le nombre et la longueur de chaque palangre varient en fonction des zones de pêche et de la nature des fonds.

Les palangres peuvent être **calées sur des fonds meubles** ou **maintenues entre deux eaux** par l'intermédiaire de flotteurs fixés à intervalle régulier sur la ligne mère. Cette dernière technique permet d'exploiter des **zones rocheuses** en évitant les croches, mais également de cibler le poisson lorsqu'il se trouve **proche de la surface** lors des belles journées d'été et du début d'automne.

Les palangres sont calées à chaque extrémité par une **ancre de 25 kg maximum** et signalées en surface par un ballon voire un pavillon sur lesquels figurent le nom et l'immatriculation du navire.



La palangre est boëtée au fur et à mesure avec du lançon vivant pour cibler le bar. Photo : S.Lecerf.

Une fois toutes les palangres filées, les canots qui travaillent avec du lançon vont le chaluter, avant de revenir ensuite virer les palangres (cf *fiche métier chalut et drague à lançon*). Certains navires sont équipés d'un vire-ligne hydraulique ou électrique pour leur faciliter cette manœuvre.

Le **comportement du poisson évolue au fil de l'année** : les professionnels adaptent donc leur appât, leur technique et leur matériel en fonction. La ligne est efficace en hiver et au printemps, car le poisson évolue en matte. Plus la saison avance et moins le bar mord facilement, mettre du lançon comme appât devient indispensable. De plus, le poisson commence à se disperser et devient donc plus difficile à pêcher à la ligne. La palangre s'impose donc car elle permet « d'étaler » le matériel et de trouver plus facilement le poisson.

Le deuxième type de palangre est la **palangre de fond à congre, julienne, raie...**

Les zones de pêches sont plus étendues que celles de la palangre à bar puisqu'elles sont calées jusqu'à l'accote des grands fonds, donc en grande partie à l'extérieur des zones Natura 2000. Les palangres sont lestées sur le fond avec des poids positionnés à intervalle régulier sur la ligne mère, puis à chaque extrémité par une ancre pesant jusqu'à 40 kg. Ces palangriers travaillent avec 3000 hameçons boëtés principalement avec de la sardine.

Les professionnels laissent leurs palangres à l'eau une dizaine d'heures et font une levée par jour.

Saison et fréquentation

Les pêcheurs adhérant à l'association des ligneurs de la Pointe de Bretagne respectent une période de **repos biologique pour le bar du 15 février au 15 mars** de chaque année. A part cela, les métiers de l'hameçon se pratiquent **toute l'année**, mais certaines périodes s'avèrent plus propices que d'autres. La palangre à bar est surtout travaillée l'été et l'automne, tandis que la saison principale pour la ligne à main se situe au printemps début de l'été.

En période hivernale, les meilleures journées se font généralement après des fortes houles qui remuent les fonds et font revenir le poisson.

La palangre de fond à congre et julienne est travaillée toute l'année.

Saisonnalité des 15 navires enquêtés pratiquant la palangre (en 2010)												Saisonnalité des 15 navires enquêtés pratiquant la ligne (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.												Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5	3	2	2	3	3	6	5	8	7	7	8	0	0	1	8	8	8	6	5	3	2	1	0

- Nombre de jours de mer annuels des 15 navires enquêtés : **entre 50 et 150 jours pour la ligne, entre 60 et 180 pour la palangre.**
 - ↳ Cette grande variation s'explique par la stratégie d'exploitation de chaque navire, selon que la palangre et ligne soit le principal métier pratiqué ou non.
- Dépendance au site : **totale** pour la majorité.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures (les secteurs Natura 2000 se trouvent dans les secteurs réglementaires 7 et 8) :

- **Navire** :
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout (LHT) inférieure ou égale à 16 mètres, sauf antériorité.
- **Engin** :
 - Le nombre total maximum d'hameçons à l'eau est limité à 3.000 par navire.
 - Marquage des engins obligatoire (immatriculation + nom du navire).

- **Ressource :**
 - Tailles minimales de capture (bar : 36 cm ; lieu jaune : 30 cm ; lingue : 63 cm)
 - Fermeture de la pêche durant la période de frai du bar, du 15 février au 15 mars de chaque année à l'initiative des professionnels.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) peut fixer pour chaque campagne :**
 - Une gestion spécifique pour les secteurs de pêche visés à l'article 1,
 - Un contingent de licences (global ou par secteur),
 - Un contingent de licences établi par catégorie de navire en tenant compte de leur longueur,
 - Les caractéristiques particulières des navires autorisés à pratiquer cette activité,
 - Les caractéristiques particulières des engins de pêche et/ou de leur montage,
 - Un nombre maximal de longueur de palangres pouvant être embarqué par navire et/ou par homme d'équipage,
 - La longueur des palangres pouvant être utilisées par navire et/ou par homme embarqué,
 - Des règles relatives aux durées d'immersion et/ou aux conditions de relève périodiques des engins,
 - Des dates d'ouverture et de fermeture de pêche générale ou par secteur ou appliquées à certaines espèces,
 - Des quotas de pêche globaux ou par licence ou par zone.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Concernant la palangre et la ligne, il est mentionné que ces engins n'exercent pas de pression sur le substrat et sur la faune et la flore fixées, ni sur les espèces d'intérêt communautaire.

Les seules pressions exercées concerneraient les captures accidentelles d'oiseaux marins, notamment les fous de Bassan et les cormorans, ainsi que les alcidés sur les palangres flottantes (1).

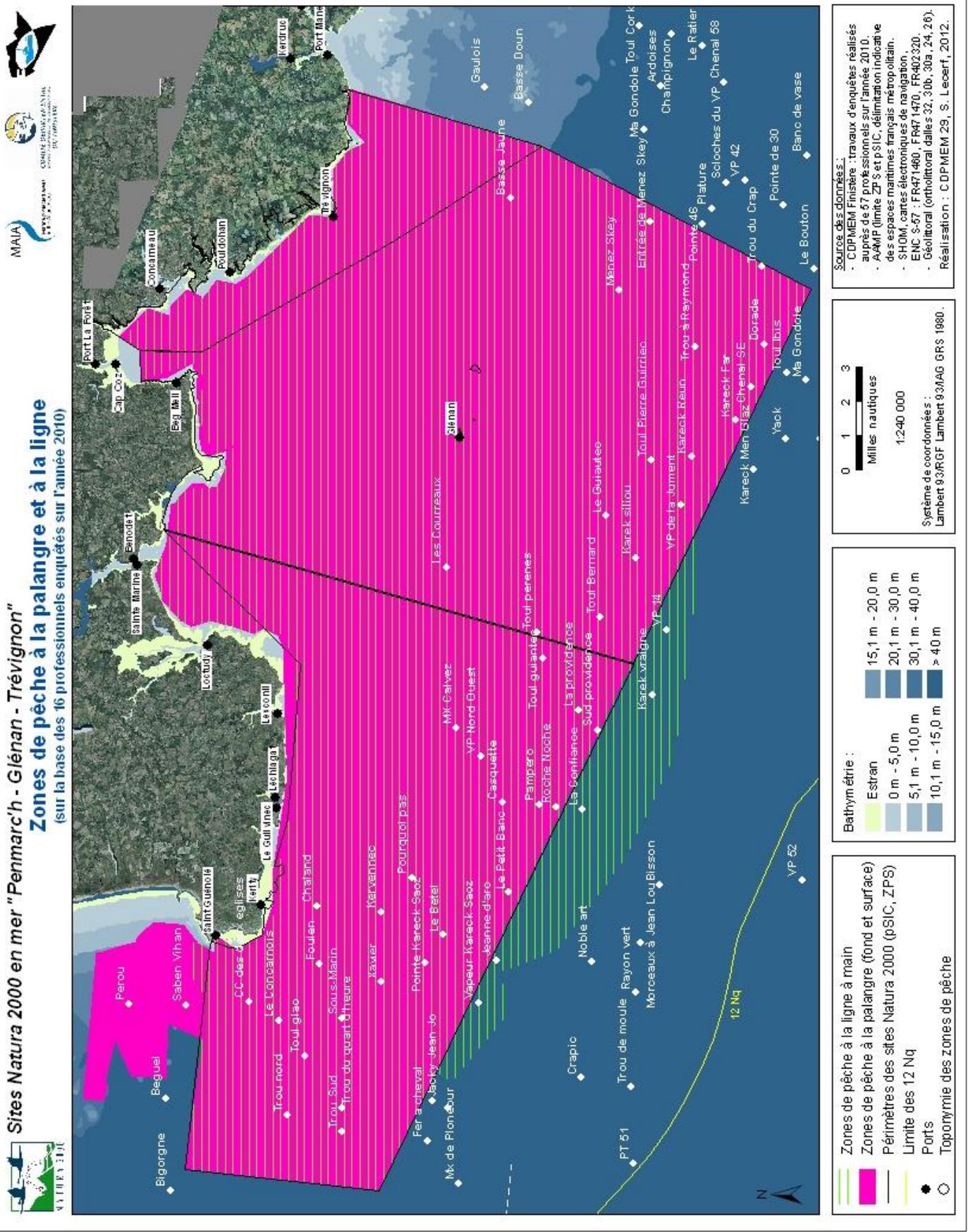
D'après Sacchi (2008) (2), les captures accidentelles d'oiseaux marins « interviennent surtout lors du filage des palangres quand les oiseaux tentent de gober les appâts ou les leurres fixés sur les hameçons. Une fois l'hameçon avalé, l'oiseau est entraîné sous l'eau dans la descente de la palangre et noyé ».

Cependant peu d'études d'impact existent sur le sujet. Les données disponibles restent floues et les conséquences des captures accidentelles sur les populations sont inconnues. Un programme d'observation est demandé par le groupe de travail CIEM sur les oiseaux marins (3).

Les enquêtes menées auprès des professionnels n'ont cependant révélé que de rares captures accidentelles.

Références :

- (1) Cadiou B., 2005 : Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne. Bretagne vivante-SEPNB. Collection Cahiers naturalistes Bretagne. Ed Biotope.
- (2) Sachi J., 2008 : Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée. Commission générale des pêches sur la Méditerranée. Etudes et revues n°84. FAO, Rome. 74 p.
- (3) ICES, Report of the Working Group on Seabird Ecology (WGSE), 2008 : ICES Living Resources Committee, 10-14 March 2008, Lisbon, Portugal. 99 p.



Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de l'autorisation administrative chalut à lançon et portant sur leur activité en 2010. Fiche validée en réunion.

Définition

Cette pêcherie fait partie des « **métiers de l'appât** ».

Le lançon est un petit poisson au corps allongé, qui vit enfoui dans le sable. Il existe plusieurs espèces. Proie privilégiée des poissons chasseurs, le lançon est utilisé comme **appât vivant** par les **ligneurs et palangriers pour cibler le bar, le lieu ou le congre**. C'est l'appât le plus efficace.

Pêché au moyen d'un petit chalut ou d'une drague, plus rarement avec une senne de plage et à la mitraille, cette pratique est encadrée par une **autorisation administrative locale** contingentée, et non par une licence.



Lançon (*Hyperoplus lanceolatus*)
© Ifremer/P. Porcher

Flottille

- Nombre de navires : **28 navires** possèdent une autorisation administrative (9 à Concarneau, 19 au Guilvinec).
- Type de pêche : **petite pêche**.
- Flottille : **ligneurs-palangriers exclusifs (6), ligneurs-palangriers fileyeurs (1), ligneurs-palangriers caseyeurs (1), canots polyvalents (20)**.
- Taille : **canots inférieurs à 11 m**.
- Hommes embarqués : **1 à 2**.

➤ **Pêcheurs enquêtés : 6 pêcheurs enquêtés, soit 21,4%**



Le Gwenn Ha Du, ligneur de 8,50 m basé à Sainte Marine. Photo : S. Lecerf

Tendance évolutive

Jusqu'en 2009, un chalutier de 11 m immatriculé au Guilvinec, le Men Bret, était spécialisé dans la pêche et la revente des lançons aux ligneurs-palangriers pour leur besoin en appât. Ce navire, qui remplissait une mission très utile pour les professionnels, est aujourd'hui inactif ; malheureusement aucun navire n'a pu prendre sa relève. Les ligneurs-palangriers doivent donc aller pêcher eux-mêmes leurs lançons et posséder une autorisation administrative locale.

Vente

Vente interdite dans le cadre de l'autorisation administrative.



Lançons prêts à être fixés sur les hameçons. Photo : S. Lecerf.

Description de la pratique et caractéristiques de l'engin

Le lançon se pêche sur des **fonds de sable** de différentes manières :

- **au chalut à lançon** : il s'agit d'un chalut de fond simple, sur le même principe que les chaluts de fonds classiques mais à une échelle beaucoup plus réduite (maillage, panneau, etc.) et avec un bourrelet franc non chaîné. Cette pêche se pratique le jour lorsque le lançon sort du sable.
- **à la drague à dents** : elle est constituée d'un cadre en métal d'une largeur maximum de 2 mètres, équipée d'un cul de chalut. Les dents permettent de déloger le lançon du sable lorsque celui-ci s'y trouve enfoui la nuit. Cette pêche se pratique en hiver, 1h après le lever du soleil ou 1h avant son coucher.
- **à la senne** : il s'agit d'une petite senne de plage mise en œuvre par très beau temps en été avant la marée montante dans certaines zones. Cette technique est relativement peu utilisée.
- **à la mitraille** : ligne grée de 7 à 8 hameçons dans sa partie basse et recouverts de plumes de couleurs différentes. Cette technique de pêche est utilisée par certains ligneurs au printemps lorsqu'ils n'ont besoin que de quelques kilos de lançon pour pêcher. Cette technique ne requière aucune autorisation administrative.



Lançon pêché au chalut. Photo : S. Lecerf

Il existe **plusieurs espèces de lançon**. Le plus recherché est le gros lançon jaune car il est plus robuste, à la différence du petit lançon qui a tendance à mourir, en plus de moins bien tenir sur les hameçons. Le lançon est en effet une espèce fragile, et une des difficultés consiste donc à le maintenir vivant.

Beaucoup de navires **travaillent par deux** pour pêcher leur appât. Ils se rejoignent après avoir filé leurs palangres respectives pour chaluter le lançon. En moyenne, ils font **un ou deux traits de trois-quarts d'heure**, à une vitesse de 2 ou 3 nœuds. Lorsque la quantité pêchée est suffisante pour les deux palangriers, ils se partagent la pêche puis partent virer leurs palangres mises à l'eau le matin.

Il faut noter que cette pratique est surtout valable à Loctudy, la façon de faire peut différer dans les autres ports.

Les palangriers ont besoin d'environ 50 kg de lançon par jour, et les ligneurs 5 kg.



Mise en « vivier » à quai. Photo : S.

Les professionnels pêchent généralement leur lançon tous les deux jours : il est soit maintenu vivant à bord, dans un vivier renouvelé en eau de mer, soit au ponton dans de vieux tambours de machine à laver faisant office de vivier, dans l'attente de la sortie du lendemain. A contrario, l'été, la chaleur rend difficile la survie du lançon : celui-ci est donc pêché quotidiennement.

Le lançon est considéré comme le meilleur appât pour la pêche. Lorsqu'ils n'en ont pas, les ligneurs utilisent des petits crabes, ou des vieilles mais ceux-ci sont moins efficaces.

Ces dernières années, les ligneurs se sont inquiétés de l'appauvrissement des stocks de lançons. Lorsque le Men Bret était en activité, ils avaient en effet constaté une diminution de la production depuis 2005 :

Production annuelle de lançons du chalutier Men Bret :

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tonnage	91	92	89	121	71	44

Source : chiffres extraits de son carnet de bord, CLPMEEM GV, M. Richard, 2008.

Cependant, depuis 2011 ils constatent une remontée des indices d'abondance, sans que l'on puisse expliquer la cause de ces variations. Il semble plus que jamais nécessaire de mener une étude approfondie sur cette espèce en lien avec son contexte environnemental local pour comprendre ces fluctuations. En plus d'être vital pour les pêcheries de bar et lieu, ce petit poisson fourrage est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire locale, notamment pour les sternes qui s'en nourrissent et semble constituer un très bon indicateur de la qualité du milieu.

Saison et fréquentation

Le **chalutage** s'effectue **au printemps et en été** entre le lever du jour et la tombée de la nuit lorsque le poisson sort du sable. Les ligneurs chalutent **tous les deux jours au printemps et à l'automne et tous les jours en été**.

Le **dragage** s'effectue uniquement durant les **mois hivernaux**, lorsque la nuit tombe ou que le jour se lève et que les lançons sont enfouis dans le sédiment.

Saisonnalité des 4 navires enquêtés pratiquant le chalut à lançon (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	0	0,5	1	2	2	2	2	2	1	1	0

Saisonnalité des 4 navires enquêtés pratiquant la drague à lançon (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

- Nombre de jours de mer annuels des 4 navires enquêtés (NB : sur les 6 enquêtés, 2 n'ont pas travaillé en 2010) :
 - **90 à 95 jours** pour le **chalut à lançon**
 - **15 à 20 jours** pour la **drague à lançon**
 ↪ Important : une partie des 28 titulaires de l'autorisation administrative lançon chalute à deux.
- Dépendance au site : **totale**.

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Le chalutage est une activité très réglementée (cf. fiche chalut de fond à langoustine), surtout dans la bande des trois milles où il est interdit, sauf dérogation spécifique (ex. du secteur du Foulén où le chalutage est autorisé jusqu'à 1,5 milles).

La pêche des lançons est donc soumise à la détention d'une **autorisation spéciale de pêche délivrée par le directeur départemental des affaires maritimes du Finistère**. Cette autorisation est nominative et est valable pour une période de 12 mois. Elle est attachée à un couple armateur/navire. **Les captures ne peuvent être utilisées que comme appât et ne peuvent être commercialisées à d'autres fins que la pêche professionnelle**. En outre, elle doit respecter les critères suivants :

- **Navire** :
 - Licence délivrée uniquement aux navires de longueur hors tout (LHT) inférieure ou égale à **11 mètres** et de puissance motrice selon la norme ISO 3046/1 inférieure ou égale à **184 kW**.
 - Un contingent de **30 autorisations** est fixé.

- **Engin : la pêche aux lançons n'est autorisée qu'avec les engins suivants :**

- **Le chalut dit « chalut à lançons »** : il doit respecter les caractéristiques suivantes :

- Bourrelets fixés en filin
- Corde de dos d'une longueur inférieure à 12 mètres
- Panneaux divergents d'un poids inférieur à 55 kg.

L'engin doit respecter les dispositions du règlement CE n°850/98 du 30 mars 1998 modifié, visant à la conservation des ressources de pêche.

L'utilisation de cet engin n'est autorisée que du lever au coucher du soleil.

- **La senne à lançon** : L'utilisation de cet engin n'est autorisée que du lever au coucher du soleil.
- **La drague à lançon** : sa structure est composée d'un cadre en métal d'une largeur maximum de 2 mètres pour une hauteur maximum de 1 mètre. L'utilisation de cet engin n'est autorisée que d'une heure avant le coucher du soleil à une heure après le lever du soleil.

- **Ressource :**

- La composition des captures doit respecter les dispositions du règlement CE n°850/98 du 30 mars 1998 modifié, visant à la conservation des ressources de pêche.
- Les professionnels doivent déclarer leurs captures de lançons comme celles de toutes espèces pêchées, sur les fiches de pêche hebdomadaire pour les navires inférieurs à 10 m ou sur le livre de bord communautaire pour les unités de plus de 10 m.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

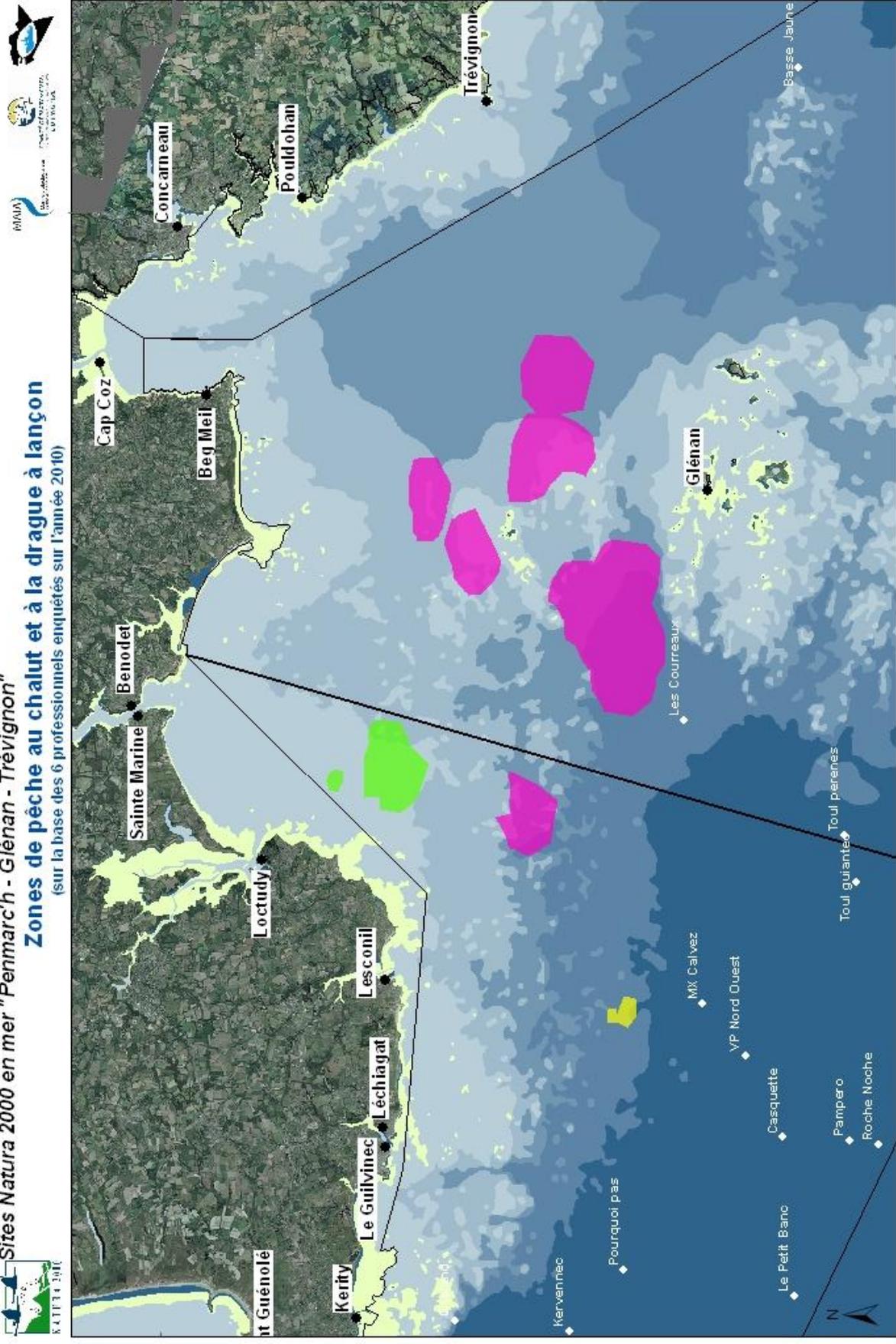
Ainsi, sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, le chalut de fond est susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Physique, biologique, chimique
1110 - 2 : Sables moyens dunaires	Physique, biologique, chimique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique
1110 - 4 : Sables mal triés	Physique, biologique, chimique

La « drague remorquée en Atlantique » est susceptible d'entrer en interaction avec les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Physique, biologique, chimique
1110 - 2 : Sables moyens dunaires	Physique, biologique, chimique
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique
1110 - 4 : Sables mal triés	Physique, biologique, chimique
1160 - 1 : Vasières infralittorales	Physique, biologique, chimique
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl	Physique, biologique, chimique

Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"
Zones de pêche au chalut et à la drague à lançon
 (sur la base des 6 professionnels enquêtés sur l'année 2010)



Legend:

- Zones de pêche au chalut à lançon
- Zones de pêche à la drague à lançon
- Zones de pêche du lançon à la mitraille
- Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC, ZPS)
- Ports
- Toponymie des zones de pêche

Bathymétrie :

	15,1 m - 20,0 m
	20,1 m - 30,0 m
	0 m - 5,0 m
	5,1 m - 10,0 m
	10,1 m - 15,0 m
	> 40 m

Scale:

0 0,5 1 1,5 2
Milles nautiques

1:150 000

Système de coordonnées :
Lambert 93/R/GF Lambert 93/RAG GRS 1980.

Source des données :

- CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 57 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZPS et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
- SHDM, cartes électroniques de navigation.
- ENC S-57 : FR471460, FR471470, FR4802320.
- Géolittoral (ortholittoral dalles 32, 30b, 30a, 24, 26).

Réalisation : CDPMEM 29, S. Lecerf, 2012.

Scoubidou à *Laminaria digitata*

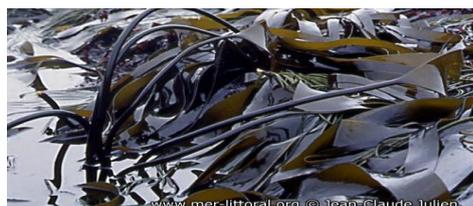
Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès des deux professionnels titulaires de la licence Algue et portant sur leur activité en 2010.

Définition

La récolte de l'algue *Laminaria digitata* est avant tout une des spécificités de l'Iroise : très importante dans le nord Finistère, elle est plus marginale sur les côtes du pays bigouden où elle est pratiquée depuis **Saint-Guéno** à **Lesconil**. Cette algue brune caractéristique de la roche infralittorale en milieu relativement battu, est récoltée à l'aide d'un crochet métallique appelé « **scoubidou** ». Ce crochet est suspendu à un bras hydraulique fixé à bord du navire. Le « scoubidou » entraîne les frondes des laminaires par un **mouvement de rotation puis les arrache de son substrat**.



Les goémoniers La Française (premier plan) et l'ancien Lamipol (deuxième plan) en pleine récolte de *Laminaria digitata* en 2003 à la pointe de Penmarc'h. Crédit photo : R.P. Chever.



Les goémoniers exploitent majoritairement l'espèce *Laminaria digitata* (également appelée tali ou kombu breton) et dans une moindre mesure *Saccharina latissima* (kombu royal ou boudrier de Neptune).

Laminaria digitata
Crédit photo : Jean-Claude Julien, www.mer.littoral.org



Saccharina latissima
Source : Own work. Crédit photo : Cwmhiraeth

D'autres espèces sont également exploitées par des **récoltants d'algues de rives** : ces derniers travaillent uniquement **à pied** à marée basse et relèvent d'une autre réglementation. Ils ne sont donc pas concernés par cette fiche qui traite exclusivement de la pêche embarquée.

Flottille

- Nombre de navires : **2 navires** possèdent la **licence Algue** (1 à Lesconil, 1 à Saint-Guéno).
- Type de pêche : **petite pêche artisanale**.
- Flottille : **goémonier**.
- Taille : **canots de 7,55 m et 11,50 m**.
- Equipage embarqué : **1 à 2**.

➤ **Pêcheurs enquêtés : 2 pêcheurs enquêtés, soit 100%.**

Tendance évolutive

Nombre de licences stable depuis des années.

Entreprises de transformation.

La quarantaine de goémoniers finistériens produit environ 40 000 tonnes de *Laminaria digitata* par an, vendue aux environs de **40 € la tonne**. Ils sont extrêmement **dépendants des usines de transformation**, puisque la production est achetée presque intégralement par deux entreprises situées à Lannilis et Landerneau, pour en extraire les **alginates**. Ces **agents de texture** naturels sont utilisés essentiellement pour leurs propriétés gélifiantes et épaississantes dans le secteur de l'agroalimentaire (crèmes glacées, gelées alimentaires...) et dans une moindre mesure dans l'industrie agricole, pharmaceutique et cosmétique (ces domaines d'application sont cependant en pleine expansion).

Ces dernières années, ces entreprises ont été confrontées à des mises aux normes environnementales (traitement de l'eau), ce qui les a contraintes à diminuer considérablement leur volume d'achat, fragilisant ainsi fortement les producteurs.

Le goémonier situé à Saint-Guérolé travaille à la commande avec ces entreprises, tandis que le second basé à Lesconil travaille exclusivement pour une **entreprise de production et transformation d'algues alimentaires** vendues en frais, déshydratées ou transformées (en pâtes, salades, condiments, tapas, etc.). Cette dernière n'absorbe que de petits volumes (3 à 4 tonnes maximum par jour de *Laminaria digitata* en saison).

Description de la pratique et caractéristiques techniques de l'engin

La *Laminaria digitata* est une **algue brune pérenne** qui vit **fixée à la roche par un puissant crampon** dans des **zones modérément battues de l'infralittoral**.

Elle est formée d'un stipe cylindrique, lisse et flexible duquel part une fronde qui se divise en lanières. Elle peut atteindre 3 à 4 mètres de longueur et forme généralement des ceintures plus ou moins denses, selon un étage précis (après les *Fucus serratus* et avant les *Laminaria hyperborea*). Elle nécessite des eaux claires pour se développer.

Sa pêche est saisonnière, du **mois de juin à septembre**, voire octobre. Les goémoniers travaillent depuis le **zéro hydrographique** des cartes jusqu'à des profondeurs de **5 à 6 mètres** maximum. Le facteur le plus gênant pour travailler est donc la houle.

Les navires sont plutôt de petite taille et armés d'un seul scoubidou.

Un des goémoniers travaille essentiellement autour de la pointe de Penmarc'h et pêche au maximum 30 tonnes par jour, soit jusqu'à 1 500 tonnes durant la saison en 50 jours de récolte. Les algues sont déchargées à Saint-Guérolé directement dans un camion à destination des usines du nord Finistère.

Le deuxième travaille depuis les Etocs jusqu'à Lesconil pour l'entreprise locale de transformation alimentaire. Le navire est beaucoup plus petit et les volumes moindres, 3 à 4 tonnes par jour maximum. L'entreprise vise la qualité car la finalité est alimentaire : elle a d'ailleurs entrepris de faire certifier sa production en « **Algue Bio** » en 2010.



Le goémonier La Française en 2003.
Crédit photo : R.P. Chever

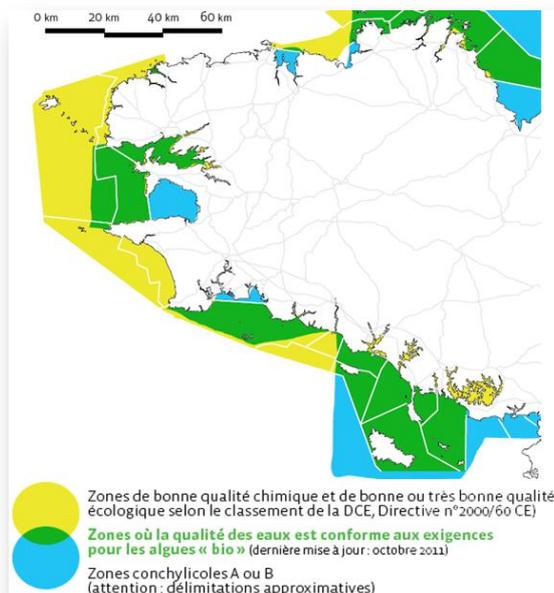


Le goémonier Lamipol déchargeant sa récolte de *Laminaria digitata* au port de Saint-Guérolé en 2010. Crédit photo : S. Leцерf

Pour l'obtenir, elle a dû se conformer au **Règlement européen n°710/2009** portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil en ce qui concerne la **production biologique d'animaux d'aquaculture et d'algues marines** qui exige :

- Que les pratiques des récoltants soient conformes aux exigences de l'agriculture biologique et à une **gestion durable des algues**,
- Que la qualité des eaux des zones de récolte des algues soit :
 - de bonne qualité chimique et de bonne ou très bonne qualité écologique selon le classement de la Directive Cadre sur l'Eau n°2000/60 (CE),
 - et qu'elles soient en Zones conchylicoles de qualité A ou B ou qu'elles bénéficient d'un équivalent à ce classement,
- Que les algues ne soient pas impropres d'un point de vue sanitaire.

Source : Récolte des algues de rive – Guide de bonnes pratiques – Réalisé à l'initiative des professionnels de l'Agriculture Biologique dans le cadre du projet Algarbio, coordonné par Inter Bio Bretagne. Rédaction : Manuelle Philippe. Edition 2011 – INTER BIO BRETAGNE.



Selon le règlement européen, une gestion durable des algues signifie que **la récolte n'affecte pas la stabilité à long terme de l'habitat naturel ni le maintien de l'espèce dans la zone de récolte.**

Les cellules de la reproduction des algues ne pouvant se disperser qu'à quelques mètres, les goémoniers s'efforcent de **récolter par petites tâches pour ne pas totalement récolter chaque champ** et de **travailler les secteurs un an sur deux** afin de laisser des algues en place pour assurer leur reproduction. Cela est d'autant plus important que l'espèce est en compétition spatiale avec la laminaire bulbeuse *Saccorhiza polyschide* qui a tendance à coloniser la roche laissée vide. Ce phénomène est accentué par le fait que la *L. digitata* est en limite sud d'aire de répartition (fixée à l'estuaire de la Loire) et qu'elle est actuellement fragilisée par le réchauffement climatique.

Saison et fréquentation

Pêche se déroulant du mois de **juin à septembre** voire octobre, du lundi au vendredi.

Saisonnalité des 2 navires enquêtés pratiquant le scoubidou à goémon (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	0	0	0	0	1	2	2	2	1	0	0

- Nombre de jours de mer annuels des deux navires enquêtés en 2010 : **20 à 50 jours.**
- Dépendance au site : **totale.**

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures :

- **Navire :**
 - Licence délivrée aux navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 12 m (possibilité de licence dérogratoire si justification d'antériorité de pêche).

- **Ressource :**
 - Régime de quotas par secteur sur les zones ouvertes à la pêche.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Un contingent de licences pour l'ensemble du littoral de la Région Bretagne
 - Des dates d'ouverture et de fermeture généralement comprises entre début mai et fin octobre de chaque année.
 - Un calendrier : la pêche de la *Laminaria Digitata* est autorisée les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, du lever au coucher du soleil. La pêche est interdite le samedi (sauf dérogation particulière prise par décision), dimanche et jours fériés.
 - Un seul débarquement par jour est autorisé (2 débarquements si l'acheteur ou le point de débarquement se situe dans un autre département).

Cas particulier de la certification en « algue bio » :

Dans le cadre du projet Almarbio coordonné par Inter Bio Bretagne, un guide de bonnes pratiques de récolte des algues de rive a été réalisé à l'initiative des professionnels de l'Agriculture Biologique : même si la pêche embarquée n'est pas traitée dans ce guide consacré à la récolte à pied, rien ne s'oppose à ce que les algues récoltées au scoubidou bénéficient d'une certification Bio dans la mesure où les pratiques sont conformes une gestion durable des algues (notamment en ne récoltant pas totalement chaque champ pour assurer la reproduction des algues). Elle impose également de réaliser une évaluation environnementale de l'activité de récolte sur l'environnement ainsi qu'un plan de gestion annuel.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique (RTE) « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur le site de Penmarc'h, le « scoubidou à goémon » est susceptible d'entrer en interaction avec les **habitats d'intérêt communautaire** suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1170 - 5 : La roche infralittorale en mode exposé	Physiques
1170 - 6 : La roche infralittorale en mode abrité	Physiques

Une contribution thématique au volet Pressions et Impacts de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) pour la Manche Mer du Nord concernant les extractions de matériaux marins synthétise les impacts de l'activité goémonière de la façon suivante :

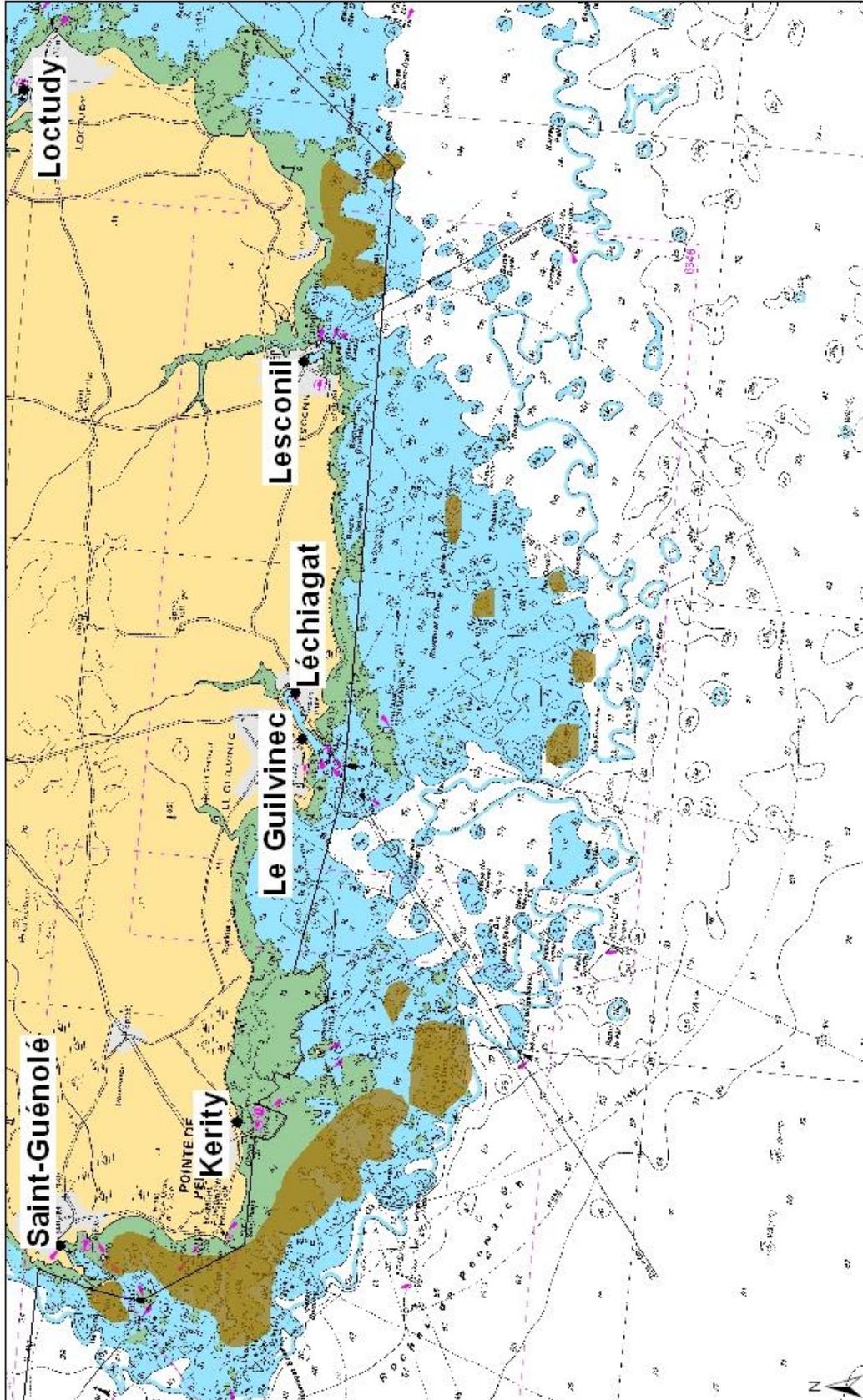
« L'exploitation des champs de laminaires génère deux principales pressions, qui sont d'une part, le prélèvement d'une fraction plus ou moins importante de la biomasse algale et donc de l'habitat, et d'autre part, sur les zones dont le fond est composé de blocs rocheux mobiles, une perturbation du substrat provoqué par le déplacement, le retournement ou le prélèvement des blocs » (Auteurs : F. Quemmerais-Amice, Contributeurs et relecteurs scientifiques : L. Simplet, C. Augris, M. Blanchard, M. Laurans, 2012).

Le RTE précise également : *« Les informations sur l'outil utilisé pour la récolte sont encore insuffisantes, mais des études réalisées par Pierre Arzel en 1998 indiquent qu'une action ponctuelle de pêche permet de laisser 30% de la biomasse au fond, d'en remonter 50 à 60% et d'en perdre 10 à 20%. Un impact physique existe : sur les fonds marins, il est constaté des retournements de galets et de roches. La proportion de substrats renversés a été estimée à 10% du total. Ce point est important : les blocs de pierre renversés sont recolonisés en priorité par *Saccorhiza polyschides* ».*

La pression potentielle des goémoniers sur les habitats peut être tempérée par leur faible importance (seulement deux navires, peu de jours de mer et navires peu puissants), les faibles quantités exploitées par rapport à la biomasse exploitable ainsi que par le respect de bonnes pratiques.

Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévigron"

Zones de pêche au scoubidou à goémon
(2 professionnels enquêtés sur l'année 2010)



Zones de pêche de Laminaria digitata au scoubidou

— Périmètres des sites Natura 2000 (pSIC et ZPS)

● Ports

« Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes nautiques du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM. »

© SHOM - 2011 - reproduction interdite
Système de coordonnées : Lambert 93/RGF Lambert 93/MAG GR S 1980.

Source des données :
- CDP MEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 57 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZP S et pSIC, délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain).
- SHOM, cartes nautiques de navigation raster n° 7146 de la pointe de Penmarc'h à la pointe de Trévigron.
Réalisation : CDP MEM 29, S. Le corff, 2012.

Pêche du pouce-pied

Fiche de synthèse réalisée à partir d'un travail d'enquêtes mené auprès d'un échantillon de professionnels titulaires de la licence Pouce-pied et portant sur leur activité en 2010.

Définition

Le **pouce-pied** (*Mittela pollicipes*) est un **crustacé** de la classe des cirripèdes, qui **vit fixé en colonie sur des rochers très exposés à la houle**.

Ce crustacé est très apprécié pour son **goût iodé** : après cuisson, la partie consommée est la partie musculeuse du pédoncule.

Espèce à **forte valeur commerciale**, elle est exploitée sur l'archipel des Glénan par quelques pêcheurs professionnels. Les grappes de pouce-pied sont détachées de la roche à l'aide d'un **burin ou d'un ciseau à bois**.



Grappe de pouces-pieds
Photo : S. Lecerf

Flottille

- Nombre de navires : **4 navires** possèdent la **licence Pouce-pied** (2 immatriculés au QM de Concarneau, 1 au Guilvinec, 1 à Lorient).
- Type de pêche : **petite pêche artisanale**.
- Flottille : **canots polyvalents (activité d'appoint)**.
- Taille : **canots de 6,25 m à 8,47 m**.
- Equipage embarqué : **1 à 2**.

➤ **Pêcheurs enquêtés : 2 pêcheurs enquêtés, soit 50%.**

Tendance évolutive

Nombre de licences stable depuis des années.

Vente

Le pouce-pied pêché aux Glénan est vendu à des **grossistes aux alentours de 10 € le kilo et alimente majoritairement le marché local et national** (on trouve parfois du pouce-pied sur les étals de marées morbihannaises et finistériennes pendant les périodes de pêche). Les professionnels prélèvent uniquement la quantité qui leur a été commandée au préalable.

Description de la pratique et caractéristiques de l'engin

Il existe deux gisements de pouces-pieds connus sur les secteurs Natura 2000 de Penmarc'h-Glénan-Trévignon :

- sur l'archipel des Glénan : il est exploité professionnellement,
- sur les rochers de Saint-Guénolé : uniquement autorisé à la pêche de loisir. Malgré les demandes répétées de certains pêcheurs professionnels, aucune licence n'a été mise en place sous la pression des pêcheurs récréatifs locaux qui exploitent traditionnellement le gisement.

Fixés en grappe sur la roche dans des zones très battues, la pêche du pouce-pied est conditionnée par les conditions météorologiques qui limitent l'accès aux zones de pêche. A la différence des gisements de Quiberon ou Belle-Ile accessibles par la mer ou par la terre, les gisements de pouces-pieds des Glénan se trouvent sur des écueils rocheux accessibles uniquement par la mer. La pêche ne peut donc se pratiquer que par mer relativement calme afin de pouvoir s'approcher en navire et descendre sur la roche.

Les pêcheurs prélèvent les pouces-pieds à marée basse au niveau des étages médio et infralittoral à l'aide d'un burin ou d'un ciseau à bois de 50 cm de long sur 5 cm de large. Ils sélectionnent les « grappes » les mieux commercialisables car les plus appréciées gustativement, en l'occurrence celles constituées d'individus assez courts et trapus. Ils ne prélèvent pas toute la grappe : ils détachent la partie centrale constituée des individus les plus âgés, et laissent la partie extérieure constituée de juvéniles. Cette technique limite la compétition spatiale avec les moules et favorise la recolonisation de la roche par les pouces-pieds, garantissant ainsi la pérennité du stock. En outre, les professionnels ont noté que l'éclaircissement d'une zone est bénéfique à la croissance de l'espèce.



*Pêcheurs de loisir pêchant le pouce-pied sur les roches de Saint-Guénoles.
Photo : S. Lecerf*

Saison et fréquentation

Le pouce-pied se pêche toute l'année sauf en janvier et juillet-août, selon un calendrier précis qui fixe des jours où la pêche est autorisée : en 2010, la pêche a été ouverte 30 jours. Il s'agit soit d'une activité complémentaire pratiquée par des navires polyvalents, soit d'un véritable métier dans le cas où le professionnel possède des licences pouce-pied sur d'autres gisements, le gisement des Glénan étant relativement modeste.

Saisonnalité des 2 navires enquêtés pratiquant la pêche du pouce-pied (en 2010)											
Nombre de navires travaillant par mois : 1 s'il a travaillé tout le mois, 0,5 s'il n'a travaillé que la moitié.											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1

- Nombre de jours de mer annuels des deux navires enquêtés en 2010 : **10 à 12 jours**

Réglementation en lien avec la gestion environnementale (ressource, milieu)

Mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures :

- **Engin :**
 - La pêche ne peut s'exercer qu'à l'aide d'un ciseau à bois ou d'un burin dont la longueur totale ne peut excéder 50 cm et la largeur 5 cm ; tout autre engin est interdit.
- **Navire :**
 - Licence délivrée aux navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 8,50 m.
- **Zone :**
 - Pêche autorisée uniquement sur l'archipel des Glénan.
- **Ressource :**
 - Pas de taille minimale de capture ni de quota.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne (CRPM) fixe pour chaque campagne :**
 - Un contingent de licences.
 - Un calendrier de pêche.
 - Pêche interdite chaque année du 1^{er} janvier au 31 janvier ainsi que du 1^{er} juillet au 31 août, ainsi que du coucher au lever du soleil.

Pressions potentielles sur les habitats et espèces

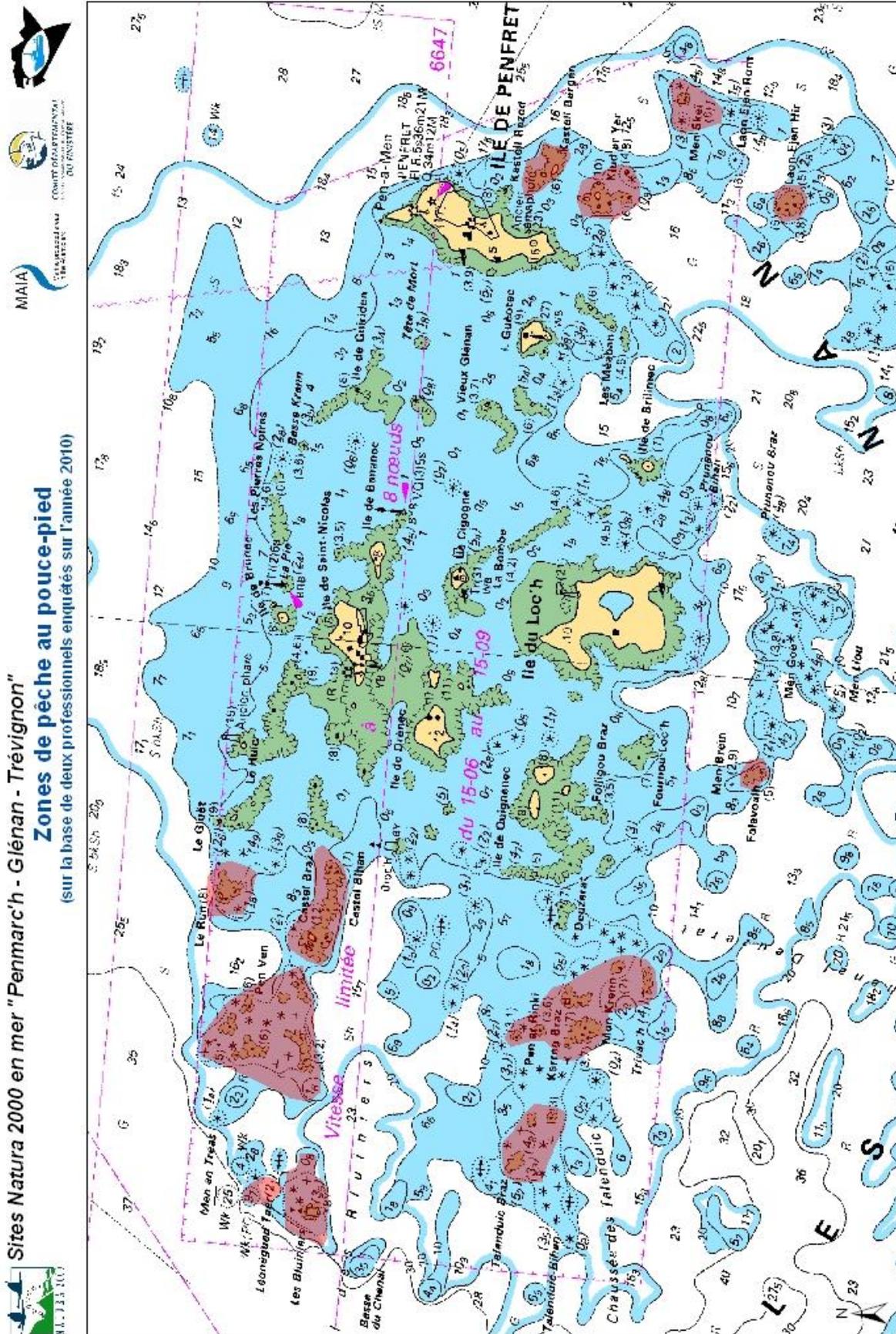
L'Agence des Aires Marines Protégées a réalisé en 2009 un *Référentiel technico-économique « Pêche professionnelle »* : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La pêche au pouce-pied n'est pas développée dans ce référentiel. On se référera donc aux Cahiers d'habitats qui décrivent l'habitat d'intérêt communautaire concerné par cette pratique, à savoir la roche médiolittorale en mode exposé (UE 1170-3). Le pouce-pied y est identifié comme une espèce patrimoniale c'est-à-dire « *Une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique. C'est une espèce que les scientifiques et les conservateurs estiment importante, pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles* ».

La pêche professionnelle pratiquée actuellement ne semble pas menacer cette espèce : il convient de poursuivre les efforts d'encadrement et de gestion de cette pêcherie, mais surtout de lutter contre le braconnage, très important sur le secteur des Glénan et de Saint-Guérolé et principale menace pour la pérennité des stocks.

L'existence d'une pêcherie professionnelle est bénéfique car elle permet d'assurer une veille environnementale sur ces gisements.

Par ailleurs, pratiquée sur des écueils rocheux, cette pêche peut être susceptible de déranger l'avifaune dans le cas où ces écueils seraient des repaires.



Sites Natura 2000 en mer "Penmarc'h - Glénan - Trévignon"
Zones de pêche au pouce-pied
 (sur la base de deux professionnels enquêtés sur l'année 2010)

Source de données :

- CDPMEM Finistère : travaux d'enquêtes réalisés auprès de 67 professionnels sur l'année 2010.
- AAMP (limite ZP S et P.SIC, délimitation indicative de s'espaces maritimes français, métré oitain.
- SHOM, cartes marine de navigation raster n°146 de la pointe de Penmarc'h à la pointe de Trévignon.

Réalisation : CDPMEM 29, S. Lecort, 2012.

« Les produits dérivés maritimes proposés : issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM. »

© SHOM - 2011 - reproduction interdite

Système de coordonnées : Lambert 93/RGF
 1:40 000

Zones de pêche au pouce-pied

5. Bilan du protocole d'enquête

5.1 Acceptabilité de la démarche

De manière générale, **les professionnels ont exprimé beaucoup de craintes** et de questions sur Natura 2000, ses objectifs et les **conséquences pour leur activité**. Ils se sont montrés extrêmement inquiets d'éventuelles interdictions, d'autant que si à l'origine on a mis en avant une démarche concertée favorisant la contractualisation, elle est aujourd'hui rattrapée par les évaluations d'incidences. Selon les métiers, des interdictions sur certaines zones pourraient en effet tout simplement mener à l'arrêt de certaines pêcheries par manque de viabilité économique ou engendrer des reports d'efforts de pêche sur d'autres zones ou d'autres espèces, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer (problème de cohabitation notamment).

Le contexte structurel et conjoncturel difficile dans lequel se trouve la filière s'avère de plus non propice pour discuter de ces sujets : hausse du coût du gasoil, problème de cours, logbook électronique, réforme de la Politique Commune des Pêches, projet de rejet 0, de Quota Individuel Transférable, de Rendement Maximum durable, réforme des structures professionnelles et élections, etc. Ces sujets sont souvent venus « parasiter » les travaux : à plusieurs reprises, les réunions de validation des enquêtes ont été repoussées à cause de l'actualité déjà chargée. De manière générale, la mobilisation des professionnels est rendue difficile de part leur métier très prenant bien entendu, mais aussi le grand nombre de réunions programmées sur des sujets toujours importants.

Ils ont également exprimé le sentiment d'être toujours stigmatisés sur les questions environnementales, d'autant qu'ils constituent une des rares activités en mer organisées sur laquelle on peut donc agir, à la différence de la pêche de loisir par exemple. Ils ont fait valoir l'importante réglementation qui les encadre déjà, et ont par ailleurs souligné un autre facteur prioritaire à leurs yeux : la qualité de l'eau. Pour certains habitats, la notion de facteurs naturels a également été mise en avant, tel que l'impact des tempêtes hivernales sur les herbiers.

Ils ont également témoigné leur incompréhension de parler de l'impact de leur activité sur les habitats et de leur demander de faire des efforts, face au projet de clapage des vases des ports de Loctudy et Lesconil⁽¹³⁾ au sein de la zone Natura 2000 de Penmarc'h.

Enfin, les professionnels ont également exprimé une certaine méfiance quant à la transmission de leurs zones de pêche, par crainte de voir leurs savoir-faire divulgués. Des zones ont donc parfois été dessinées plus grossièrement, et il leur a été assuré que les données seraient anonymes et agrégées avec les autres zones pour un même métier.

Malgré ces craintes de transmettre leurs zones de pêche et leurs pratiques pour peut-être ensuite « voir que cela se retourne contre eux », les professionnels ont tout de même accepté de jouer le jeu et ont

⁽¹³⁾ Les ports de plaisance et de pêche de Loctudy et de Lesconil nécessitent des travaux de dragage pour rétablir leur profondeur. 165 000 m³ sont à extraire et la filière d'évacuation retenue est l'immersion en mer car elles sont considérées comme propres selon les normes réglementaires en vigueur (GEODE). Les zones de clapage définies se situent à environ 7 milles au sud du Guilvinec par 90 m de fond dans les zones de pêche à langoustine et la zone Natura 2000 en mer : elles suscitent donc une vive opposition des pêcheurs et de leurs structures professionnelles. Ce dossier oppose les parties prenantes depuis plusieurs années. Suite au dossier d'étude d'impact soumis à l'enquête publique, le Préfet a signé un arrêté autorisant les opérations de dragage et d'immersion.

très bien collaboré à la démarche d'enquête puisqu'il n'y a eu aucun refus. Le fait que le projet soit porté par une structure professionnelle des pêches a beaucoup facilité son acceptation. Un facteur important de réussite tient au fait que les professionnels ont été informés en amont des tenants et aboutissants de l'étude en toute transparence. De plus, les résultats des enquêtes leur ont été restitués de manière agrégée et soumis à validation, ce qui est essentiel.

5.2 Déroulement des réunions de validation collective et perspectives de travail

A l'issue du travail d'enquête, une première réunion de restitution générale du projet a été organisée : les élus des structures professionnelles des pêches ainsi que des patrons représentant les principaux métiers pratiqués sur le secteur y ont participé. L'objectif n'était pas de présenter tous les résultats dans le détail mais de les informer globalement des travaux réalisés et de parler des perspectives de travail à venir : dans ce cadre, le MNHN est venu exposer les résultats de son étude méthodologique visant à « *Evaluer les risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle* », présentée un peu plus loin.

Au cours de cette réunion, le principe d'une restitution et validation collective de chaque « fiche métier » avec les professionnels concernés a été validé, ce qui fut donc organisé au cours des semaines et mois suivants. Les réunions ont été privilégiées dans la mesure du possible, sauf pour les métiers où il n'y a pas d'enjeux et pour lesquels il n'était donc pas nécessaire de réunir les professionnels exprès. Il n'a en effet pas toujours été facile de programmer ces réunions (ce point est développé au chapitre 5.4.).

Au final, cinq réunions ont été organisées, soit au port de Concarneau, soit au Guilvinec pour les métiers du :

- Chaluts de fond jumeaux à langoustines,
- Drague à coquilles Saint-Jacques,
- Drague à bivalves,
- Filet droit et filet trémail,
- Palangre et ligne et le chalut et drague à lançon : ces deux fiches ont été regroupées.

Pour chacune des réunions, l'ensemble des titulaires de la licence de pêche correspondante a été invité : ils ont tous reçu une invitation individuelle par voie postale accompagnée du projet de fiche.

Le taux de participation a été très variable d'un métier à un autre : il a été très bon pour les métiers de la drague par exemple, mais très faible pour celui du filet.

Les fiches ont été systématiquement lues point par point avec les professionnels présents et ils y ont apporté des corrections ou des précisions, afin de donner la vision la plus juste possible de leur métier : les enquêtes n'étant pas exhaustives, certains cas de figure n'étaient parfois pas pris en compte ou au contraire des cas particuliers étaient trop mis en avant. Pour le filet par exemple, les professionnels ont estimé qu'au vu du nombre de navires pratiquant ce métier, il fallait considérer l'ensemble des zones Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon travaillées au filet et non les quelques zones dessinées en entretien. La carte a donc été modifiée en conséquence à leur demande. Il en a été de même pour le métier de palangre et ligne.

A l'issue des réunions, les fiches ont été modifiées puis renvoyées par courrier pour validation définitive.

Les quatre autres fiches métier ont quant à elles été restituées par courrier. Il s'agit de :

- La bolinche
- Le casier à gros et à petits crustacés
- La pêche du pouce-pied
- Le scoubidou à goémon

Des professionnels ont apporté des corrections par téléphone à chacune de ces fiches.

La phase de validation est essentielle car elle permet d'élaborer un état des lieux partagé de chaque métier, qui constitue le socle des discussions à venir.

Le deuxième objectif de ces réunions est bien entendu de poursuivre le travail d'information et de concertation sur Natura 2000. A cette occasion, l'importance et la fonctionnalité des différents habitats des sites Natura 2000 ont été rappelés, notamment sous l'angle halieutique en revenant sur le rôle de frayère, nurserie et nourricerie du maërl et des herbiers de zostère par exemple. Sur ce point, la discussion avec les professionnels est très intéressante car ils apportent leurs propres connaissances et observations du milieu. A titre d'exemple, ils ont fait part de leur étonnement quant à la localisation et l'état de conservation des bancs de maërl autour des Moutons (données scientifiques de 2007 issues du REBENT et qui peuvent donc nécessiter une mise à jour).

Il faut souligner que l'idéal aurait été de disposer de l'état des lieux écologique au préalable, afin de pouvoir dès à présent présenter et discuter avec les professionnels de la cartographie des habitats et de leur état de conservation. Néanmoins, sur la base des connaissances actuelles (*données de Chassé-Glémarec datant de 1976 pour le site de Penmarc'h, données du Rebent pour les Glénan, etc.*), des cartes croisant la distribution spatiale de l'activité avec celles des habitats avaient été préparées sous SIG.

Une fois la fiche de synthèse validée, une discussion ouverte était donc lancée sur les pressions potentielles pressenties, étape intermédiaire avant l'identification des pressions avérées.

Par exemple, concernant la drague à bivalves et la drague à coquilles Saint-Jacques, ces cartes ont permis de discuter des interactions spatiales avec le maërl et les herbiers puisqu'elles montraient une superposition. Les professionnels ont apporté des précisions sur leurs zones de pêche dessinées en entretien : même si elles sont précises, cela ne signifie pas pour autant que l'intégralité de la zone est travaillée. Il faut se reporter pour cela à la question sur la nature des fonds travaillés, où ils ont expliqué qu'ils ne travaillaient pas dans les herbiers ni dans le maërl vivant, car cela a pour effet de colmater la drague.

☞ *A noter : la notion de maërl vivant devra être précisée par la suite, car professionnels et scientifiques ne définissent sans doute pas de la même manière un banc vivant (question de pourcentage de maërl vivant), d'où certaines incompréhensions.*

Concernant la pression exercée par l'engin telle qu'identifiée dans le RTE, les professionnels ont expliqué que leurs dragues sont beaucoup plus légères que dans d'autres pêcheries. Ils n'ont pas forcément le sentiment de détruire le maërl, certains pensant même que le passage d'une drague peut aussi apporter un effet bénéfique au milieu en remettant en suspension le sédiment et aérant le substrat.

De manière générale, les professionnels ont posé de nombreuses questions sur cette notion de pression qui reste donc à préciser : existence d'un seuil par rapport au nombre de navires (autrefois une quarantaine de dragueurs travaillait sur le secteur, aujourd'hui il ne reste plus que six dragueurs de bivalves à l'année), pressions cumulées, prise en compte de l'extraction de maërl dans l'état de conservation défavorable, prise en compte de la qualité de l'eau, etc.

☞ *Sur toutes ces questions, il sera donc indispensable lors des prochaines étapes de présenter en détail l'état des lieux écologique du site en y associant les scientifiques et experts de ces habitats, afin qu'il y ait un échange sur ce sujet.*

Les discussions ont ensuite tourné autour de l'identification des bancs de maërl travaillés et non travaillés. Les professionnels ont demandé quels étaient les objectifs en matière de conservation et de superficie protégée : y a-t-il un pourcentage d'habitat à préserver par site ou à l'échelle de la façade ? A cette question, les gestionnaires n'ont pas de réponse précise actuellement, à part qu'effectivement l'état de conservation des habitats est évalué tous les 6 ans à l'échelle bio-géographique. Une stratégie régionale devra être mise en place pour prendre en compte les enjeux socio-économiques locaux ainsi que la représentativité et de l'importance des différents bancs de maërl. Néanmoins, la Bretagne a une vraie responsabilité sur cet habitat et devra donc proposer des mesures de gestion propres à garantir son maintien dans un bon état de conservation voire sa restauration.

Les professionnels ont donc amorcé une réflexion sur la possibilité de mettre en réserve les zones de maërl actuellement non travaillées. L'expérimentation de modèles de dragues innovantes avec des dents flexibles a également été évoquée.

Sur toutes ces questions scientifiques, gestionnaires et professionnels de la pêche attendent les avancées du MNHN sur le sujet. Le Muséum développe en effet actuellement une méthodologie d'évaluation des risques de dégradation des habitats par les activités de pêche professionnelle, en prenant en compte :

➤ **Une information sur les habitats :**

- **distribution spatiale,**
- **état de conservation,**
- **importance du site Natura 2000 pour un habitat donné** par rapport au réseau,

➤ **Une information sur les activités de pêche :**

- **distribution spatiale** (données d'enquêtes CRPMEM pour les moins de 15 m, du SIH pour les plus de 15 m, le tout dans un maillage),
- **intensité** (nb de navires, de jours de mer),
- **saisonnalité,**

➤ **Une information sur les interactions :**

- **sensibilité des habitats par rapport aux perturbations : fragilité des espèces caractéristiques** de l'habitat (si coquilles dures, espèces mobiles, etc.) et leur **capacité de résilience** (croissance, reproduction, dispersion, etc.). L'étude du MNHN a notamment porté sur ces aspects : une synthèse bibliographique a été réalisée et une méthode proposée. La qualification de la sensibilité des habitats devra alors être réalisée avec les experts si cela est possible à partir des connaissances disponibles. Une valeur de sensibilité pour chaque habitat

par rapport à un type de perturbation pourra être définie comme étant forte, modérée, faible ou indéterminée.

- **caractéristiques et qualifications des pressions potentielles générées par les engins** : il s'agit de qualifier le type de pressions sur les différents habitats suivant le type d'engin. Ce travail a été fait dans le cadre d'une saisine Ifremer en 2008, qui qualifie pour chaque engin une pression physique, chimique ou biologique, qui est soit forte, modérée, faible ou indéterminée.

☞ *C'est là toute la difficulté de l'exercice, qui doit indéniablement prendre en compte les particularités locales des engins et de leur mise en œuvre, ainsi que d'autres paramètres évoqués précédemment.*

Au final, le croisement de ces deux niveaux d'information (type de pression et sensibilité) permet de qualifier le risque de dégradation de tous les habitats du site, engin par engin.

5.3 Analyse critique du protocole d'enquête et de l'échantillonnage

Le test du protocole d'enquête a permis d'identifier les questions utiles ainsi que les questions inutiles, mal formulées ou manquantes selon les objectifs recherchés.

Lors de l'élaboration de la grille d'enquête, le choix avait été fait de garder un certain niveau de détail dans les questions afin d'une part, de pouvoir décrire précisément les métiers, et d'autre part de ne pas présumer de ce qui allait réellement être utile ou non, l'étude du MNHN étant en cours et cette expérience constituant un test.

Sans surprise, un des enseignements du traitement des enquêtes est qu'il ne faut pas perdre de vue la finalité des données collectées : il n'est parfois pas utile d'aller loin dans la précision si l'on n'est pas en mesure d'exploiter « scientifiquement » les données. Le nombre de jours de mer ou la durée des opérations de pêche sont par exemple une information importante, mais au final les scientifiques ne sont pas en mesure à l'heure actuelle de définir des capacités de charge ou des seuils pour les habitats.

La grille d'enquête a été annotée et corrigée : cette deuxième version figure en **annexe 3**. Elle pourra être réutilisée par d'autres gestionnaires.

Enfin, l'échantillon enquêté s'est avéré efficace. Toutefois, pour les métiers à enjeux tels que la drague, si le nombre de navire n'est pas trop important, on peut envisager des enquêtes exhaustives. Un faible échantillon peut cependant être contrebalancé par la réunion de validation collective qui permet justement de s'assurer de la représentativité des enquêtes.

5.4 Difficultés rencontrées

Le test du protocole d'enquête et son post-traitement ont rencontré un certain nombre de difficultés à commencer par le contexte structurel et conjoncturel qui n'était pas propice : comme expliqué dans le point 5.1., l'actualité a souvent parasité ou contrarié l'organisation des réunions de validation. A cela s'ajoute le risque de sur-sollicitation des professionnels qui depuis quelques années ont vu le nombre de sollicitations pour répondre à des enquêtes et participer à des réunions se multiplier.

De plus, les professionnels ont parfois tendance à digresser lors de l'entretien pour parler des sujets qui les préoccupent, à savoir la ressource, la gestion halieutique ou les conflits d'usages. Il faut alors

recentrer la discussion et rappeler que Natura 2000 n'a pas pour objectif de gérer la ressource mais de préserver les habitats et habitats d'espèces.

Par ailleurs, il s'est avéré difficile et chronophage d'isoler des valeurs de production pour chaque métier, car les sources de données sont diverses et les échelles différentes. Ces données sont pourtant très importantes pour souligner l'importance économique de chaque métier et considérer l'impact potentiel de mesures de gestion. Il s'est donc avéré plus efficace de parler d'emplois et d'entreprises, c'est-à-dire de nombre de navires et de marins, et de dépendance à une zone de pêche.

Dernière difficulté : le fait de ne pas être en possession de l'état initial écologique. En tout état de cause, il aurait été préférable de démarrer ce travail en présentant d'abord l'état des lieux écologique du secteur ainsi que les objectifs de la démarche. Cela aurait permis de mieux susciter l'intérêt des professionnels en leur apportant en premier lieu de l'information et en les sensibilisant sur l'importance de la conservation des habitats et espèces. Les marins ont souvent posé des questions auxquelles il était difficile de répondre en l'état actuel des connaissances. Un état des lieux écologique partagé, une parfaite compréhension des objectifs visés est indéniablement le premier pas vers une adhésion et acceptation de la démarche d'enquête.

Enfin, cela aurait permis au gestionnaire de mieux cibler l'effort d'enquête ainsi que les paramètres à enquêter en fonction des zones et périodes de sensibilité identifiées.

5.5. Limites méthodologiques du protocole d'enquête

D'autre part, comme toute méthodologie elle contient un certain nombre de limites et de biais qu'il convient de prendre en compte, à savoir :

- La variabilité dans la précision des réponses : d'un enquêté à un autre, la précision des réponses peut varier selon l'intérêt porté à la démarche, la volonté de donner des détails ou tout simplement la mémoire. Si certains connaissent précisément les caractéristiques techniques de leur matériel ou le nombre de jours de mer effectués l'an passé, d'autres sont plus approximatifs, voire parfois ne peuvent pas répondre. Il faudrait donc pouvoir être en mesure de donner un indice de qualité à la donnée.
- Les données de fréquentation possèdent également un biais : pour chaque zone de pêche dessinée avec le professionnel, un nombre de jours de mer annuel est affecté. Or, on ne peut pas répartir uniformément ce nombre sur toute la zone, car elle n'est pas travaillée de la même manière : il est tout à fait possible que le navire n'ait passé que 10 jours à la côte et 140 dans la partie plus au large. Seul un maillage pourrait limiter ce biais, mais la zone est trop petite pour le faire, les patrons auraient du mal à répondre avec autant de précision.
- La notion de variabilité interannuelle n'est pas du tout prise en compte avec ces enquêtes : il est très important de rappeler que ces enquêtes constituent une photo de la pêche sud finistérienne prise à un « instant t ». D'une année sur l'autre, les zones de pêche et leur fréquentation peuvent considérablement évoluer pour des raisons de ressource (mouvement d'un stock), de cours (espèce non ciblée à cause de cours trop bas), de qualité du milieu (toxine ASP qui empêche l'ouverture de la campagne de coquilles Saint-Jacques), de coût du carburant, etc. Le résultat de ces enquêtes n'est donc valable que pour l'année de référence et devra être réactualisé à échéance régulière pour rester pertinent.

5.6 Points positifs du protocole d'enquête

La méthodologie testée présente un certain nombre d'avantages et de points positifs, à savoir :

- Collecte de données précises et détaillées sur les pratiques, les engins et les zones de pêche : il a notamment permis d'acquérir de la donnée spatiale très précise pour des métiers tels que la drague ou le chalut à lançon, permettant ainsi d'adopter une gestion extrêmement fine par la suite. De telles données n'auraient pu être collectées d'une autre manière.
- Co-construction de la synthèse des métiers, d'un diagnostic partagé : les professionnels ont été associés tout au long de la démarche. Ils ont validé les synthèses, qui constituent le socle des discussions à venir. Le travail s'est fait en confiance et transparence.
- Appropriation du terrain par le gestionnaire : le fait que le gestionnaire Natura 2000, en lien avec les permanents des structures professionnelles des pêches, mène ces enquêtes lui permet de s'approprier ce milieu relativement complexe, ce qui facilite grandement son analyse et la concertation par la suite. Le fait d'effectuer au minimum un embarquement pour chaque métier permet de renforcer cette connaissance et compréhension du secteur et de tisser des liens de confiance avec les professionnels concernés.
- Réciproquement, cela permet aux professionnels de connaître leur interlocuteur et d'être sensibilisés à Natura 2000. Le travail d'information, de sensibilisation sur Natura 2000 est ainsi amorcé.
- Collecte de données, d'observations sur le milieu à l'occasion des entretiens, valorisables par la suite.

5.7 Le suivi dans le temps

En fonction des pressions avérées qui seront identifiées à réception de l'état initial écologique, le plan de gestion devra prévoir d'affiner la connaissance de ces pressions et d'en suivre l'évolution : un deuxième travail d'enquêtes de spatialisation et de fréquentation pourra être mené sur les zones de sensibilité identifiées, en visant cette fois l'exhaustivité. On pourra ainsi travailler avec un maillage afin de déterminer précisément l'effort de pêche sur l'habitat considéré puis suivre son évolution dans le temps. Ceci pourra entrer dans le cadre de mesures de gestion.

La fréquence et le degré de ce suivi seront à déterminer le moment venu, ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer leur efficacité. Il faut cependant veiller à ne pas sur-solliciter les acteurs.

5.8 Le programme Recopesca

Le réseau Recopesca développé par l'Ifremer pourrait être une opportunité intéressante pour acquérir de la connaissance sur la zone d'étude. Ce réseau consiste à équiper des navires se portant volontaires, d'un certain nombre de capteurs fixés sur les engins et à bord du navire dans l'objectif de mesurer l'activité de pêche (effort et captures) ainsi que des données environnementales (température, salinité). Ces données sont spatialisées grâce à la présence d'un GPS en passerelle.

La finalité de ce projet est scientifique, il vise à améliorer les connaissances sur les ressources exploitées ainsi que les paramètres environnementaux associés, ce qui intéresse pleinement les gestionnaires d'aires marines protégées ainsi que les professionnels.

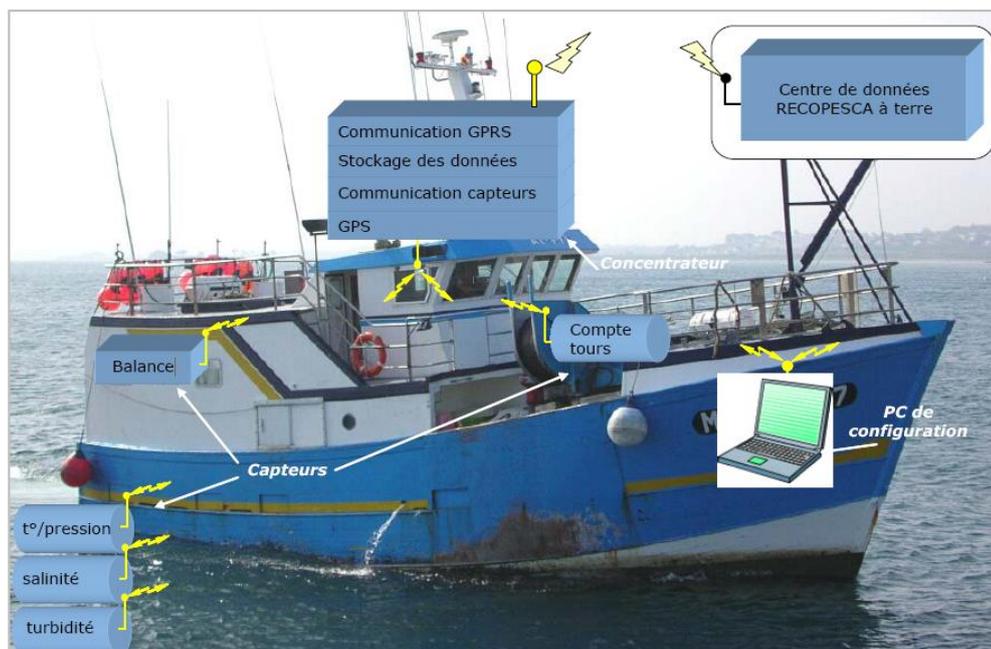


Figure 13 : Schéma de principe du projet Recopesca (cas d'un fileyeur). Source : Ifremer.

Par contre, les professionnels ont exprimé très nettement leur refus de voir un jour ce projet servir d'outil de gestion ou de surveillance de la pêche au sein d'une aire marine protégée.

Sur le secteur de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, cinq navires sont équipés de balises Recopesca : deux chalutiers langoustiniers, deux bolincheurs et un fileyeur. Ils ont tous été enquêtés par téléphone pour recueillir leur avis sur ce projet. Ils se sont équipés d'une part suite à la demande de l'enquêteur d'Ifremer avec qui ils entretiennent de bonnes relations et d'autre part car ils trouvaient intéressant l'idée de jouer le rôle d'observateur scientifique. Ils reçoivent les synthèses régulièrement mais il ressort qu'ils ne portent pas vraiment d'intérêt aux données individuelles qu'elles contiennent car elles ne leur sont pas d'utilité dans la pratique de leur métier. Par contre, les synthèses de toutes ces données environnementales traitées à plus grande échelle et sur des pas de temps plus longs les intéressent fortement, notamment leurs applications permettant de décrire les fronts thermiques, les panaches fluviaux, les courants, etc.

Lors de la phase d'enquête, le Comité des pêches de Concarneau a cherché à identifier quelques navires volontaires pour s'équiper : un dragueur de bivalves ainsi qu'un chalutier-dragueur ont accepté.

Cette démarche est à encourager, car les connaissances acquises sur le milieu sont très intéressantes pour la compréhension et la gestion des écosystèmes. Il serait pertinent d'organiser des restitutions aux professionnels à cette échelle, créant ainsi une opportunité de renforcer les échanges entre pêcheurs et scientifiques autour d'une problématique locale. Confronter et croiser ces connaissances scientifiques acquises par le projet Recopesca avec les observations et les connaissances empiriques des professionnels serait de plus extrêmement intéressant et pourrait créer une dynamique locale autour de Natura 2000. Là encore, l'objectif recherché est d'impliquer les professionnels dans la démarche et de mener une réflexion et un travail collaboratif autour des objectifs de Natura 2000.

Ainsi, la mise en œuvre de cet outil extrêmement intéressant, ne peut et ne doit pas dispenser le gestionnaire de développer une approche basée sur les sciences humaines et sociales.

6. Recommandations

Recommandations pour la caractérisation et le suivi des activités de pêche professionnelle au sein d'un site Natura 2000 en mer

- **Elaborer une base de données à partir des fichiers de licences pour identifier l'ensemble des navires bénéficiant d'un droit à produire sur le secteur d'étude :**
Faire appel à des personnes « ressource » pour :
 - Trier les listes de navires (navires ayant cessé leur activité, travaillant dans une autre région, etc.),
 - Identifier les navires extérieurs à ajouter,
 - Identifier les métiers réellement exercés ainsi que les stratégies de pêche afin de pouvoir sélectionner l'échantillon le plus représentatif possible des différentes pratiques. Exemples :
 - ↳ *les titulaires de la licence Canot travaillant au filet, au casier ou à la palangre et ligne,*
 - ↳ *les chalutiers travaillant dans le franc ou dans le dur,*
 - ↳ *les titulaires de la licence Palangre et ligne travaillant la palangre à congre ou la ligne de traîne à bar.*
- **Préparer une base de données cartographiques et un matériel adéquat :**
 - Acquérir des cartes de navigation et sédimentologiques du SHOM, l'ortholittoral, etc.
 - Elaborer une carte de la toponymie des zones de pêche pour faciliter les entretiens,
 - Se doter du logiciel Maxsea pour tracer avec les professionnels leurs zones de pêche, voire récupérer leurs traînes, traces ou poses.
- **Effectuer la synthèse et l'analyse de la réglementation encadrant la pêche** avant de démarrer la phase d'entretien pour plus d'efficacité et de pertinence.
- **Etre clair sur les tenants et aboutissants de l'enquête :** informer les professionnels bien en amont du projet, leur expliquer la démarche et ses objectifs, présenter l'enquêteur pour qu'il soit identifié. Lors des entretiens, leur laisser une note d'information synthétique sur le projet avec les coordonnées de l'enquêteur en cas de questions ultérieures.
- **Garantir la confidentialité et l'anonymat des données :** aucune donnée nominative ne doit ressortir. De plus, les données transmises ne peuvent être réutilisées pour une autre étude sans l'accord exprès des professionnels.
- **Adapter l'échantillonnage selon les enjeux :** pour les métiers à enjeux, si les navires ne sont pas nombreux, il est préférable de les enquêter de façon exhaustive.
- Si possible, **effectuer au moins un embarquement par métier** pour observer, se rendre compte de la réalité du terrain, des pratiques, et avoir le temps d'échanger avec le patron sur son métier.
- **Restituer et valider collectivement les fiches de synthèse** afin de s'assurer de la représentativité des navires échantillonnés et de l'adhésion des professionnels.
- **S'adapter aux contraintes des professionnels** pour fixer les dates et lieux de réunion ou d'entretien individuel (périodes de vives-eaux et mortes-eaux, disponibilité le samedi, heure de sortie ou retour de mer, privilégier les ports pour l'organisation des réunions, etc.).
- **Garder son objectivité :** dans le cas où l'opérateur est une structure professionnelle des pêches, il est souhaitable que le chargé de mission Natura 2000 travaille en binôme avec un permanent des structures professionnelles afin de pouvoir garder une certaine neutralité.
- Dans la mesure du possible, **lancer ce travail d'enquête lorsque l'état initial écologique est disponible** afin :
 - d'identifier les zones de sensibilité sur lesquelles accentuer l'effort d'enquête,
 - d'être en mesure de répondre aux questions des professionnels,
 - de maintenir une dynamique en enchaînant assez rapidement sur l'identification des enjeux de conservation.

Conclusion

Le protocole d'enquête pour la caractérisation et le suivi des activités de pêche professionnelle testé sur les sites Natura 2000 *Penmarc'h-Glénan-Trévignon* a permis de collecter des données quantitatives et qualitatives fines répondant au besoin de Natura 2000.

Ces données renseignent sur la répartition spatio-temporelle des activités ainsi que sur les pratiques et les caractéristiques des engins, permettant ainsi d'avoir une vision précise de chaque métier et d'apporter tous les éléments nécessaires à l'identification des pressions exercées sur les habitats.

La base de données géographiques élaborée sous Système d'Information Géographique permet ensuite de faire tous les croisements et requêtes nécessaires.

Cette méthodologie à « dire d'acteurs », basée sur une approche issue des sciences humaines, comporte bien évidemment des biais, mais ils sont connus et acceptables. En l'état actuel des choses, cette méthodologie présente l'intérêt de permettre l'obtention de données fines, non disponibles par ailleurs.

L'autre atout de cette démarche est qu'elle est participative : elle a permis d'impliquer les professionnels de la pêche tout au long du processus pour la construction d'un diagnostic partagé, et de les informer et sensibiliser aux objectifs de Natura 2000. Réciproquement, elle a également permis au gestionnaire de développer sa connaissance et sa compréhension de ce milieu relativement complexe et de tisser un lien de confiance avec les professionnels, indispensable pour les étapes futures : l'approche humaine est donc indiscutablement l'atout et la force de cette méthodologie, comparativement à une approche plus technique et statistique.

Une fois l'état initial écologique disponible, la prochaine phase consistera à identifier les pressions avérées et celles nécessitant encore un approfondissement des connaissances, pour ensuite définir des mesures de gestion. Dans cette perspective, un suivi des métiers exerçant des pressions sur les habitats et espèces devra être mis en place : sa fréquence et les paramètres à suivre seront à définir le moment venu.

Cette expérience a vocation à aider les gestionnaires d'aires marines protégées à mettre en place un partenariat avec les structures professionnelles des pêches pour caractériser et suivre les activités de pêche professionnelle au sein des AMP.

Liste des figures et cartes

Figure 1 : Périmètres des sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon.....	11
Figure 2 : Les étapes de l'élaboration du plan de gestion Natura 2000.....	12
Figure 3 : Listing des données à collecter.....	16
Figure 4 : Matrice des interactions entre habitats/espèces et activités de pêches sur les sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (PGT), issues du RTE :	17
Figure 5 : Licences et autorisations administratives délivrées sur Penmarc'h-Glénan-Trévignon	19
Figure 6 : Toponymie des zones de pêche	21
Figure 7 : Nombre d'entretiens réalisés par licence.....	22
Figure 8 : Ports d'attache des flottilles de pêche côtière du sud Finistère.....	26
Figure 9 : Polyvalence des navires	27
Figure 10 : Caractérisation des flottilles	27
Figure 11 : Répartition des navires par taille.....	28
Figure 12 : Répartition des navires par licence et classe de taille	28
Figure 13 : Schéma de principe du projet Recopesca (cas d'un fileyeur). Source : Ifremer.....	89

ANNEXE 1 : Grille d'enquête testée

SPATIALISATION ET CARACTERISATION DES ACTIVITES DE PECHEES PROFESSIONNELLES

- Grille d'entretien semi-directive portant sur l'activité de 2010 -

Date de l'entretien :	
Lieu de l'entretien :	
Enquêteur :	

Identification du navire et de son activité :

Nom du navire	
Longueur hors tout	
Port d'attache	
CLP de rattachement	
Nom du patron	
N° de tel	
Equipage (nb)	
Licences possédées	
<u>METIER PRATIQUE N°1</u> (Engin / espèce ciblée)	
<u>METIER PRATIQUE N°2</u> (Engin / espèce ciblée)	
<u>METIER PRATIQUE N°3</u> (Engin / espèce ciblée)	

Caractérisation des pratiques dans le temps et dans l'espace :

Consignes pour remplir le tableau:

Définir pour chaque engin mis en œuvre :

- Les 3 principales espèces ciblées,
- Les zones où le métier est pratiqué : sur carte papier, MaxSea ou SIG, affecter une couleur par couple engin/espèce, tracer des zones ou polygones, et donner un numéro par zone. Reporter n° et couleur dans le tableau.
- Les mois de l'année où il est pratiqué,
- Estimation de la fréquentation : nombre de jour de mer moyen annuel par métier par engin/espèce/zone

COMMENT ?	QUOI?	QUAND?												COMBIEN?	OU ?		
		JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC		NB DE JOURS / AN	ZONE	COULEUR
ENGIN	ESPECE CIBLEE																

Description et caractérisation du métier du chalut :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Nombre de traits de chalut par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle de mammifères marins / oiseaux ?	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Type de bourrelet	
Taille des chaluts	
Taille des panneaux	
Poids total du train de pêche (chalut/panneaux/fûne)	
Sélectivité :	<ul style="list-style-type: none"> - maille carrée <input type="checkbox"/> - grille à langoustine <input type="checkbox"/> - cul de chalut <input type="checkbox"/> - goulotte <input type="checkbox"/>
Perte d'engins de pêche	

Contrats bleus (déchets)	
Vente (cristée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague à CSJ :

Types de marée :	
- Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Nombre de traits de drague par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	La coquille Saint-Jacques
Espèces annexes capturées	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Nombre de dragues utilisées	
Taille de la drague (long./larg.)	
Taille des dents (long./larg.)	
Poids d'une drague	
Diamètre des anneaux	
Perte d'engins de pêche	

Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague à bivalves :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Nombre de traits de drague par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Nombre de dragues utilisées	
Taille de la drague (long./larg.)	
Lame (long./larg.)	
Ecartement entre chaque barreau	
Poids d'une drague	
Perte d'engins de pêche	

Vente (cristée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la bolinche :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Nombre de coups de senne par marée	
Durée d'un coup de senne	
Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle de mammifères marins ?	
Nature du fond travaillé + profondeur	
Type de bolinche	
Maillage du filet (mm)	
Longueur de la bolinche (m)	
Hauteur de la chute (m)	
Taille et diamètre de la coulisse	
Perte d'engins de pêche	
Capacité de stockage à bord (en tonnes)	
Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier du filet :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Durée d'immersion	
Coefficient de marée à partir duquel les filets sont ramassés	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle de mammifères marins ?	
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur	

Vitesse lors du filage	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

	POISSON	ARAIGNEE
Type de filet (droit / trémail)		
Maillage du filet (maillage interne et externe pour le trémail).		
Long. et larg. d'un filet		
Nombre de filets au total		
Poids de l'ancre		
Perte d'engins de pêche		

Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la palangre :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Temps d'immersion	
Coefficient de marée à partir duquel les hameçons ne sont pas refileés	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur	

Vitesse de filage	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Type de palangre : fond / pélagique / de surface	
Longueur totale des palangres	
Nombre d'hameçons	
Longueur d'un avançon	
Poids du mouille	
Types d'appât	
Perte d'engins de pêche	

Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la ligne :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Coefficient de marée à partir duquel il n'est plus possible de travailler	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur	

Vitesse de traîne	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Type de ligne : de fond, pélagique ou de surface	
Longueur d'une ligne	
Nombre d'hameçons	
Poids du plomb	
Types d'appât	
Perte d'engins de pêche	

Vente (cristée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague et chalut à lançons :

Types de marée : - Moment de la journée - Nb d'actions de pêche / sem / an	
Nombre de traits de chalut / drague ou coup de senne par marée	
Durée d'un trait	
Quantité de lançon nécessaire pour pouvoir boëtter	

Espèces annexes capturées	
--------------------------------------	--

Vitesse en pêche	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Chalut/drague/senne	
Caractéristiques de l'engin (taille, poids, maillage)	
Perte d'engins de pêche	

Divers	
---------------	--

Description et caractérisation du métier du casier :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Temps d'immersion	
Coefficient de marée à partir duquel les casiers sont ramassés	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	

Vitesse lors du filage	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

	GROS CRUSTACES	PETITS CRUSTACES
Type de casier		
Nombre de casiers (total et par filière)		
Taille d'un casier (long/large)		
Poids d'un casier		
Type de boîte		
Perte d'engins de pêche		

Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier du pouce-pied :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Coefficient de marée à partir duquel il est possible de travailler	
Taille du burin	
Mode de collecte	
Vente (criée / directe)	
Divers	

Description et caractérisation du métier de goémonier :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Espèces ciblées	

Profondeur minimum et maximum	
Coefficient de marée à partir duquel il est possible de travailler	

Caractéristiques du scoubidou	
Mode de collecte	
Capacité du navire	

Vente	
Divers	

ANNEXE 2 : Fiche de présentation de l'étude remise aux professionnels.

PROGRAMME MAIA : Suivi des activités de pêches professionnelles sur les 3 sites Natura 2000 en mer de « Penmarc'h-Glenan-Trévignon »

Contexte local :

Depuis 2008, **trois zones Natura 2000 en mer ont été créées par l'Etat** sur une vaste zone de plus de 1 000 km² s'étendant de la pointe de Penmarc'h à la pointe de Trévignon, en incluant l'Archipel des Glénan. Ces zones ont été créées pour répondre aux exigences de **deux directives européennes, Habitats Faune Flore et Oiseaux**, afin de **préserver un certain nombre d'habitats et d'espèces remarquables ou menacés**. Elles constituent une Aire Marine Protégée.

Le Comité Régional des Pêches de Bretagne s'est porté opérateur de la zone dite des *Roches de Penmarc'h* à l'Ouest, tandis que les zones des Glénan et de Trévignon sont gérées respectivement par les communes de Fouesnant et de Trégunc.

Dans ce cadre, un premier travail de cartographie des zones de pêche par métier a été réalisé l'an dernier pour élaborer l'état des lieux des sites, mais aussi pour répondre aux enjeux liés au développement des Energies Marines Renouvelables.

Projet MAIA :

La Fédération des Comités des Pêches du Finistère et le Comité Local des Pêches de Concarneau ont saisi l'opportunité de mener des **études et des expérimentations sur ces trois zones Natura 2000 en mer**, en s'investissant sur le **programme européen MAIA** coordonné au niveau national par l'Agence des Aires Marines Protégées, dont l'objectif principal est le **partage d'expérience en matière de gestion d'aires marines protégées**.

Après un premier travail mené l'an passé sur la cohabitation entre la pêche professionnelle et la pêche plaisance, cette année est consacrée à l'élaboration d'une méthode de suivi des activités de pêches professionnelles sur une zone Natura 2000. L'objectif est de définir et de **tester un protocole** permettant de **spatialiser et de caractériser dans le temps et dans l'espace les activités de pêches professionnelles**. Elle doit permettre de définir les paramètres à suivre, les indicateurs et la fréquence du suivi en fonction des **objectifs de conservation identifiés**.

Dans le contexte actuel de **renforcement de la réglementation nationale sur la préservation de la biodiversité**, **il est essentiel d'anticiper dès à présent les futures contraintes**, telles que le régime d'évaluations des incidences en zone Natura 2000 qui sera mis en place à plus ou moins court terme pour la pêche. Ce programme offre donc des perspectives intéressantes pour la profession **qui doit s'en saisir pour développer, en interne, une réflexion sur les pressions potentielles de leurs activités sur les habitats, mais aussi mettre en avant les bonnes pratiques et les mesures de gestion déjà mises en œuvre**.

Les données collectées auprès des patrons pêcheurs sont **anonymes et confidentielles**. Elles vont permettre dans un premier temps de **valider le protocole d'enquête** dont le test doit aboutir à une **cartographie des zones de pêche par métier** qui sera restituée aux financeurs sous une forme agrégée, **après validation en commissions thématiques des comités locaux du GV et de CC**.

Les données plus techniques, concernant notamment les caractéristiques des engins, permettront de mener une **réflexion en interne sur chaque métier**, toujours au sein des commissions thématiques : elles doivent nous permettre d'aboutir à une **vision claire des interactions entre habitats et engins** et ainsi, si les pressions sont avérées, **apporter des pistes de réflexions sur des mesures de gestion acceptables pour la profession, qui pourraient être proposées le moment venu**. Là encore, le fruit de ces réflexions ne sera restitué à l'Agence des Aires Marines Protégées uniquement après **discussion et validation des professionnels enquêtés**.

Nous vous remercions de votre collaboration à ce travail, qui s'inscrit dans une démarche volontariste pour anticiper les évolutions réglementaires futures.

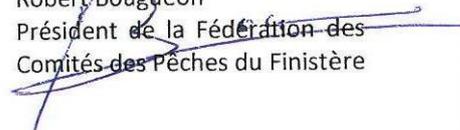
Vos contacts sur le projet :

Steven Donnat ou
Sophie Lecerf
Comité des pêches du GV
06 42 04 22 10
02 98 58 13 78

Didier Gouyec
Président du CLPMEM Concarneau



Robert Bouguéon
Président de la Fédération des
Comités des Pêches du Finistère



ANNEXE 3 : Grille d'enquête modifiée suite au test.

**SPATIALISATION ET CARACTERISATION DES ACTIVITES
DE PECHEES PROFESSIONNELLES**
- Grille d'entretien semi-directive portant sur l'activité de **XXXX** -

Date de l'entretien :	
Lieu de l'entretien :	
Enquêteur :	

**Grille modifiée
suite au test**

Identification du navire et de son activité :

Nom du navire	
Longueur hors tout	
Port d'attache	
CDPMEM de rattachement	
Nom du patron	
N° de tel	
Equipage (nb)	
Licences possédées	
METIER PRATIQUE N°1 (Engin / espèce ciblée)	
METIER PRATIQUE N°2 (Engin / espèce ciblée)	
METIER PRATIQUE N°3 (Engin / espèce ciblée)	

Caractérisation des pratiques dans le temps et dans l'espace :

**Grille modifiée
suite au test**

Consignes pour remplir le tableau :

Définir pour chaque engin mis en œuvre :

- Les 3 principales espèces ciblées,
- Les zones où le métier est pratiqué : sur carte papier, MaxSea ou SIG, affecter une couleur par couple engin/espèce, tracer des zones ou polygones, et donner un numéro par zone. Reporter n° et couleur dans le tableau.
- Les mois de l'année où il est pratiqué,
- Estimation de la fréquentation : nombre de jour de mer moyen annuel par métier par engin/espèce/zone.

COMMENT ?	QUOI?	QUAND?												COMBIEN?	OU ?	
		JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC		NB DE JOURS / AN	ZONE
ENGIN	ESPECE CIBLEE															

Description et caractérisation du métier du chalut :

**Grille modifiée
suite au test**

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Nombre de traits de chalut par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle de mammifères marins / oiseaux ?	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Type de bourrelet	
Taille des chaluts Longueur de la corde de dos	
Type de panneaux : taille, forme et poids	
Poids total du train de pêche (chalut/panneaux/fûne)	
Sélectivité :	- maille carrée <input type="checkbox"/> - grille à langoustine <input type="checkbox"/> - cul de chalut <input type="checkbox"/> - goulotte <input type="checkbox"/>
Porte d'engins de pêche	

Contrats bleus (déchets)	
Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague à CSJ :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties /sem/an	Grille modifiée suite au test
Nombre de traits de drague par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	La coquille Saint-Jacques
Espèces annexes capturées	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Nombre de dragues utilisées	
Taille de la drague (long./larg.)	
Taille- Longueur des dents (long./larg.)	
Poids d'une drague	
Diamètre des anneaux	
Porte d'engins de pêche	

Vente (criste / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague à bivalves :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	Grille modifiée suite au test
Nombre de traits de drague par marée	
Durée d'un trait	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	

Nature des fonds travaillés + profondeur	
Vitesse du navire en pêche, en transit	

Nombre de dragues utilisées	
Taille de la drague (long./larg.)	
Lame (long./larg.)	
Ecartement entre les barreaux	
Poids de la drague	
Perte d'engins de pêche	

Vente (cristée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la bolinche :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour Nb de sorties/sem/an	Grille modifiée suite au test
Nombre de coups de senne par marée	
Durée d'un coup de senne	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle de mammifères marins ?	

Nature du fond travaillé + profondeur	
Bolinche équipée d'un scanmar ?	
% d'opérations de pêche où la bolinche touche le fond	

Type de bolinche	
Longueur de la bolinche (m)	
Hauteur de la chute (m)	
Présence d'une jupe de grandes mailles entre la nappe principale et la corde de plomb Maillage du filet	
Taille et diamètre de la coulisse	
Porte-d'engins de pêche	

Capacité de stockage à bord (en tonnes)	
Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier du filet :

	Filet droit	Filet trémail
Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an		Grille modifiée suite au test
Durée d'immersion		
Coefficient de marée à partir duquel les filets sont ramassés		

	Filet droit	Filet trémail
Espèces ciblées		
Espèces annexes capturées		
Capture accidentelle de mammifères marins ?		
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur		

	Filet droit	Filet trémail
Vitesse lors du filage		
Nature des fonds travaillés + profondeur		

	Filet droit	Filet trémail
Type de filet (droit / trémail)		
Maillage du filet (maillage interne et externe pour le trémail).		
Longueur d'un filet		
Hauteur de chute		
Nombre de filets total		
Poids de l'ancre ou de la gueuse		
Perte d'engins de pêche		

Vente (criée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la palangre :

**Grille modifiée
suite au test**

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Durée d'immersion	
Coefficient de marée à partir duquel les hameçons ne sont pas refileés	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur	

Vitesse de filage	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Type de palangre : fond / pélagique / de surface	
Longueur totale des palangres	
Nombre d'hameçons	
Longueur d'un avançon	
Poids du mouille	
Types d'appât	
Perte d'engins de pêche	

Vente (cristée / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la ligne :

**Grille modifiée
suite au test**

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	
Coefficient de marée à partir duquel il n'est plus possible de travailler	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	
Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baquées, mois et secteur	

Vitesse de traîne	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Type de ligne : de fond, pélagique ou de surface	
Longueur d'une ligne	
Nombre d'hameçons	
Poids du plomb	
Types d'appât	

Vente (criste / directe)	
OP	

Description et caractérisation du métier de la drague et chalut à lançons :

**Grille modifiée
suite au test**

Types de marée : - Moment de la journée où le lançon est pêché Nb d'actions de pêche/sem/an	
Engin utilisé : chalut / drague / senne	
Nombre de traits de chalut / drague ou coup de senne par marée	
Durée d'un trait	
Quantité de lançon nécessaire pour pouvoir boëtter	

Espèces annexes capturées	
----------------------------------	--

Vitesse en pêche	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

Caractéristiques de l'engin : taille, poids, maillage	
Perte d'engins de pêche	

Divers	
---------------	--

Description et caractérisation du métier du casier :

Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an	Grille modifiée suite au test
Durée d'immersion	
Coefficient de marée à partir duquel les casiers sont ramassés	

Espèces ciblées	
Espèces annexes capturées	

Vitesse lors du filage	
Nature des fonds travaillés + profondeur	

	GROS CRUSTACES	PETITS CRUSTACES
Type de casier		
Poids d'un casier		
Taille d'un casier (long/large)		
Type de boîte		
Nombre de casiers (total et par filière)		
Perte d'engins de pêche		

Vente (criée / directe)		
OP		

Description et caractérisation du métier du pouce-pied :

Types de marée : <ul style="list-style-type: none">- Durée de la marée- Heure de sortie/retour- Nb de sorties / sem / an	Grille modifiée suite au test
Coefficient de marée à partir duquel il est possible de travailler	

Taille du burin	
Mode de collecte : quelles pratiques ?	

Vente (cristal / directe)	
Divers	

Développer un réseau d'aires marines protégées sur l'arc atlantique

Le projet de coopération MAIA vise la constitution d'un réseau de **gestionnaires et d'acteurs** d'aires marines protégées (AMP). Ce réseau humain, **force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion, œuvrera au **déploiement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

MAIA s'organise en 4 groupes de travail technique :

- *Etat des lieux des AMP existantes*
- *Stratégies de suivi*
- *Plans de gestion*
- *Intégration des acteurs*

MAIA réunit 9 partenaires **impliqués dans la désignation et la gestion d'AMP**, issus de quatre pays européens : Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal.

L'Agence des aires marines protégées, en tant que chef de file, assure la coordination globale du projet.

Plan d'action 2010 – 2012

Des ateliers techniques sur des problématiques de gestion communes aux AMP de l'arc atlantique.

Des visites de sites dans chaque pays partenaire qui visent le partage de savoir-faire.

Des analyses transversales afin de comparer les situations des AMP de l'arc atlantique.

Des études de terrain réalisées par les partenaires, qui alimentent les échanges au sein du réseau.

Un site web dédié qui intègre un espace collaboratif réservé, une base documentaire et une base de données SIG qui établira un point de référence de l'état des AMP sur la façade atlantique.

La réalisation et la diffusion de ressources documentaires.

Towards an Atlantic network of Marine Protected Areas

The purpose of the European Marine Protected Areas in the Atlantic arc (MAIA) project is to create a **network of MPA managers and stakeholders**. This human network will take initiatives on an international level in terms of designation, governance and management to therefore enhance the **development of a consistent, efficient and accepted MPAs network** in the Atlantic arc.

MAIA is structured in 4 main technical lines of work:

- *State-of-play of the existing MPAs*
- *Setting up common monitoring strategies*
- *Implementing management plans*
- *Involving stakeholders*

MAIA gathers 9 partners from 4 countries: United Kingdom, France, Spain and Portugal, **involved in MPAs designation and management.**

As lead partner, the French Marine Protected Areas Agency, coordinates the project implementation.

The 2010 – 2012 Action Plan

Organization of technical workshops on common MPA management issues in the Atlantic arc.

Site visits in each partner country to enhance the sharing of information, knowledge and know-how.

Overview reports to compare MPAs' situation in the Atlantic arc.

Field studies to be carried out by MAIA partners, promoting the exchanges within the network.

Creation of a dedicated website, including a private collaborative space, a document database and a GIS database used to establish a baseline on the status of MPAs in the Atlantic arc.

Production and dissemination of document resources.